

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 61

Séance tenue le 28 janvier 2003, à 19 h 30
Club de golf Saint-Jean
320, rue Jacques Cartier Sud
Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DANIEL RACINE	2
LOUISE BEAUCHAMP.....	8
ROGER LANGEVIN	13
YVES PHILIE	21
JEAN-LOUIS TINANT.....	31
LUC VAN VELZEN	38
REPRISE DE LA SÉANCE	48
PRÉSENTATION SUR LES OGM ET ALIMENTATION ANIMALE	
JEAN-FRANÇOIS BERNIER, FRANÇOIS POTHIER.....	49
DENIS WALLACE.....	61
CARMEN LABELLE pour ALLAN SMITH	70
SYLVIE DESCHÊNES, DOMINIQUE HÉBERT.....	76
RAYMOND DURIVAGE	95
SARAH DELISLE.....	101
ROBERT PATENAUDE	105
CARMEN LABELLE.....	113
POL PETIT	116
SERGE BEAULIEU	124

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette 40ième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Donc, nous poursuivons les séances commencées hier soir et que l'on a poursuivies cet après-midi à Saint-Jean-sur-Richelieu. Et nous débiterons tout de suite après une vérification que je vais faire. Je veux juste m'assurer si messieurs Pothier et Bernier sont arrivés. Est-ce qu'ils sont là? Est-ce qu'ils sont présents? Non?

15 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

20 Alors, je voudrais faire d'abord le rappel des documents. Est-ce qu'il y a des gens qui nous ont promis de la documentation?

Monsieur Robitaille?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

25 Alors, un élément de réponse par rapport à l'assurance-récolte pour le blé d'automne qui avait été posé cet après-midi.

30 Alors, effectivement, cette production-là a été assurée à deux reprises, vers les années 75 et 85. On a abandonné de couvrir cette production-là, d'un commun accord avec les représentants des productions, parce que d'abord on avait des pertes quatre années sur cinq, les variétés n'étaient pas adaptées. On a eu beaucoup de pertes et évidemment les producteurs se sont désistés. Les fonds d'assurance sont devenus déficitaires et si on avait voulu poursuivre l'assurance, il aurait fallu charger des primes exorbitantes, de telle sorte que les résultats obtenus par cette production-là ont fait en sorte qu'on a convenu, à un moment donné, avec les représentants des producteurs de mettre fin au programme d'assurance-récolte pour le blé d'automne.

40 Et c'est une situation similaire qu'on a dans l'assurance-récolte pour la luzerne aussi parce qu'on constatait beaucoup trop de pertes. Et donc, on a convenu de mettre fin à ces programmes-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

D'autres documents? Non, ça va?

45

LA PRÉSIDENTE :

Je vous informe également que nous avons déjà plusieurs citoyens d'inscrits au registre. Alors, je laisse encore dix minutes aux gens pour s'inscrire au registre ce soir parce que, sinon, on va passer une partie de la nuit ici. J'inviterais ceux qui sont déjà inscrits ou qui ont déjà eu l'occasion de poser des questions, peut-être de laisser leur place à d'autres citoyens.

50

Et dès que monsieur Pothier ainsi que monsieur Bernier arriveront, on pourra leur permettre de faire une présentation sur les OGM. On la veut courte parce qu'il y a quand même plusieurs citoyens qui veulent poser des questions, mais on avait convenu de traiter de ces questions ici, à Saint-Jean-sur-Richelieu, à la demande de plusieurs citoyens.

55

Alors, j'invite maintenant le citoyen Daniel Racine, qui est vice-président du bassin versant de la baie Missisquoi.

60

M. DANIEL RACINE :

Bonsoir, madame la présidente.

65

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. DANIEL RACINE :

70

Messieurs les commissaires, bonsoir! Ma question s'adresserait au ministère de l'Agriculture.

Moi, je pense, pour avoir une certaine expérience depuis le temps qu'on s'occupe de bassins versants et d'agriculture durable, parce qu'on a travaillé à former des clubs, on a été un des premiers clubs dans notre région à être formé au Québec, puis on a aidé les autres régions à former des clubs en agriculture durable, dans la politique du ministère de l'Environnement par rapport au nouveau règlement, le REA, si on se concentre juste sur la production animale pour régler les problèmes d'érosion, pour régler les problèmes de phosphore qui sont directement liés aux cours d'eau, je pense qu'on va manquer notre coup.

80

C'est ma perception pour avoir vu dans notre bassin versant, dans notre région, on n'a pas nécessairement de municipalités en surplus. Mais nos pratiques agricoles viennent

85 contribuer partiellement à faire grimper le phosphore puis c'est dû à nos pratiques directement.
Comme j'ai dit tout à l'heure, ça fait des années qu'on s'occupe.

90 Il y a eu un programme cette année qui a sorti par le ministère de l'Agriculture. Puis les gens, comme moi puis mes collègues qui ont contribué à faire avancer les pratiques d'agriculture durable, on a été comme pénalisé par le programme du Plan Vert. Les gens qui gardaient des résidus sur leur sol n'ont pas eu droit à aucune... il y avait un plan pour venir en aide ou un plan pour donner une certaine subvention à ceux qui gardaient une quantité d'hectares par rapport aux cultures. Puis quand on a arrivé, on a appliqué pour le programme, on a été plusieurs à se faire revirer là-dessus.

95 J'aimerais que le ministère de l'Agriculture m'explique pour quelle raison que les gens, ça faisait quelques années qu'ils préconisaient les pratiques d'agriculture durable dans nos régions, puis ils ont été refusés au programme? Moi, je pense, là, on a contribué grandement à l'amélioration des pratiques, puis on se fait pénaliser en partant avec un nouveau programme.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

105 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. De toute évidence, les gens qui ont adopté des bonnes pratiques depuis quelques années ont effectivement contribué à diminuer les pressions que peut exercer l'agriculture sur le milieu.

110 Le programme auquel on fait référence, il s'agit du programme Prime-Vert, le volet qui touche la réduction des risques de pollution diffuse et, plus particulièrement, l'introduction de pratiques de conservation. Ce programme-là est entré en vigueur l'an dernier et n'avait pas d'effet rétroactif, c'est-à-dire qu'il ne permettait pas d'aide pour des producteurs ayant déjà adopté certaines pratiques de conservation, mais incitait ceux qui ne l'avaient pas fait à le faire.

115 Alors, c'est pour ça que ceux qui l'avaient déjà fait, qui avaient déjà changé certaines pratiques n'ont pas pu en bénéficier.

120 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ce programme a été introduit l'année dernière, vous dites?

M. DENIS SANFAÇON :

125 Bien, on remonte un petit peu. Dans le fond, au moment où il a été introduit, si ma
mémoire est bonne, c'était à l'automne 2001. Maintenant, compte tenu que l'hiver approchait et
tout ça, donc, on a une première saison cette année où il était en vigueur, et on présente
d'ailleurs le nombre de projets dans chaque région qui fait l'objet d'aide. Alors, c'est la première
année qu'il est en vigueur, ce volet-là.

130

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est la raison pour laquelle, monsieur, ces projets ne sont pas retenus dans le
cadre de ce programme, parce qu'ils étaient déjà réalisés.

135

M. DENIS SANFAÇON :

L'objectif était d'inciter des gens à adopter certaines pratiques de conservation. Alors, il
n'avait pas d'effet rétroactif pour ceux qui l'avaient déjà fait.

140

M. DANIEL RACINE :

C'est parce que vous en conviendrez comme moi, si on se limite juste à la production
animale pour régler le problème du phosphore, ça va prendre du temps. Le problème numéro 1,
c'est l'érosion et les pratiques agricoles.

145

Ma deuxième question s'adresse au ministère de l'Environnement. Monsieur Bertrand,
cet après-midi, a élaboré le règlement que les producteurs ont à travailler avec. Mais je ne sais
pas si le ministère de l'Environnement, ils ont fait une étude pour savoir le coût réel que chaque
producteur a à payer, référence à sa production.

150

Parce que quand on parle de règlement, on parle d'investissement en même temps. Il y
a beaucoup d'investissement qui est rattaché à ça: de l'investissement en machinerie; il y a de
l'investissement en temps de conseillers à travailler pour nous; puis il y a le temps
supplémentaire qui est donné par le producteur pour gérer ces programmes-là, gérer ce
nouveau règlement-là. Et en quelque part, j'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement a
fait l'étude dans le sens c'est quoi le coût réel qui est assumé par le producteur.

155

LA PRÉSIDENTE :

160

Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

165 Je n'ai pas l'étude avec moi mais monsieur Bernier, lors d'une thématique sur l'économie à Montréal, avait présenté l'impact pour les producteurs, notamment en ce qui a trait à la rampe d'épandage, entre autres. Mais là, je ne l'ai pas avec moi ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

170 Mais la question de monsieur, c'est de savoir, dans les indicateurs que vous allez mettre en place pour assurer le suivi en 2005 et par la suite à tous les cinq ans, est-ce que vous avez songé à retenir dans ces indicateurs, pour pouvoir un peu faire le bilan, l'investissement que ça aura nécessité pour les producteurs de se mettre aux normes?

175

M. PIERRE FORTIN :

On va retenir le nombre de producteurs. Un de nos indicateurs, c'est le nombre de producteurs avec des rampes, parce qu'on vise 100 % des rampes en 2005. Donc, il va falloir colliger l'information. Mais dans les indicateurs que monsieur Bertrand a parlé cet après-midi, il n'y avait pas d'indicateurs économiques d'impact, non.

180

LA PRÉSIDENTE :

185 Donc, il n'y en a pas de retenus.

M. PIERRE FORTIN :

Non.

190

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y en a pas.

195

M. DANIEL RACINE :

Bien, en tout cas, la réalité n'est pas ça, par exemple. La réalité de...

LA PRÉSIDENTE :

200

Ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas, par exemple. Mais il n'y en a pas pour le moment.

M. DANIEL RACINE :

205

Mais c'est ça, là. Parce que si on se fie au règlement, dans l'enlèvement du règlement, depuis quelques années, les producteurs laitiers ont bâti des fosses à fumier, puis dans le nouveau règlement, il y a la cour d'exercice qui n'a pas été comptabilisée dans le plan quand on a bâti nos fosses. Si on ajoute une cour d'exercice que, si je ne m'abuse, qui va venir effectif en

210

2007, plutôt que de récupérer les eaux de la cour d'exercice, nous allons nous retrouver avec des fosses beaucoup trop petites. C'est qui qui va payer la différence là?

215

Parce qu'en agriculture, on a des montants très astronomiques à investir. Puis si à tous les deux ans, s'il y a des règlements qui sortent, puis on n'a pas prévu le coup, en quelque part, il y a de quoi qui ne fonctionne pas là.

220

C'est pour ça que je demande au ministère de l'Environnement, à chaque fois qu'il sort une réglementation, de penser un peu aux coûts réels qui sont rattachés à ça. Parce qu'en agriculture, on n'est pas la Banque du Canada. Notre marge de manoeuvre est très restreinte. Ça fait que s'il faut commencer à faire des projets à tous les deux ans, ça ne fonctionnera pas longtemps.

LA PRÉSIDENTE :

225

Pour votre information, monsieur, peut-être vous indiquer que la Commission a déjà, par écrit, demandé au ministère de l'Environnement d'évaluer le coût de la mise aux normes du Règlement sur les exploitations agricoles. Alors, on devrait avoir une réponse du ministère de l'Environnement sur cette question dans les prochaines semaines.

230

Oui, monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

235

Madame la présidente, j'inviterais peut-être nos collègues du ministère de l'Agriculture d'expliquer le projet des bancs d'essai qu'il va y avoir, notamment un en région, à Sainte-Hélène. La municipalité de Sainte-Hélène a été retenue comme étant un banc d'essai où on va venir évaluer dans les prochaines années l'ensemble des pratiques agricoles, les nouvelles pratiques qui originent du règlement. Et peut-être nos collègues du ministère de l'Agriculture pourraient peut-être en dire un peu plus long là-dessus. Je sais qu'il y a quatre ou cinq

240

municipalités au Québec qui ont été retenues pour ces bancs d'essai là.

LA PRÉSIDENTE :

245

Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

250 Merci, madame la présidente. On a déjà eu l'occasion d'en parler à quelques reprises. Il y a effectivement trois bancs d'essai qui sont en cours présentement, dont un a commencé un peu plus tôt, cet automne, à Saints-Anges en Chaudière-Appalaches, et il y en a un autre en Montérégie, un à Lanaudière.

255 L'objectif, après avoir choisi une municipalité, c'est de faire le tour de chacun des producteurs en regard du bilan de phosphore qui est établi sur la ferme et d'évaluer à partir de ce bilan-là les gestes à poser, de voir aussi les coûts que ça peut occasionner éventuellement et, donc, c'est aussi une manière de se préparer à la campagne qui va être entreprise au cours de l'été, à la suite de la réalisation de l'ensemble des bilans phosphore.

260 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

Alors, monsieur, je vous remercie.

265 **M. DANIEL RACINE :**

Je ne suis pas satisfait des réponses, mais je vous remercie pareil.

LA PRÉSIDENTE :

270 On ne peut pas toujours être satisfait des réponses, mais chacune de vos questions permet de faire avancer le dossier et d'en apprendre un petit peu plus sur le dossier, puis on fini par faire des boucles, et ça donne des résultats au bout.

275 Madame Michèle Bertrand, qui est présidente de la Corporation baie Missisquoi.

Et j'annonce que le dix minutes que j'ai donné jusqu'à la fermeture du registre est passé. Donc, je ferme à 7 h 46 le registre.

280 Madame Bertrand n'est pas là?

Monsieur Albert Chagnon, producteur agricole. Monsieur Chagnon n'est pas là. Ce sont des gens qui s'étaient inscrits hier soir.

285 Madame Louise Beauchamp. Bonsoir!

Mme LOUISE BEAUCHAMP :

290 Bonsoir! Ma question fait suite à celle de monsieur Patenaude de cet après-midi. Personnellement, je n'ai pas été tellement satisfaite de la réponse, alors je voudrais la préciser avec un cas plus concret.

295 Je viens d'une région qui est fragile, inondable, hyperirriguée. L'eau est pompée dans le fleuve à l'année, durant toute l'année, même l'hiver. Alors, je pense que vous avez deviné que je parle de la région de la rivière Laguerre, que vous connaissez. Il y a un problème environnemental qui est assez grave.

300 Présentement, il y a du travail qui se fait pour essayer de le régler. Je fais partie d'une association mais, aujourd'hui, je parle comme citoyenne tout simplement. Et on a mis des années à travailler, des énergies. Et lorsqu'on a entendu parler des intégrateurs qui viendraient s'installer dans une région aussi fragile, j'avoue que, là, on a perdu un peu patience et on est inquiets. Les citoyens sont effectivement très inquiets.

305 Et je me demandais tout à l'heure, suite à la question de monsieur Patenaude, je m'adresse au ministère de l'Environnement, pourquoi il n'y aurait pas des exceptions dans l'installation de ces grosses porcheries, des industries finalement, pourquoi il n'y en aurait pas quand on arrive dans des lieux qui sont aussi fragiles.

310 C'est spongieux chez nous. Alors, imaginez, si je replace, cet été, par exemple, on a eu une inondation à cause des pluies. On a pompé l'eau dans le fleuve directement, en face de tout le monde dans le village, et on s'est retrouvé durant des semaines à pomper toutes les terres en arrière. Et nous, on ne se sent pas protéger face à ça. On essaie de chercher une solution.

315 Alors, moi, je me dis, avec l'arrivée d'une porcherie, c'est un problème de plus. On dépense de l'énergie, de l'argent pour en régler un, puis on en met un par-dessus. Parce que présentement, aussitôt que le moratoire se termine, s'il n'y a pas des nouvelles normes, c'est clair qu'il va y en avoir. On est une région qui est visée. Les intégrateurs ont vu juste en disant que les autres sont surchargées. Nous, on ne l'est pas, mais on est une région à problème.

320 Alors, il y a un an, on a demandé au conseil municipal d'avoir un moratoire de six mois avant que le gouvernement en décrète un, et ça a été voté non. Nous, on demandait juste pour la santé, pour la prudence. Alors, quand on demande de prévenir les problèmes, c'est ça qu'on veut dire.

325 Et présentement, je sais que les agriculteurs sont très, très bien protégés par l'UPA. Ça, je pense que tout le monde le sait. Mais nous, les citoyens, on ne s'est pas senti jusqu'à maintenant protégés. Et ce qu'on demande, c'est d'être protégés. On est obligés de faire des petits groupes, de dépenser énormément d'énergie pour ça. Alors, pourquoi on ne le serait pas directement par notre gouvernement, point?

330

Alors, je demande pourquoi le ministère de l'Environnement ne ferait pas des zones spécifiques dans l'installation de porcheries. Je ne parle pas de nos agriculteurs qui sont déjà installés, qui ont une conscience quand même environnementale dans l'ensemble. Je parle des grosses porcheries.

335

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

340

M. PIERRE FORTIN :

Regardez, je vais donner deux éléments de réponse concernant les outils réglementaires et législatifs que le ministère de l'Environnement dispose présentement, puis je demanderai à mon collègue régional pour peut-être spécifiquement commenter le dossier de la rivière Laguerre.

345

Le législateur, lui, nous a confié deux outils. Le premier, c'est lorsque c'est une grosse exploitation, on en a déjà discuté en commission, quand c'est un gros établissement, donc au-delà de 600 unités animales, là le projet est soumis à une étude d'impact environnementale. Et le deuxième outil, lorsque c'est un projet qui est en bas de ça, bien, là, c'est le règlement qui s'applique. Et le règlement, lui, il ne prévoit pas d'exception.

350

Présentement, donc, les seuls outils qu'on a pour réglementer le dossier porcin, c'est dans ce cadre-là.

355

LA PRÉSIDENTE :

Bon, prenons le premier. L'outil réglementaire qui est associé à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il n'a jamais jusqu'à maintenant été utilisé pour ce qui est d'un examen en vertu de l'article 33.1 et suivants de la loi. Il n'y a jamais eu de dossiers qui sont venus au Bureau d'audience publique, des dossiers de porcherie. Puis on a même vu, la semaine dernière, à Drummondville, dans un portrait régional, qu'il y avait même des projets de 599 unités animales qui avaient été acceptés et qui étaient en construction, donc juste une unité animale en dessous de la barre qui est fixée pour aller en audience publique.

360

365

Par ailleurs, si je me rappelle bien, c'est par établissement, c'est le nombre d'unités animales par établissement. Donc, on peut avoir trois établissements pour un même propriétaire dans un même territoire, et là encore, ça va faire en sorte que le dossier ne sera pas examiné en vertu de ce premier outil législatif dont vous avez parlé.

370

Donc, le deuxième, c'est le Règlement sur les exploitations agricoles. Mais comment ce règlement prend en compte justement la fragilité ou les particularités d'un milieu avant qu'une décision ne soit prise sur l'implantation d'un projet dans une région?

375 Parce que là, c'est bien sûr qu'à l'heure actuelle, on fonctionne avec le moratoire.
Donc, il n'y en a pas de projet, à moins qu'il y ait un traitement complet. On a cette période
transitoire. Mais après ça, qu'est-ce qui va arriver quand la période transitoire va arriver? Les
citoyens, qui viennent poser des questions sur l'implantation de nouveaux projets, ont cet
horizon en tête et se demandent comment on va gérer le développement de la production
380 porcine après la levée du moratoire ou la période transitoire qu'on s'est donnée, et comment on
va prendre en considération.

 Cet après-midi, on avait des producteurs qui parlaient de leur production agricole. Ce
soir, on a des citoyens qui parlent de la fragilité de leur milieu. Alors, comment on va prendre
385 ça en compte dans l'analyse des projets de développement qui viendront ultérieurement au
moratoire.

M. PIERRE FORTIN :

390 Bien, ça illustre que les outils qu'on dispose présentement, ce sont deux éléments à
l'ensemble de la problématique de cohabitation et d'aménagement du territoire. Le règlement,
lui, il ne prendra pas en considération ces normes-là. Les normes que fixe le règlement en
question, c'est des normes environnementales. Donc, on parle de dose, on parle d'épandage,
on parle d'entreposage étanche, etc., mais il ne prend pas en considération ces facteurs-là.

395 Et dans le fond, l'issue de la réflexion qu'on fait ici dans le cadre de la Commission, ça
va être probablement, il va y avoir des recommandations qui vont venir compléter les outils
réglementaires dont on dispose. Mais là, présentement, ça ne s'applique pas.

400 **LA PRÉSIDENTE :**

 Ça se limite à ces deux outils et à ceux que confèrent les lois sur l'aménagement du
territoire et les pouvoirs qui sont conférés aux municipalités. Mais je ne veux pas rentrer
nécessairement là-dedans, monsieur Nadeau.

405 Voilà, madame.

Mme LOUISE BEAUCHAMP :

410 Alors...

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

 Madame la présidente...

415 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on va compléter avec votre situation particulière.

420 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

... est-ce que vous désirez que la Direction régionale s'exprime sur le dossier particulier de la rivière Laguerre?

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

430 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Effectivement, la citoyenne vous présente un dossier, je dirais, très préoccupant pour la Direction régionale et le milieu.

435 Le ministère, au printemps dernier, a mis sur pied avec nos partenaires du milieu, notamment la municipalité, des représentants de citoyens, des gens du ministère de l'Agriculture, de l'UPA, et les gens de l'IRDA qui suivent ce dossier-là a mis un comité de travail en place. On s'est donné un plan d'action qu'il nous fait plaisir de déposer à la Commission.

440 Et le plan d'action vise trois, quatre points en particularité: un, une meilleure gestion d'un ouvrage de retenue d'eau, parce qu'il y a un ouvrage de retenue d'eau en aval de la rivière Laguerre, qui est historique, qui a été construit au début du siècle et rafraîchit dans les années 75, 80 par le MAPAQ. Donc, un des premiers objectifs, c'est d'avoir une meilleure gestion de cet ouvrage-là, pour avoir le moins d'impact possible notamment sur la qualité de l'eau qui est déversée dans le fleuve Saint-Laurent et au niveau de l'érosion des berges.

445 L'autre élément ou l'autre objectif du comité, c'est d'améliorer les pratiques culturales en fonction de la sensibilité du milieu parce que, oui, c'est un milieu très sensible. On y retrouve des tourbières notamment qui devraient être protégées, mais j'y reviendrai plus tard. Et ensuite, le ministère va se donner un temps de contrôle sur le terrain, dont les visites de nos techniciens vont débiter au mois d'avril cette année et il y aura un plan de contrôle particulier pour l'ensemble des activités agricoles dans ce sous-bassin-là.

455 Par rapport à la protection des terres humides, le ministère s'est associé le docteur Bouffard de l'UQAM, également nos spécialistes du central pour, dès ce printemps, aller vérifier les interventions humaines qui ont eu lieu dans ce secteur-là depuis les dernières années, faire éventuellement une cartographie des tourbières, pour éventuellement les intégrer au schéma d'aménagement pour qu'ils aient une protection à long terme.

460 Donc, tout ça pour vous dire que, oui, c'est un dossier préoccupant et, oui, le ministère y investit beaucoup de temps actuellement et d'argent pour faire en sorte que cette partie de région là soit mieux protégée.

LA PRÉSIDENTE :

465 Mais madame soulève le cas X je ne veux pas porter de jugement, là, il ne faut pas
penser que je porte un jugement, je fais juste soulever le questionnement X mais madame fait
ressortir le fait qu'après la levée du moratoire, il y a des projets de porcherie qui pourraient
s'implanter quand même. On ne connaît pas tout le diagnostic qui ressortira de l'étude que vous
êtes en train de faire, mais il y a des projets qui sont perceptibles. Alors, comment vous aller
470 gérer ces projets, compte tenu du diagnostic que vous poserez?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

475 Dans ce secteur-là en particulier?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, dans celui-là.

480 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Bon, vous savez, le monde municipal peut se donner des règles plus strictes au niveau
de la protection des bandes riveraines, et de un. Deux, on va appliquer le règlement que les
législateurs nous donneront à ce moment-là. Et je pense que les recommandations du BAPE
485 pourraient venir, dans des milieux aussi fragiles que ce secteur-là, faire des recommandations
où les activités agricoles seront encore mieux encadrées.

M. PIERRE FORTIN :

490 Par exemple, les études d'impact environnementales, est-ce que le seuil, est-ce que
c'est le bon seuil? Est-ce que c'est la bonne façon d'intervenir dans ce genre de dossier-là?
C'est toutes des questions que...

LA PRÉSIDENTE :

495

Que vous aimeriez qu'on pose.

M. PIERRE FORTIN :

500

C'est toutes des réponses qu'il faudrait trouver. Non, non, mais ça prend quand même... c'est des éléments qu'on n'a pas présentement que, dans le fond, le fruit de la réflexion que le BAPE va faire met en émergence ces problèmes-là.

LA PRÉSIDENTE :

505

Madame Beauchamp.

Mme LOUISE BEAUCHAMP :

510

Merci. Je pense que vous avez bien compris ma question et je compte sur le BAPE pour pousser la question encore. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

515

Merci, madame Beauchamp.

Renata Koniuszewski. Et la personne n'est pas là.

Monsieur Roger Langevin.

520

M. ROGER LANGEVIN :

Bonsoir, tout le monde!

525

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur!

M. ROGER LANGEVIN :

530

Moi, j'ai une belle affaire pour commencer. La Ville d'Amos, tout le monde sait ça de l'Environnement qu'ils ont gagné le prix au monde pour la meilleure eau dans un concours en Pennsylvanie, d'après les experts.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, est-ce que vous pourriez parler dans votre micro parce que je ne vous entends pas très bien. Et adressez-vous à moi, s'il vous plaît.

540 **M. ROGER LANGEVIN :**

Excusez-moi. La Ville d'Amos a gagné le premier prix au monde pour la meilleure eau potable en Pennsylvanie, dernièrement, par rapport à ses eskers. Nous, dans notre région, on a une belle esker, mais personne en parle.

545

Puis là, Lacolle dépose 1.8 M\$ pour faire une usine de filtration, mais on en a une naturelle. Mais on a installé une porcherie en plein centre. C'est pareil comme si vous installiez une porcherie sur le toit de l'usine de filtration de Saint-Jean. C'est la même chose.

550

Un peu plus loin, on a un pit de gravelle qui pompe l'eau 24 heures par jour, de la belle eau pure. Puis on avait la même eau qu'ils ont à Amos, présentement en Abitibi. Puis c'est toutes des affaires de même. Puis là, ils vont aller en installer une autre porcherie encore sur l'esker. Est-ce que monsieur de l'Environnement est au courant de l'esker? Vous avez entendu parler de l'esker de l'Abitibi?

555

C'est des bancs de sable qui ont été formés par la mer de Champlain, v'là 10 millions d'années, quand que les glaciers ont descendu. Puis c'est ça qui a formé un fleuve souterrain, qui part du lac Champlain à la rivière Richelieu, qui comprend jusqu'à Plattsburgh, Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix, Lacolle, Saint-Valentin. Ça monte jusqu'au fleuve Saint-Laurent. C'est un fleuve en dessous, où l'eau passe, c'est la meilleure eau qu'il n'y a pas.

560

Là, moi, je voudrais qu'on enlève l'esker... non, pas l'esker, la porcherie.

LA PRÉSIDENTE :

565

Ça va être difficile autrement.

M. ROGER LANGEVIN :

570

Excusez-moi, je suis pas accoutumé de parler au micro. La porcherie qui est sur l'esker actuellement, parce que ça a détruit tout ce qu'il y avait alentour, les puits. C'est pour ça que les puits de Lacolle sont plus bons, puis l'eau de la rivière n'est pas bonne.

575

Puis il y a un monsieur qui avait une ferme biologique, ça fait quarante ans, c'est un pionnier de la place dans la biologie, il vendait pour les plus grosses compagnies à Montréal jusqu'à Ottawa, puis de Québec. Il a tout perdu. Il a perdu sa clientèle, il a tout perdu. Même la nuit, il peut pas coucher chez lui parce que ça sent trop mauvais, il étouffe. Puis il y a un bois. Quand ils disent qu'ils vont planter des arbres alentour des porcheries, il me font rire, parce qu'il

580 y a un bois de 6 arpents de long et 4 arpents de large entre la porcherie puis chez lui, puis il étouffe la nuit. Il est obligé de venir coucher à Saint-Jean.

585 Ça fait que c'est toutes des affaires comme ça. Ça fait que si vous voulez des preuves, j'aimerais bien que le ministère de l'Environnement vienne voir ça là-bas, pour le pit de gravier, la porcherie. Puis il y a une tourbière aussi à Saint-Valentin qu'ils ont tout asséchée. C'est une autre affaire, ça. En tout cas, ils assèchent tout où c'est qu'il y a de l'eau. Puis il y a un monsieur Ouimet qui est au courant de ça, il pourrait vous montrer où c'est qu'est la tourbière aussi.

LA PRÉSIDENTE :

590

Donc votre question, monsieur, c'est?

M. ROGER LANGEVIN :

595

La question, c'est là-dessus, d'enlever cette porcherie-là qui sont sur les eskers. Moi, je l'ai appris. Je le savais pas. Je savais qu'il y avait une bande de sable qui partait du lac Champlain jusqu'au fleuve Saint-Laurent, puis c'était formé par les anciennes mers, mais je savais pas qu'ils appelaient ça... aujourd'hui, ils appellent ça des eskers. Je sais pas pourquoi, mais...

600

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu.

605

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Madame la présidente, je connais très bien l'esker d'Amos, j'y suis originaire. Et c'est vrai qu'il y a de la bonne eau. Par rapport à...

610

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous connaissez l'esker dont monsieur...

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

615

Non. C'est-à-dire oui, on la connaît, mais situer l'établissement porcine par rapport à l'esker, je ne peux pas du tout répondre au citoyen ce soir. Sauf que je vais répéter la même intention que j'ai répétée à la citoyenne hier, je vais laisser ma carte d'affaires au citoyen et soyez sûre qu'on va le rencontrer dans les plus brefs délais. C'est tout ce que je peux vous donner comme information ce soir, c'est notre grande motivation et intention à rencontrer le citoyen et voir ce qu'on peut faire.

620

M. ROGER LANGEVIN :

625 Parce que l'esker naturel qui est là, l'usine de filtration naturelle qui est là est située aux limites de Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Paul, puis ça monte jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

LA PRÉSIDENTE :

630 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

635 Je veux juste savoir, est-ce que les eskers dans votre région sont identifiés?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

640 On me dit qu'on est sur les cartes géologiques, donc qui ont été construites par le ministère de l'Énergie et Ressources de façon historique. Donc, normalement, oui, cette information-là est disponible.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

645 Vous êtes sûr que les eskers sont sur les cartes du MRN?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

650 Sinon, il y a moyen de trouver les cartes, mais je pense que oui. Du moins, je vous dirais les eskers les plus importants. Parce qu'il faut faire attention entre un pit de sable comme on dit et un esker, là, il y a...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

655 Oui, oui, ce n'est pareil. Deuxièmement, est-ce qu'il y a des protections particulières? Est-ce qu'il y a dans la loi ou dans les règlements des mesures de protection? Est-ce qu'on confère à un esker un statut spécial qui mérite une protection?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

660 Ce qu'on me dit, de façon particulière, non. Mais à ce moment-là, c'est le Règlement sur le captage des eaux souterraines qui s'applique.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

665 Oui, mais le Règlement sur le captage des eaux souterraines ne s'applique que si vous captez des eaux souterraines. Si vous mettez une production porcine sur un terrain susceptible d'être au-dessus d'un esker, là, à moins qu'il y ait un gros puits qui soit creusé, le règlement ne s'appliquera pas.

670 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire, je laisserais monsieur Jean-François Boulet, qui est responsable du bureau de Bromont, peut-être vous répondre de façon plus technique à cette question-là, si vous le permettez.

675

LA PRÉSIDENTE :

Certainement.

680 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Bonjour, monsieur Boulet.

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

685

Bonjour! Alors, effectivement, monsieur le commissaire, vous avez raison, le Règlement sur le captage des eaux souterraines va protéger l'aire de recharge d'un puits. Ça s'appelle l'aire de protection bactériologique, en fait, c'est l'aire de recharge. Ça fait que s'il y a un puits dans l'esker, ce qu'on ne pourra pas permettre, si l'esker sert de recharge pour le puits, on ne pourra pas permettre la construction d'une porcherie. Mais s'il y a déjà une porcherie qui est installée ou s'il n'y a pas de puits dans les environs, il n'y a pas de réglementation actuellement qui interdit la construction d'une porcherie sur un esker.

690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

695

Et quand vous analysez une demande d'autorisation, vous n'avez pas de considération particulière pour savoir la nature du sous-sol. En dessous du terrain, il n'y a pas de regard particulier à ce niveau-là. Si les choses sont conformes au règlement et si la personne dispose des terrains d'épandage, le permis serait accordé sans autre examen.

700

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

705 Oui. Il faut prendre, par contre, en considération que la construction de la porcherie
comme telle est construite sur un plancher étanche et également pour l'ouvrage de stockage de
fumier. Ça fait que l'impact de la porcherie, le lieu, la localisation de la porcherie, ce n'est peut-
être pas l'endroit le plus risqué. C'est plus au niveau de l'épandage.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

710 Maintenant, l'intervenant fait appel à une dégradation de l'eau dans sa région. Est-ce
que vous avez des données sur la dégradation de l'eau soit de la rivière qui passe là, soit des
sources souterraines?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

715 Madame la présidente, monsieur le commissaire, on pourrait vérifier, par rapport aux
deux programmes qui existent au ministère, un, l'analyse des puits privés, on pourrait aller voir
dans les données si effectivement il y a une présence de contaminants. Et par rapport aussi à
l'exercice qu'on a fait l'été dernier, dans les sept bassins versants agricoles prioritaires du
720 Québec, on pourrait vérifier si ce secteur-là était intégré dans l'analyse des puits et aller voir si
effectivement les données qui sont presque disponibles, s'il y a des contaminants qui seraient
identifiés.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

725 C'est parce que ça fait deux personnes qui nous disent, aujourd'hui, que la Ville de
Lacolle a décidé de prendre son eau brute dans la rivière pour la traiter pour une usine de
filtration et, donc, d'avoir de l'eau potable pour ses citoyens.

730 Si c'est vrai qu'il y a un esker tout près et un des intervenants, cet après-midi, avait dit
qu'il y avait de l'eau en abondance mais qu'elle était dure, il est un peu surprenant qu'une
municipalité prenne de l'eau brute dans une rivière s'il y a un esker à proximité, même si l'eau
est un peu dure.

735 Alors, là, est-ce qu'on a des informations là-dessus?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

740 On pourrait laisser répondre monsieur Primeau? Ce qu'on me dit, c'est que l'analyse a
été faite par un professionnel au ministère à Longueuil. Donc, on pourrait avoir l'information et
vous revenir là-dessus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

745 Très bien.

M. ROGER LANGEVIN :

750 Parce que l'esker, il y a vingt ans, l'eau était très claire. Elle était aussi pure que l'eau qui a gagné en Abitibi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

755 Ils vont nous donner des informations complémentaires en voyant les gens qui ont fait l'examen de ça, mais on ne les aura pas ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

760 Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

765 Merci, madame la présidente. En fait, si effectivement l'esker a les caractéristiques que mentionne monsieur et qu'elle a le potentiel également que mentionne monsieur, moi, j'ai la très nette impression que la MRC pourrait intervenir à l'endroit de cette ressource. Parce que monsieur parle non seulement d'usage de nature agricole, mais il parle également d'un autre type d'usage, qui est une gravière.

770 À mon sens, il y a des mesures qui devraient être prises pour protéger cette ressource-là et puis contrôler les usages susceptibles de l'affecter. L'usage gravière, à mon sens, ce n'est pas quelque chose qui devrait être autorisé dans ce secteur-là, de même que tous les autres types d'usage.

775 Par ailleurs, si on est en zone agricole, sur la base d'une justification appropriée, on pourrait effectivement avoir des mesures qui pourraient permettre d'exclure des activités agricoles. Je parle plutôt d'implantation de bâtiments agricoles dans un secteur quand même de cette qualité. Et s'il est fragile également, il y a toujours un argumentaire que pourrait faire valoir la MRC parce que qu'il y a une question aussi d'aménagement du territoire dans ce contexte-là.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Si tel est le cas, n'aurait-elle pas déjà dû le faire?

M. JEAN NADEAU :

785 Bien, effectivement, je pense, madame, que ça aurait peut-être dû déjà être fait. Je ne sais pas qu'est-ce qui explique le cas dans cette situation-là en particulier. Peut-être que c'est un manque aussi de ressources ou de connaissance au niveau de la MRC. Mais si, par exemple, les gens au niveau par exemple du ministère de l'Environnement étaient en mesure de leur

790 donner un coup de main pour l'identification de la chose, bien, ça les inciterait peut-être aussi à faire un pas dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

795 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

800 Ce sera ma conclusion. De toute façon, en bref, c'est la première fois, dans le fond, que ce dossier-là aussi pointu nous est présenté, puis je pense que ça mérite un approfondissement un peu plus serré.

LA PRÉSIDENTE :

805 C'est bien. Alors, votre question n'est tombée dans l'oubli.

M. ROGER LANGEVIN :

810 Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous en avez une autre?

815 **M. ROGER LANGEVIN :**

Il y a une chose aussi, une deuxième. Ils parlent toujours de lisier. C'est plus beau que dire *poison+. Mais il devrait y avoir une enquête là-dessus. Ceux qui ont des fosses à lisier, ils font fermenter pendant un an, puis là il l'étendent.

820 Là, quand vous voulez avoir de la boisson, vous la faites fermenter. C'est pour ça que c'est si fort. Ça fait que leur patente est pas trop bonne. Excusez, je suis pas un spécialiste, mais la fermentation y est pour beaucoup dans le poison qui est là-dedans.

825 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est tout?

830 **M. ROGER LANGEVIN :**

C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

835 C'est une opinion que vous venez de nous donner.

M. ROGER LANGEVIN :

Merci.

840

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur René Savage. Il ne semble pas être là.

845 Madame Hélène Gravel, qui est citoyenne de Saint-Bernard-de-Lacolle. Madame Gravel n'est pas là. De toute façon, s'ils arrivent, ils n'ont qu'à me faire signe, je vais les rappeler.

Monsieur Yves Philie. Monsieur Philie est agriculteur. Bonsoir!

850 **M. YVES PHILIE :**

855 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, messieurs. J'ai une petite question qui est toujours en considérant que la relève agricole cherche une place pour prospérer. Puis on sait que nos gouvernements, eux autres, ils cherchent des revenus additionnels par le biais des taxes spéciales ou des paliers de gouvernement, des paliers administratifs de toutes sortes.

Est-ce que le gouvernement a une solution de rechange pour les agriculteurs qui sont en méthode d'intégration, pour leur permettre d'avoir des revenus additionnels advenant qu'ils veulent enlever ça, l'intégration?

860

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, je n'ai pas trop compris? Est-ce qu'il y a... la fin de votre question?

865 **M. YVES PHILIE :**

Si le gouvernement a des solutions de rechange pour dire aux agriculteurs qui se cherchent des revenus supplémentaires en allant dans l'intégration, si le gouvernement a des solutions de rechange, advenant qu'il veut enlever les intégrateurs?

870

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui. Si je comprends bien, vous X la conception, c'est parce que souvent les gens, quand ils parlent d'intégration, ils pensent à des très grosses entreprises X vous, vous pensez plutôt à des petites entreprises?

875

M. YVES PHILIE :

C'est que si un jeune s'associe avec un intégrateur, il est sûr d'avoir un revenu. Il est sûr d'avoir aussi une continuité dans qu'est-ce qu'il a commencé.

880

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, vous pensez surtout à un jeune.

885

M. YVES PHILIE :

Oui, moi, je vois plus pour le jeune à l'heure actuelle. Parce que les jeunes à l'heure actuelle, quand on sait...

890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Qui n'a pas le capital et qui demande à un intégrateur de l'aider pour partir.

895

M. YVES PHILIE :

En plein ça, oui. Ça fait que si jamais le gouvernement vient qu'à décider qu'on enlève tout ça...

900

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il n'y a pas beaucoup de monde sympathique aux intégrateurs, dans ceux qui sont intervenus, aujourd'hui et ailleurs. En général, les gens sont assez sévères à l'égard du processus d'intégration.

905

M. YVES PHILIE :

Sauf que pendant une période donnée, le jeune qui décolle dans une production, il a un revenu qui est régulier.

910

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et vous demandez, si on interdit l'intégration, est-ce qu'il y aura des plans d'aide aux jeunes. C'est ça?

915

M. YVES PHILIE :

C'est en plein ça, oui.

920

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Parfait. Le ministère de l'Agriculture, pouvez-vous répondre à cette petite question tout à fait légère?

925

LA PRÉSIDENTE :

En deux minutes, monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

930

En deux minutes, madame la présidente. Il y a déjà au ministère un support à la relève, qu'on appelle les centres régionaux d'établissement en agriculture, qui sont financés via les directions régionales du ministère pour accompagner les jeunes dans leur établissement. Et il y a aussi un réseau de conseillers régionaux en relève qui est à la disposition des producteurs dans chacune des régions.

935

Après ça, bien, on peut aussi mentionner évidemment les programmes d'établissement de La Financière agricole dont on a déjà entendu parler. Et si vous voulez plus de détails, je laisserais Claude poursuivre.

940

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille, vous nous avez parlé dernièrement d'un travail...

945

M. CLAUDE ROBITAILLE :

D'un groupe de travail, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

950

... qui est en train d'être fait au sein de votre organisme concernant la relève. Peut-être qu'on pourrait...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

955

Tout d'abord, peut-être que s'il y avait une décision semblable de prise, je suis convaincu qu'au niveau de La Financière agricole, on verrait qu'est-ce qu'on peut faire dans un changement de contexte comme ça par rapport à des outils pour aider nos jeunes à s'établir ou à s'intégrer dans les entreprises agricoles. Mais outre ça, actuellement, ce qui se passe, c'est qu'il y a différents programmes d'aide qui sont administrés par La Financière, que ce soit l'aide à l'établissement des rabais de cotisation à l'ASRA et d'autres mesures particulières.

960

Mais il y a, depuis mai dernier, un groupe de travail constitué de représentants de La Financière, de l'Union des producteurs agricoles et de la Fédération de la relève, qui travaille à élaborer des nouveaux outils qui permettraient d'aider davantage notre relève à s'intégrer ou à démarrer en agriculture.

965

Puis ce groupe de travail là s'est donné finalement cinq critères de base ou cinq paramètres ou cinq objectifs à atteindre, qui sont les suivants, c'est: on veut maintenir le nombre de fermes; on veut favoriser l'accès à la profession; on veut favoriser le démarrage et le transfert; on veut diversifier les productions, diversifier l'agriculture en général, tout en encourageant la formation en agriculture, puisque La Financière agricole dans le cadre de ses programmes d'aide, autrefois La Société de financement agricole, a été une des premières organisations à dire: *Si vous voulez une aide à l'établissement, on vous demande maintenant d'aller chercher une formation en agriculture.+ Et ça, ça date déjà depuis plusieurs années.

970

975

Et ce groupe de travail là devrait déposer, ce printemps, des propositions qui vont être soumises pour consultation et obtenir l'opinion des principaux intéressés, si on peut dire, et qui devrait, souhaitons-le, conduire à des nouvelles actions concrètes de la part de La Financière face à la relève agricole.

980

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

985

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

990 Monsieur Robitaille, pouvez-vous nous dire, dans le cas d'un jeune qui se lance en agriculture dans le système de l'intégration comme intégré, est-ce qu'il peut bénéficier des programmes d'aide à la relève agricole?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

995 En fait, pour être admissible aux programmes de La Financière, il faut être en mesure d'observer que notre jeune n'est pas un ouvrier agricole. Je m'explique là-dessus.

1000 Si notre personne se présente chez nous pour obtenir un financement ou une aide à l'établissement ou une combinaison des deux et que le contrat qui le lie à un intégrateur ne comporte aucune clause de performance ou de participation aux bons résultats de l'entreprise, à La Financière agricole, il ne sera pas considéré comme quelqu'un qui s'établit en agriculture mais bien un ouvrier agricole. S'il est strictement salarié, à ce moment-là ça ne cadre pas avec les orientations que La Financière s'est données face à l'intégration.

1005 Donc, ce qu'il faut retrouver à l'intérieur du contrat d'intégration, c'est des clauses qui donnent des paramètres de base et des paramètres qui lui permettent à ce moment-là de démontrer par ses performances d'éleveur qu'il bénéficie... en fait, qu'il a un intérêt à être plus performant à l'intérieur de son activité d'élevage ou d'engraissement, peu importe.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1010 Savez-vous si, en général, les contrats d'intégration n'ont pas tous des clauses de ce type-là, d'intéressement de l'intégré aux résultats?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1015 Ceux avec lesquels on travaille ont nécessairement cette clause-là; sinon, ils ne peuvent pas bénéficier de nos programmes. Je ne pourrais pas vous dire s'il n'existe pas d'autres contrats qui ressemblent davantage à un ouvrier agricole qu'un partenaire ou quelqu'un qui participe aux bénéfices. Mais chez nous, pour bénéficier des programmes, c'est comme je vous disais, c'est vraiment une participation aux bénéfices ou aux performances de l'entreprise.

LA PRÉSIDENTE :

1025 Monsieur Philie.

M. YVES PHILIE :

Merci, puis j'aurais une deuxième question.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Certainement.

M. YVES PHILIE :

1035

Hier, on a parlé de rentabilité du maïs versus les petites céréales. On a mentionné que ça prendrait deux fois plus de terrain pour les produire. Si on imagine que c'est deux fois plus là dans certaines municipalités, je me pose la question: ça devrait être quoi nos revenus à l'hectare pour permettre à l'agriculteur de payer les surplus de taxes et prospérer surtout, selon les directives de nos ministères, bien, notre ministère de l'Agriculture, qui nous dit qu'il faut performer, il faut créer de l'emploi, il faut être autosuffisant. Puis même si on va un petit peu plus loin, tantôt ça va être la norme ISO.

1040

Ça fait que je me pose la question: nous autres, à force de toujours avoir des contraintes administratives et surtout monétaires, c'est quoi que le gouvernement a dans la tête pour aider les cultivateurs?

1045

LA PRÉSIDENTE :

1050

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, si j'ai bien compris, la question est basée sur une hypothèse qu'on ne ferait plus 430 000 hectares de maïs, mais 860 000 hectares de petites céréales. Si c'est ça l'hypothèse, j'avoue que je ne l'ai pas évalué parce que c'est une hypothèse qu'on n'a pas envisagée. Je ne sais pas qu'est-ce que...

1055

LA PRÉSIDENTE :

1060

Mais la question de monsieur, c'est beaucoup de savoir qu'est-ce qui est prévu pour aider les agriculteurs, à qui on demande de plus en plus d'efforts pour améliorer leurs pratiques de production.

1065 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. On fait référence, à ce moment-là, davantage au plan d'accompagnement qui a été annoncé par le ministère. Et ce plan d'accompagnement là est basé d'abord sur un diagnostic entreprise par entreprise basé sur le bilan phosphore, qui commence à être réalisé présentement sur l'ensemble des fermes et qui devrait être complété vers la fin juin.

1070
1075 Donc, à partir de là, une fois le diagnostic fait sur l'entreprise, les conseillers du ministère vont, avec les conseillers des clubs agroenvironnementaux, enfin, les ressources sur le terrain, confectionner un plan d'accompagnement pour le producteur, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on va faire sur la ferme pour permettre à l'entreprise de pouvoir rencontrer la nouvelle réglementation. Évidemment, on va envisager d'abord la diminution des rejets à la source.

1080 Enfin, on a déjà eu l'occasion d'expliquer un peu le processus logique d'intervention sur une ferme. Une fois que ce processus logique là est évalué, il y a donc réalisation du plan, donc avec des choses à faire, et établissement de l'appui financier qui, lui, va se faire dans le cadre du programme Prime-Vert qu'on a l'occasion de présenter en début de première audience dans chacune des villes.

1085 Alors, si par exemple il faut diminuer les rejets à la source, installer des trémis abreuvoirs, des bols économiseurs d'eau, enfin, des trucs comme ça, il y a une possibilité d'aide dans certains cas, selon les conditions du programme. S'il y a des pratiques culturales à changer ou des choses comme ça, il y a aussi un volet qui s'adresse à ces questions-là.

1090 Une fois que l'appui financier est établi, il va y avoir l'implantation évidemment des mesures d'accompagnement et un suivi de chacune des entreprises pour s'assurer du respect du plan qui aura été établi avec le producteur agricole.

1095 Et il y a présentement, comme on le mentionnait tantôt, trois bancs d'essai qui sont amorcés pour tester, disons, ce suivi-là sur chacune des entreprises.

LA PRÉSIDENTE :

1100 Et le budget qui est alloué à ce programme d'accompagnement est de combien, monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

1105 Merci, madame la présidente. Alors, pour les trois prochaines années, il est prévu un investissement de... c'est un investissement donc, ce n'est pas nécessairement un budget. C'est 257 M\$.

1110 Et là-dessus, il y a 124 M\$ qui vont au niveau des structures d'entreposage pour compléter... ça ne complétera pas, mais pour continuer la question de l'entreposage étanche des déjections animales.

1115 Et il y a un 12 M\$ qui va pour les services-conseils, les équipements d'épandage. Parce qu'on sait qu'on a une obligation chez les producteurs de porc d'utiliser des rampes basses pour le 1er avril 2005, alors il y a un montant qui est alloué aussi comme aide couvrant 50 % du coût de la rampe pour les producteurs, et ça totalise 15 M\$.

Et les mesures de réduction de la pollution diffuse à 23 M\$. Et on a aussi un volet recherche et développement qui est estimé à 37 M\$ pour les trois prochaines années.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci de nous rappeler ces chiffres.

Monsieur Dumais.

1125 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Madame la présidente, on entend deux discours, au fond, dans les auditions qu'on a faites jusqu'à maintenant à propos de l'intervention financière des gouvernements.

1130 Généralement, quand un citoyen qui n'est pas très sympathique à la production porcine nous parle, le citoyen va nous dire: *Pourquoi continue-t-on à faire de la production porcine au Québec à coup de subventions massives de la part des gouvernements pour subventionner une production qui va être exportée?+ Quand on entend des producteurs, généralement, ils nous disent: *Le gouvernement, vous ne faites pas suffisamment d'efforts financiers pour nous soutenir au niveau de la production.+
1135

1140 Pour démêler un peu entre ces deux faces de la médaille ou ces deux points de vue, est-ce que vous disposez au ministère de l'Agriculture une évaluation des interventions gouvernementales, fédérales et provinciales mises ensemble, dans la production porcine par province, comparées? En d'autres termes, est-ce qu'un producteur de porc au Québec est moins bien soutenu qu'un producteur de porc de l'Ontario, un producteur de porc de la Saskatchewan, ou est-ce qu'il est mieux supporté?

1145 Je sais qu'il y a des études qui nous donnent l'ensemble des interventions gouvernementales dans l'ensemble de l'agriculture de chacune des provinces. Par contre, est-ce qu'on a ça par production? Et si jamais on ne l'a pas maintenant, est-ce qu'on pourrait éventuellement l'obtenir?

1150 **M. DENIS SANFAÇON :**

1155 Merci, madame la présidente. Je dirais d'abord peut-être une précision. Quand on parle des montants de tout à l'heure, il faut penser aux entreprises existantes et aux problématiques existantes. Ce n'est pas pour créer des problèmes que l'aide financière est là. D'une part, ce montant-là s'adresse à l'ensemble des productions animales. Et on a déjà eu l'occasion d'estimer la part du porc dans cet investissement-là. Et évidemment, compte tenu que l'entreposage étanche des déjections animales est complété en production porcine, vous comprendrez que du 257 M\$, le 124 M\$ qu'on prévoit pour les trois prochaines années, bien, ça n'ira pas aux producteurs porcins, évidemment.

1160 Les équipements d'épandage, on peut penser qu'une bonne partie va aller de ce côté-là. C'est une quinzaine de millions pour l'ensemble, mais peut-être qu'il y aura la moitié à peu près au secteur porcin. Puis les services-conseils, bien, c'est 24 % des membres des clubs qui sont des producteurs porcins. Alors, ça ramène un petit peu plus précisément pour la question de l'aide versée éventuellement aux producteurs de porc.

1165 Maintenant, par rapport à la question...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1170 Juste une petite seconde. Vous parlez de l'aide versée aux producteurs de porc dans le cadre du programme Prime-Vert. Mais ma question, c'est plus...

M. DENIS SANFAÇON :

1175 J'y arrive.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1180 D'accord. Globalement, quelle est l'aide, tous programmes confondus, consentie au secteur.

M. DENIS SANFAÇON :

1185 Nous avons déjà eu l'occasion de présenter, par rapport aux recettes agricoles, la portion qui venait des aides gouvernementales, tant fédérales que provinciales, incluant les budgets de fonctionnement et de recherche associés à l'agriculture. Et, de mémoire, c'était 14 % pour le Québec, je n'ai pas les chiffres des autres provinces. Nous pouvons, par contre, voir si nous pouvons trouver ça et vous les fournir.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Sanfaçon.
Ça répond à votre question?

1195 **M. YVES PHILIE :**

Un bout, mais ma question principale était ceux qu'on ne connaît pas et qu'on n'est pas capable de contrôler.

1200 Je prends, par exemple, quand on se trouve être dans la couronne sud de Montréal, le CMM, l'Agence métropolitaine de transport, tous ces intervenants-là qu'on a, nous autres, sur le dos, qu'on ne peut pas quantifier monétairement parce qu'on ne sait pas, on ne connaît pas leur budget, mais sauf que quand eux autres arrivent puis ils nous envoient leur compte, il faut tout payer ça, nous autres. Puis c'est ça que je cherche, moi, à savoir si le gouvernement a de
1205 quoi pour essayer de contrer ces augmentations-là, pour qu'il nous en reste un petit peu dans les poches pour qu'on soit capables de faire encore plus pour l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1210 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1215 Merci, madame la présidente. Alors, probablement qu'on fait référence, ici, au programme de remboursement des taxes. Enfin, c'est un petit peu la compréhension que j'en ai.

1220 Au total, c'est un programme qui avoisine les 70 M\$ cette année, qui a comme objectif un objectif double, c'est-à-dire d'assurer aux municipalités une assise foncière solide, même lorsque leur territoire agricole est important, ce qui leur permet de financer d'une manière autonome les services municipaux. Et l'autre objectif, c'est de placer les entreprises agricoles sur le même pied que les autres secteurs de production en les compensant pour les taxes foncières levées sur leur principal moyen de production, c'est-à-dire le fonds de terre, etc., les
1225 bâtiments.

1230 Alors, le programme prévoit que, pour en bénéficier, d'être enregistré au ministère, d'être situé en zone agricole, d'avoir un revenu brut annuel de 5 000 \$. Et finalement, l'aide financière, c'est 100 % pour les 300 premiers dollars de taxes. Et pour les taxes additionnelles, c'est 70 % qui est remboursé via le programme.

Et c'est comme ça que le ministère aide les producteurs et, comme je disais tantôt, aussi les municipalités dans le cadre de ce programme-là.

LA PRÉSIDENTE :

1235

Voilà.

M. YVES PHILIE :

1240

C'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1245

Monsieur André Marleau, qui est agriculteur.
Monsieur Jean-Louis Tinant.

M. JEAN-LOUIS TINANT :

1250

Madame la présidente, messieurs les commissaires, bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1255

M. JEAN-LOUIS TINANT :

1260

Je suis citoyen de Saint-Bernard-de-Lacolle et puis producteur laitier. Je suis propriétaire d'une PME de dimension humaine ou bien, si on veut, une ferme familiale. Je ne sais pas comment est-ce qu'on peut appeler ça à l'heure actuelle, parce qu'il n'y a pas vraiment de normes qui vont définir ce que c'est une ferme familiale et une PME. En tout cas, ce serait peut-être une question aussi qu'on pourrait poser, voir comment est-ce que le gouvernement définit une ferme familiale et une PME. Peut-être que plus tard, ça pourrait être... en tout cas.

1265

Ça fait plus de quatre années dans mon syndicat de base que je parle qu'il y a un problème avec les industriels porcins. Maintenant, de plus en plus d'agriculteurs dans le syndicat de base commencent à trouver que c'est vrai, qu'il y a un problème.

LA PRÉSIDENTE :

1270

Excusez-moi. Vous produisez du porc?

M. JEAN-LOUIS TINANT :

1275

Non, non, je produis du lait.

LA PRÉSIDENTE :

Non, d'accord, parfait.

1280 **M. JEAN-LOUIS TINANT :**

Je pense qu'aussi, c'est le premier producteur. C'est ça. En tout cas, on va venir à la question.

1285 **LA PRÉSIDENTE :**

Continuez. C'était juste pour vous suivre.

1290 **M. JEAN-LOUIS TINANT :**

Non, je ne fais pas de porc. Mais je n'ai rien contre les PME qui en font, par exemple.

1295 Ma première question, je voudrais savoir si ça serait logique et souhaitable de considérer une entreprise qui a un chiffre d'affaires au-dessus de 5 M\$, non pas comme producteur agricole mais comme industriel de l'agroalimentaire et, par le fait même, d'éliminer pour ces personnes-là les subventions qui sont destinées aux producteurs agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Monsieur Robitaille?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1305 C'est une demande d'opinion, là.

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais vos programmes sont des programmes universels, alors...

1310 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

1315 Oui, c'est des programmes universels. Il faut dire que, par contre, l'accès est limité. Si on prend les programmes de financement, l'accessibilité est quand même limitée à des gens qui font l'agriculture leur principale occupation et dont 60 % des intérêts sont détenus par ceux qui exploitent l'entreprise. On a déjà eu l'occasion de discuter de ça devant la Commission.

1320 Et le nouveau programme de sécurité du revenu, qui est le compte de stabilisation du revenu agricole, est lui aussi limité maintenant en fonction du chiffre d'affaires que les entreprises agricoles ont en limitant la contribution de La Financière et qui est décroissante à partir du moment où les ventes nettes admissibles excèdent 500 000 \$. Et cette contribution-là,

qui est à 6 % pour le premier 500 000 \$, est décroissante par tranche de 100 000 \$ jusqu'à un minimum de 3 %.

1325 Ce qui fait que l'entreprise de très grande taille, qui a un chiffre d'affaires important et qui
a donc des ventes nettes admissibles importantes, va recevoir moins pour chaque dollar de
chiffre d'affaires que l'entreprise de plus petite taille parce que, étant donné qu'en excédant
500 000 \$ de ventes nettes admissibles, là on a une décroissance de la contribution
gouvernementale et le compte de stabilisation du revenu agricole devient le premier outil de
sécurité ou de stabilité du revenu des entreprises agricoles au Québec.

1330 Et les programmes d'ASRA, qu'on connaît bien depuis plusieurs années, eux, par
contre, sont des programmes universels et ils sont des programmes qui sont accessibles à tous,
peu importe la taille de l'entreprise et peu importe son chiffre d'affaires par rapport aux bénéfices
du programme d'assurance-stabilisation.

1335

LA PRÉSIDENTE :

1340 Monsieur Sanfaçon, je vous ai déjà entendu dire que les programmes d'aide sont
universels, le programme Prime-Vert est universel aussi mais que, finalement, la subvention
qui est accordée, compte tenu qu'il y a un plafond, fait en sorte que le pourcentage du coût du
projet qui est subventionné par le programme se trouve à être diminué en fonction de la taille de
la production. C'est bien ça?

M. DENIS SANFAÇON :

1345

1350 Merci, madame la présidente. Quelques éléments. Effectivement, les programmes
sont d'accès universel. Il faut que l'entreprise agricole soit enregistrée, peu importe son lien de
propriété, familiale ou autres. Il y a un maximum qui est prévu à nos aides financières, de telle
sorte que ce maximum-là est atteint par les plus grosses entreprises et rarement par les plus
petites. Et de plus, dans le cadre des structures d'entreposage, par exemple pour des volumes
plus faibles, on aide jusqu'à 90 % des coûts admissibles, alors que pour les volumes plus
élevés, l'aide est de 70 %.

1355 Pour les autres programmes, on intervient beaucoup au niveau des programmes
régionaux pour des groupes de producteurs. On pense aux clubs d'encadrement technique ou
des choses comme ça et très peu en aide individuelle.

Alors, c'est les éléments par rapport à la question posée.

1360

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tinant.

Ah! monsieur Beauchamp, peut-être?

1365 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. Je voulais juste savoir si la distinction que fait monsieur entre un producteur agricole et un industriel de l'agroalimentaire, si c'est des concepts qui sont utilisés ailleurs, en Europe par exemple? Est-ce qu'il y a ce genre de distinction, de catégorisation aux États-Unis?

1370

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je n'ai pas d'information qui permettrait de faire une distinction en fonction de l'indicateur que monsieur donnait. Donc, 5 M\$ de chiffre d'affaires et plus, ça devient un industriel de l'agroalimentaire et 5 M\$ et moins, c'est un producteur agricole, je ne suis pas convaincu que c'est un outil pour bien mesurer. Un producteur ou une productrice agricole, c'est quelqu'un qui fait de la production agricole, peu importe le volume, peu importe son chiffre d'affaires.

1375

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1380

C'est parce qu'on cherche des concepts. Il a dit: *Le niveau familial, on le sait bien, est difficile.+ Une entreprise familiale peut être une très grosse affaire comme peut être une toute petite. Alors, les gens cherchent une taille humaine.

1385

Alors, je cherchais juste à savoir au plan conceptuel si, à votre connaissance, il y a des recherches ou des spécifications réglementaires ailleurs qui pourraient nous éclairer un peu.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1390

Actuellement, pas à ma connaissance.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1400 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui. Est-ce qu'on ne pourrait pas éviter l'utilisation de cette terminologie-là. Parce qu'à ma connaissance X et là vous me détrompez si je suis dans l'erreur X quand on parle de production agricole, quelle que soit la taille de l'entreprise, si on parle de production agricole, on parle d'agriculture, d'élevage.

1405 Si on parle d'industriel de l'alimentation, bien, là, on va parler d'une activité qui se passe après la barrière de la ferme, disons. Transformer du lait, abattre du porc, transformer de la viande, produire de la bière, produire des jus de fruits, ça, on qualifie ça d'industriel de l'alimentation.

1410 Et est-ce qu'on n'a pas l'exemple de pays qui ont été exactement dans la direction que suggère monsieur, mais sans passer à travers, je pense, un peu de contorsions linguistiques. C'est-à-dire que, par exemple, aux États-Unis, dans le Farm Bill, pour prendre un exemple dans lequel on n'est pas mêlé, une production agricole de coton X aux États-Unis, il y a de très grandes fermes de coton X et à un moment donné, le gouvernement américain a dit: *Au-delà de telle taille de production dans le coton, l'entreprise n'a plus de droit aux subventions gouvernementales.+

1420 En d'autres termes, l'objectif de discuter est-ce qu'on doit rendre universel et sans limite de volume les subventions aux entreprises du secteur agricole, ou est-ce qu'on doit les limiter pour des entreprises de telle taille ou les limiter en termes de quantité qu'une entreprise peut toucher, est-ce qu'il est nécessaire de passer par le vocabulaire qui risque peut-être de faire des débats à n'en plus finir sur les mots. Au fond, bien plus simplement sans se demander si une grande porcherie versus une petite porcherie est une autre sorte d'activité ou non, si on dit simplement: *au-delà de X porcs, il n'y a plus de subvention+, est-ce que ce ne serait pas une manière assez simple de parvenir à l'objectif que propose monsieur, sans trop se lancer dans des débats de mots?

1430 Qu'en pensez-vous, monsieur Robitaille ou monsieur Sanfaçon?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1435 En fait, quand je parlais qu'au niveau du compte de stabilisation du revenu agricole, on limite, donc déjà là, je pense que c'est un des indicateurs où on dit: l'entreprise, qui a un très grand chiffre d'affaires et de grande taille, va bénéficier moins de l'intervention de l'État que l'entreprise de plus petite taille avec des ventes nettes admissibles inférieures à 500 000 \$ par membre qualifié.

1440 Et le fait de limiter avec un maximum de 2 M\$ par entreprise le financement rend encore la limite ou l'accessibilité aux programmes de l'État à des entreprises de plus petites tailles. La très grosse entreprise n'utilisera pas, ne viendra même pas frapper à la porte de La Financière

pour se financer parce qu'elle sait très bien que les programmes ne cadrent pas à ses besoins d'investissement, qui sont de l'ordre de plusieurs millions de dollars.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

1450

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, un autre exemple qui nous a été donné, celui où on utilise un autre moyen, c'est celui du Danemark, par exemple, où le même exploitant ne peut être propriétaire de plus de trois sites d'exploitation et où on a limité la taille des sites d'exploitation.

1455

Évidemment, la limite est assez élevée, là, mais quand même c'est un exemple d'une manière.

Et on a aussi des obligations de propriété associées à l'entreprise. Alors, c'est aussi un autre mode qui peut aller dans le sens de la question, je pense.

1460

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question, monsieur?

1465

M. JEAN-LOUIS TINANT :

Oui, mais dans la même optique, je me demandais si ce serait possible, pour protéger l'ensemble des producteurs, d'interdire à d'autres producteurs le morcellement de leur terre en vue de l'implantation d'une porcherie industrielle.

1470

LA PRÉSIDENTE :

Ou même une porcherie?

1475

M. JEAN-LOUIS TINANT :

Oui, c'est ça, d'une porcherie. Bien non, parce que je vise essentiellement la personne qui a beaucoup de sites, pas la personne qui veut un site.

1480

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Alors, le morcellement. Nous sommes du côté du ministère de l'Environnement. Non? De votre côté, d'accord.

1485

M. DENIS SANFAÇON :

En fait, il faudrait se tourner du côté, madame la présidente, de la Commission de protection du territoire agricole. Mais comme elle n'est pas là et que je suis souvent l'homme à tout faire, vous allez me permettre... la réponse, dans le fond, c'est que...

1490

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez 100 façons, vous!

1495

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, oui, c'est ça. La conférence thématique qui a été donnée par la Commission de protection du territoire agricole disait que, de mémoire, le morcellement, ils l'autorisaient quand il y avait possibilité de répondre aux exigences pour obtenir les certificats d'autorisation. Alors, s'il n'y avait pas nécessairement de sol associé à la possibilité qu'un élevage s'implante, ils n'interdisaient pas le morcellement à cet effet.

1500

C'est ce que j'ai retenu, mais je pense que la question pourrait être posée directement à la Commission aussi. Mais il me semble que dans la conférence, c'est ce qui nous avait été donné par les représentants de la Commission de protection du territoire agricole.

1505

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Sanfaçon.

1510

Ce qu'on va faire, monsieur Tinant, on va prendre votre question en note et on va l'adresser à la Commission de la protection du territoire agricole.

M. JEAN-LOUIS TINANT :

1515

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

C'est le meilleur interlocuteur pour y répondre. D'accord? Surveillez sur le site la réponse.

1520

Monsieur Luc Van Velzen.

1525 **M. LUC VAN VELZEN :**

Madame la présidente, messieurs les commissaires, bonsoir!

1530 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. LUC VAN VELZEN :

1535 Juste une précision. On parle de moratoire, mais ce n'est pas un vrai moratoire. C'est une période transitoire. On dit qu'il n'y a pas de porcherie qui peut s'établir et je me trouve dans un village où la demande est faite, elle a été faite avant le dépôt du moratoire. Elle n'a pas été construite encore, mais on est pris avec le problème qu'elle va se construire. Je dis *pris avec le problème+ pour en venir à ma question.

1540

Juste une précision. J'aimerais obtenir confirmation d'une image globale de ce que j'appelle la démocratie. Est-ce que si je dis que la démocratie, c'est la volonté de la majorité au détriment de la minorité, est-ce qu'on peut dire que c'est une façon de voir la démocratie?

1545 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'après moi, vous voulez émettre une opinion, tout simplement.

1550 **M. LUC VAN VELZEN :**

Non, c'est parce que ma question suit. Je n'ai pas besoin de réponse comme telle, mais ma question suit.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne vous en aurais pas donné non plus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1560 C'est parce que vous allez nous mettre dans un débat infini sur la démocratie entre nous, et...

M. LUC VAN VELZEN :

1565 Je suis aussi conseiller municipal à Saint-Valentin. J'ai reçu, à la table du conseil avec toute l'équipe du conseil, une pétition de la majorité de ma population. À 80 % environ, on me dit: *Bloquez-la+ et elle est conforme, elle est acceptable au règlement d'avant le moratoire. Et

1570 on me demande quand même de dire: *Non+. Moi, on me dit: *Non+. Comme conseiller municipal, on me dit je peux réglementer les distances, je peux réglementer les odeurs. Mais avec le moratoire, je ne peux plus y toucher parce qu'à la MRC, on me dit: *Ça prend le rapport de contrôle intérimaire.+ Donc, moi, en tant que conseiller, je ne peux plus rien faire.

1575 Je me revire à la MRC et la MRC dit: *Oui, il faut faire ça+ pour avoir notre schéma d'aménagement. Mais le schéma d'aménagement, avant de l'approuver, il faut l'envoyer au gouvernement. Et si on met certaines règles dedans pour dire: *Non, on fait du zonage de production, qu'ils appellent, on ne veut pas de porcherie+, la population de Saint-Valentin s'est prononcée: *on n'en veut pas+, ça ne passera pas à quelque part. La MRC va dire: *Non, on ne peut pas faire ça. Parce que si on fait ça, on va l'envoyer au gouvernement+, ils vont nous dire: *Non, tu ne peux pas faire ça.+

1580 Alors, on se retrouve où? Moi, j'ai un travail à faire en tant que conseiller municipal. Je suis avant tout producteur agricole. Mais en tant que conseiller municipal, j'ai un travail à faire. Je fais quoi? Est-ce que j'écoute la population et qui me dit: *Fais ta job, on n'en veut pas.+ Mais j'ai les mains liées. Je ne peux pas dire: *On la bloque+, parce qu'à quelque part, ça ne passera pas plus haut. Alors, on fait quoi?

LA PRÉSIDENTE :

1590 Monsieur Nadeau, on fait quoi?

M. JEAN NADEAU :

1595 Merci, madame la présidente. En fait, ce que je peux comprendre des propos de monsieur, c'est qu'en fait, s'il ne peut pas dire non quand on lui demande une attestation de conformité à un projet, c'est que le projet est conforme à sa réglementation municipale.

1600 Si le conseil décidait ou forçait l'inspecteur municipal, c'est peut-être lui qui est responsable de l'émission d'attestation ou le secrétaire trésorier, si le conseil forçait ces gens-là à ne pas émettre l'autorisation en question, bien, le producteur qui a demandé l'autorisation se retourne devant le tribunal et il obtient quasi automatiquement le document de la part de la municipalité.

1605 Il y a certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent notamment qui ont même mis à la porte leur inspecteur municipal pour qu'il n'ait pas à émettre un permis de construction pour la porcherie, bien, je veux dire, la porcherie s'est quand même construite.

1610 Alors, ce que monsieur mentionne en fait, c'est un peu... il y a comme les conséquences, par ailleurs, de ce qui a été statué avec le projet de loi 23, qui a amené, en fait, puis qui va amener aussi les MRC à déterminer la priorité aux activités agricoles en zone agricole. Ceci étant dit, elles ont la possibilité dans certains secteurs de leur territoire d'interdire

certains types d'élevage. Mais là encore, il faudrait savoir où se situe la MRC de monsieur, dans quelle étape de son processus elle est rendue. Elle peut le faire, bien sûr, par une modification ou la révision du schéma d'aménagement, elle peut le faire également en adoptant un règlement de contrôle intérimaire.

1615

Mais je ne voudrais pas laisser les gens sous l'impression qu'on peut tout faire, étant donné par ailleurs qu'il y a la question de la priorité qu'il faut traduire dans les documents municipaux de planification et réglementaires.

1620

LA PRÉSIDENTE :

Dans la mesure où la municipalité ou la MRC de monsieur présentait un règlement de contrôle intérimaire où elle interdisait sur une partie de son territoire l'implantation de porcherie, elle autorisait l'implantation d'autres productions mais interdisait spécifiquement la production de porcheries et les concentrait sur une autre section de son territoire, ce règlement de contrôle intérimaire passerait-il la rampe de l'examen au regard des orientations gouvernementales en matière d'aménagement?

1625

M. JEAN NADEAU :

Regardez, madame la présidente, si on avait des bonnes raisons d'agir de la sorte pour des considérations peut-être d'ordre, bon, d'aménagement du territoire ou autrement, ça pourrait être possible.

1630

Il y a une section dans les orientations gouvernementales où on invite justement une municipalité régionale de comté, en concertation avec l'ensemble des intervenants de son milieu et pas seulement le Comité consultatif agricole, mais de voir s'il n'y aurait pas une façon, pour favoriser l'acceptation sociale et le développement de cette production-là, s'il n'y a pas des façons de les distribuer dans certaines parties du territoire.

1635

1640

J'ai déjà eu l'occasion de mentionner que c'est une possibilité qui existe en vertu des orientations mais que, jusqu'à présent, il n'y a aucune municipalité régionale de comté qui s'est prévalu de cette possibilité.

1645

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais dans le cas de Saint-Valentin où la demande a été faite avant le moratoire, si c'est conforme au règlement au moment où la demande a été faite, la municipalité ne peut pas, après coup, changer sa réglementation sans changer son zonage et, de toute manière, c'est comme si l'autorisation était donnée de procéder.

1650

M. JEAN NADEAU :

1655 Effectivement, monsieur Beauchamp, dans la situation actuelle, je pense que pour le projet de porcherie pour lequel on a déjà émis l'attestation de conformité, je veux dire, dans la mesure où éventuellement le ministère de l'Environnement donne le feu vert, je veux dire, les jeux sont faits là, au niveau de la municipalité. Par ailleurs, il y a déjà de la jurisprudence très claire à cet égard-là.

1660 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et ce, même s'il y a un référendum local qui a donné 80 % ou une pétition qui a donné 80 % de majorité en sens contraire.

1665 **M. JEAN NADEAU :**

Ce n'est pas du tout considéré un référendum de cette nature.

1670 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Autre chose que je voudrais savoir de la région, il y avait combien de demandes de porcheries dans la région avant l'imposition du moratoire?

1675 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire, est-ce que vous parlez de toute la région de la Montérégie ou seulement de la municipalité de Saint-Valentin?

1680 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non, je veux parler dans la municipalité...

LA PRÉSIDENTE :

1685 La Montérégie Ouest.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... mais dans la Montérégie Ouest.

1690

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Dans la Montérégie Ouest?

1695 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ouest.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1700

Bon, on en a 45 pour toute la Montérégie, mais ça, c'est aussi bien les nouvelles que des agrandissements, donc tout confondu. Écoutez, si vous me laissez quelques secondes, j'ai une bonne calculatrice en arrière de moi, on va calculer rapidement.

1705 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que la calculatrice peut nous donner le nombre d'unités animales impliquées?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1710

Ça, on pourrait plutôt vous calculer ça cette semaine.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1715

Ça prend une autre calculatrice.

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'on peut avoir la donnée Montérégie Est, Montérégie Ouest?

1720

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

On les a ici. Il suffirait juste de les discriminer. Et par rapport à Saint-Valentin, on disait qu'il y avait trois projets qui étaient déposés après le moratoire, donc aucun certificat émis. Et celui qui a été autorisé, c'est-à-dire le certificat qui a été autorisé, mais sans construction actuellement, il a été émis avant le moratoire.

1725

LA PRÉSIDENTE :

1730

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1735 Donc, les demandes, elles, n'ont pas été étudiées en fonction de l'ancien règlement. Donc, elles ne sont pas étudiées, elles sont en attendant. Sauf que le cas que monsieur disait tout à l'heure, il a déjà été autorisé en vertu de l'ancien règlement RRPOA. Et puis nous, bien, évidemment, c'est comme si l'entreprise avait construit le lendemain.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Elle a son permis?

M. PIERRE FORTIN :

1745 Elle a tous ses droits.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1750 Madame la présidente, on calcule vite. Donc, dans la partie ouest, 19 demandes sur les 45, agrandissement ou nouvel établissement.

LA PRÉSIDENTE :

1755 C'est les demandes de certificat d'autorisation que vous avez.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Exactement, qui sont en suspens.

1760 **M. LUC VAN VELZEN :**

1765 Pour revenir à ma porcherie qui se bâtit dans mon village, la demande a été faite, l'autorisation a été obtenue du ministère de l'Environnement. La construction n'a pas été faite. Le permis est échu. Donc, c'est une nouvelle demande de permis à la municipalité. Mais entre les deux, la municipalité ne peut pas rien faire. Elle ne peut pas écouter la plaidoirie de ses citoyens, qui dit: *On n'en fait pas. On n'en veut pas. On n'en veut pas.+

1770 Le permis n'est plus bon parce qu'il est échu. La nouvelle demande se refait parce qu'elle est toujours conforme au règlement mais, nous, on ne peut pas l'échanger entre-temps. Il aurait été possible de dire: *Désolé, on va révérifier la situation, on va modifier certaines choses.+ Et peut-être qu'avec plus de rigueur, on va pouvoir dire: *On veut favoriser l'agrotourisme dans notre municipalité.+

1775 C'est chez nous qu'on a commencé l'autocueillette des fraises et des framboises à travers le Québec. Et ça fait 40 ans qu'on promeut ça. Et maintenant, avec ça, on a dit: *Peut-être que ce n'est pas l'endroit idéal.+ On a déjà une porcherie. Il y en a déjà des plaintes qui sont rentrées sur la table du conseil. Et puis là, on essaie de faire quelque chose donc si on peut changer le règlement, mais on ne peut pas.

1780 La MRC n'a pas adopté son rapport de contrôle intérimaire, parce que dans la MRC, la MRC du Haut-Richelieu, il y a des municipalités qui ont fait des règlements encore plus sévères que les nôtres. Et s'ils adoptent le rapport de contrôle intérimaire, ils peuvent perdre ce que eux avaient déjà gagné. Donc, on dit: *On ne touche pas à ça. Il y a plus de perdants qu'il y a de gagnants.+

1785 Mais nous, on fait quoi?

LA PRÉSIDENTE :

1790 Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

1795 Merci, madame la présidente. Peut-être une suggestion à monsieur. Un règlement de contrôle intérimaire peut viser certaines parties du territoire. Il n'est pas obligé de viser la totalité du territoire de la MRC. Il pourrait donc -- puis il y a certaines MRC qui l'ont fait, ça a été jugé conforme aux orientations gouvernementales, la MRC de Témiscamingue notamment, mais ça ne pourrait viser qu'une municipalité.

1800 Alors, ça permettrait à la municipalité de réglementer, mais de façon complémentaire à ce qu'il y aurait dans le RCI de la municipalité régionale de comté, étant donné que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC a préséance sur les dispositions inconcialables du règlement municipal.

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

1810 Mais monsieur Nadeau, dans le cas particulier qui nous est présenté, le promoteur a déjà son certificat d'autorisation. Est-ce que la municipalité, même si le permis est échu et que le permis doit être renouvelé, est-ce qu'ils peuvent refuser d'émettre le permis? Devant un juge, comment...

M. JEAN NADEAU :

1815 Regardez, madame la présidente, je ne suis pas avocat. Monsieur a soulevé, par rapport à sa première explication du cas, un phénomène nouveau, à savoir le fait que le permis est maintenant échu. Il faudrait que je vérifie avant auprès de la Direction des affaires juridiques

du ministère, avant de donner des fausses informations, pour tenir compte de cet élément-là spécifique.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

Et vous allez nous revenir? Parce que j'aimerais bien entendre la réponse. Parce que j'aurais pu vous inviter à vous parler, mais j'aimerais bien entendre la réponse.

1825 **M. JEAN NADEAU :**

Je pourrais contacter monsieur. Mais je pourrais aussi fournir la réponse à la Commission peut-être demain ou quelque chose du genre.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

Vous avez une deuxième question, monsieur Van Velzen?

1835

M. LUC VAN VELZEN :

Oui, j'ai une deuxième question mais j'aimerais avoir une précision auparavant, si vous permettez.

1840

Cet après-midi, on parlait du bilan d'apport de matière organique en Montérégie. Donc, on parlait de 840 kilos à l'hectare de besoin en matière organique, si mes chiffres sont bons, et qu'on produisait avec les résidus de culture 794 kilos à l'hectare. Donc, on est en déficit de matière organique.

1845

LA PRÉSIDENTE :

C'est monsieur Normandeau du ministère de l'Agriculture qui nous a donné l'information. Monsieur Normandeau.

1850

M. MARCEL NORMANDEAU :

Madame la présidente, quand j'ai parlé des apports de 794 kilogrammes de carbone à l'hectare, c'est les résidus de culture et c'est aussi les apports organiques sous forme de fumier, lisier.

1855

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Est-ce que la précision est claire pour vous?

1860

M. LUC VAN VELZEN :

La précision est là. Ce que j'aimerais savoir c'est ça veut dire quoi après? Qu'est-ce qu'on retire de ces chiffres-là?

1865

M. MARCEL NORMANDEAU :

Madame la présidente, ce qu'on retire, c'est qu'on est encore en déficit de carbone. Ça veut dire qu'il y a encore possibilité, même intérêt, à avoir un apport supplémentaire de carbone, donc soit sous forme de matière organique provenant des fumiers, ou d'autres résidus de culture ou autres sources de carbone pour le sol.

1870

LA PRÉSIDENTE :

Et pour être à l'équilibre, on se rendrait jusqu'où?

1875

M. MARCEL NORMANDEAU :

Dans la donnée du tableau, on parlait de 850 kilogrammes de carbone à l'hectare pour être à l'équilibre.

1880

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

1885

M. LUC VAN VELZEN :

Oui. Ça m'amène à ma question. Est-ce qu'il ne serait pas plus profitable alors de dire: *Des porcheries, ce n'est pas ce qui va amener le carbone.+ Parce que le carbone, c'est dans la fibre, c'est dans la plante. Donc, un fumier avec paille va être beaucoup mieux qu'une porcherie régie sur fumier liquide.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Normandeau.

1895

M. MARCEL NORMANDEAU :

1900 Bien sûr qu'un fumier où il y a déjà de la paille, va avoir plus de matières organiques. Mais si la paille est restée sur le champ lors de la récolte, elle est aussi retournée au sol. Qu'elle soit entreposée et mise dans un bâtiment d'élevage pour être reportée sur le champ ou épandue directement, elle va se retrouver dans le sol, de toute façon.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Je suis sûre que ça ne satisfait pas monsieur.

M. LUC VAN VELZEN :

1910 Non, désolé. Avec le mode porcin, on encourage la production de maïs et la production complémentaire, qui est celle du soya, qui fait une bonne rotation. Si on encourage les élevages sur litière, on encourage la rotation des cultures. Donc, on encourage la production de céréales à paille. Et c'est là que je trouve un non-sens, on encourage de la production sur lisier et on demande d'augmenter le carbone parce qu'on est en déficit.

1915 **LA PRÉSIDENTE :**

1920 Monsieur Sanfaçon, la prémisse voulant que si on produit du lisier, on encourage la production de maïs, et la rotation des cultures, j'aimerais vous entendre là-dessus. Parce qu'on pourrait produire que du maïs sans rotation également?

M. DENIS SANFAÇON :

1925 Madame la présidente, bon, quand on parle de *on encourage+, je ne sais pas si on fait référence à des aides quelconques que le ministère pourrait donner au producteur pour inciter à choisir la gestion liquide, mais ce n'est pas le cas si c'est ça qu'on sous-entend, comme on a déjà eu l'occasion de l'expliquer.

1930 L'autre élément, c'est que bien que...

LA PRÉSIDENTE :

Ce que vous voulez dire, c'est que c'est un choix des producteurs.

1935 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est un choix que les producteurs prennent pour diverses considérations d'ordre économique, main-d'oeuvre, sanitaire, au niveau des bâtiments, précision dans l'épandage. Enfin, il y a un certain nombre d'avantages qui font que les producteurs choisissent ça.

1940

L'autre chose, c'est que le lisier, il est vrai, contient moins de matière organique, si on veut, que les fumiers, mais il en contient quand même davantage que les engrais minéraux qui, eux, n'en contiennent pas du tout. Et finalement peut-être, quand on parle de culture de maïs, quand on fait une pratique où on laisse des résidus sur le sol, le maïs permet de laisser beaucoup plus de résidus que n'importe quelle petite céréale et donc, d'avoir un apport de matière organique beaucoup plus grand sous forme de résidus que n'importe quelle céréale à paille, par exemple.

1945

LA PRÉSIDENTE :

1950

Ça répond à votre question, monsieur?

M. LUC VAN VELZEN :

1955

Pas à ma satisfaction, mais oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1960

Merci, monsieur Van Velzen.

On va prendre une pause de dix minutes à peu près. Je vous demanderais d'être assez disciplinés quand je vais vous demander de vous rasseoir. Et au retour de la pause, on a deux conférenciers qui vont nous faire une présentation sur les OGM.

1965

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1970

Donc, tel que je vous l'ai dit avant la pause, on a des présentations qui avaient été planifiées et qui nous seront faites sur les OGM par messieurs Jean-François Bernier, professeur à l'Université Laval, et monsieur François Pothier, également professeur à l'Université Laval. Alors, chacun dans leur champ respectif. Je crois que c'est monsieur Pothier qui va nous parler de la biologie moléculaire. Est-ce que c'est bien ça?

1975

M. FRANÇOIS POTHIER :

1980 Ce sont des habitudes de professeur. Donc, on est en avant, on bouge un peu et on présente donc nos connaissances.

1985 Donc, madame la présidente et à vous tous, ce soir, la commande qu'on nous a passée, à Jean Bernier et moi, c'est de vous parler, de vous décrire que sont les OGM, mais surtout qu'est-ce qui arrive à l'humain qui mange le porc qui a mangé du maïs modifié génétiquement. Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a préparé la présentation.

1990 Ni Jean Bernier ni moi n'avons d'intérêt dans les semences. On n'est pas vendeurs. On n'a pas de lien avec de compagnies. Donc, ce qu'on va vous présenter ce soir, c'est vraiment ce qu'on a trouvé dans la littérature. Ce sont des données, des résultats des analyses qui ont été menées, des études qui ont été menées sur les animaux qui ont été nourris avec des OGM, avec du maïs Bt et avec du soya en particulier *roundup*.

1995 Donc, rapidement, je suis biologiste moléculaire, je vais vous présenter de quelle manière est-ce qu'on prépare une plante transgénique, quelles sont les modifications qu'on y apporte. Et Jean Bernier va continuer avec des chiffres et avec des exemples d'études qui ont mené donc à la caractérisation des animaux et des porcs en particulier qui ont mangé du maïs Bt et du soya *roundup*.

2000 Donc, de façon très caricaturale X et encore une fois, c'est pour vous amener à comprendre comment on produit un aliment modifié génétiquement X nous sommes formés d'ADN. À l'intérieur de notre ADN, cet ADN est organisé en chromosomes. C'est ce qu'on peut voir ici. Si on déroule le chromosome, donc on se retrouve avec un ruban qui est énorme, qui est très long, sur lequel sont inscrits les gènes les uns en arrière des autres. Et dépendamment des espèces, donc, il y a plusieurs nombres de chromosomes. Et les gènes, par contre, d'une espèce à l'autre peuvent se ressembler.

2010 Un gène, c'est un bout de cet ADN, donc une fraction de cet ADN qui correspond à une séquence, à un message particulier. Donc, si vous déroulez votre ruban d'ADN, de temps en temps, vous allez trouver un morceau qui va être important et qui va coder pour une information génétique. L'information génétique, ça peut être la couleur des yeux; ça peut être évidemment la grandeur, etc. Donc, un bout comme ça quelque part sur votre ADN correspond à vous et vous caractérise. Mais le gène en question va être déterminant pour une fonction donnée à l'intérieur de ce long ruban.

2015 Et ça, c'est donc un principe qui est extrêmement important pour la suite de la compréhension. Un gène, encore une fois, c'est une séquence d'ADN. C'est comme un message qui va être lu par la cellule, qui va être transformé en un autre message, qu'on appelle l'ARN, qu'on voit ici. Donc, un gène nous donne un bout d'ARN. Cet ARN, à son tour, il est lu par la machinerie de la cellule pour donner une protéine. Et c'est la protéine donc qui, elle, va faire le travail à l'intérieur de la cellule.

2020

Alors, toute la transgénèse, toutes les modifications génétiques qu'on a utilisées jusqu'à maintenant sont basées sur ce principe qu'on a un gène qui nous donne une protéine, et c'est cette protéine qu'on va retrouver, qui va jouer un rôle particulier.

2025

Comme, par exemple, dans le cas du maïs Bt, on a pris un gène qui provient d'une bactérie, on l'a introduit dans le maïs. Ce gène maintenant produit une protéine, qui s'appelle la protéine Bt, et qui va donc servir à contrôler la présence ou plutôt la mort de l'insecte qui va attaquer le maïs.

2030

Comment est-ce qu'on s'y prend pour prendre un gène de bactérie, pour aller l'introduire à l'intérieur comme ça du génome du maïs? C'est quelque chose qui n'est pas nouveau. Il y a des bactéries transgéniques qui existent depuis déjà les années 80.

2035

S'il y en a parmi vous qui utilisez l'insuline humaine, l'insuline humaine, elle est produite par une bactérie dans laquelle on a pris le gène humain de l'insuline et on a introduit ce gène dans la bactérie, la bactérie synthétise maintenant de l'insuline humaine. Donc, elle fait le travail de synthétiser le produit, la protéine, qui est l'insuline dans ce cas-là.

2040

Alors, comment qu'on s'y prend pour faire un maïs, par exemple, qui va synthétiser une protéine qui va l'aider à se défendre à produire du Bt? On va utiliser différentes méthodes mais, généralement, on va prendre des cellules qui proviennent du maïs, un bout de feuille, et on va introduire à l'aide d'une bactérie le gène qui nous intéresse. Dans ce cas-ci, le gène du maïs Bt. On va l'introduire, on va l'ajouter au génome du maïs pour que le maïs porte tout à coup dans toutes ses cellules une information nouvelle, qui est celle de la production du Bt.

2045

Donc, on va s'y prendre, vous voyez, ici, des cellules végétales. Et par différentes techniques qu'on va voir tout de suite après, ce gène va être intégré à l'intérieur de quelques cellules. On va reprendre ces cellules; on va les faire croître. Et à partir d'une cellule, on va être capable de faire développer une plante au complet. Donc, du côté végétal, c'est relativement simple. C'est un peu comme quand vous coupez une plante chez vous et vous la replantez dans un autre pot, la plante va repousser, vous en donner donc autant que vous en voulez au fur et à mesure que vous la transplantez.

2050

C'est le même principe. On prend une cellule dans laquelle on a introduit le gène nouveau, on la fait se développer et on obtient comme ça un maïs qui contient la nouvelle information génétique.

2055

Donc, il y a deux façons d'intégrer le gène à l'intérieur du maïs, on utilise une bactérie qui s'appelle agrobacterium. C'est une bactérie qui est dans la nature, qu'on retrouve normalement et qui a la propriété d'intégrer ses propres gènes à l'intérieur de la plante. Or, on a pris cette bactérie, on a enlevé les gènes que la bactérie normalement va insérer dans la plante pour causer une maladie et on met à la place le gène d'intérêt comme, par exemple, le gène Bt. La bactérie va faire le travail pour nous. Elle va infecter la cellule en culture et elle va transférer

2060

2065 dans le maïs, dans la cellule qui est en culture, donc, la nouvelle information génétique. C'est une des façons de faire.

2070 L'autre technique consiste avec un mini-fusil à introduire des billes d'or qui sont couvertes du gène en question et on bombarde les cellules du maïs avec des billes qui contiennent l'information génétique. Et cette information génétique va aller s'intégrer d'elle-même à l'intérieur du génome du maïs pour vous donner une plante qui va être transformée génétiquement.

2075 Donc, une fois que c'est fait, une fois qu'on a obtenu une cellule qui a intégré la nouvelle information, on va mettre en culture cette cellule, on va faire pousser une plante qui est modifiée génétiquement. Et par la suite, on va sélectionner, parce qu'on n'en fait pas juste une, on en fait plusieurs, on va regarder quelles sont les caractéristiques de cette plante modifiée génétiquement: est-ce qu'elle est correcte dans son ensemble? Est-ce que ce maïs-là a les mêmes propriétés que le maïs qui ne contient pas le Bt? Est-ce qu'il pousse aussi bien? Est-ce qu'il a la même valeur nutritive que le maïs normal? Et, suite à ça, on va le multiplier avant de le commercialiser, donc on va étudier quelles sont toutes les composantes de ce maïs modifié génétiquement.

2085 Alors, Jean Bernier va continuer avec les différentes applications et va vous présenter des données sur les différentes cultures qu'on a présentement, qu'on retrouve en particulier au Québec, qui ont été modifiées génétiquement et surtout qui servent à nourrir l'animal, à nourrir le porc.

2090 **M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER :**

Madame la présidente, messieurs, donc je continue avec la suite. Donc, c'est quoi les raisons, en fait, qui justifient d'utiliser les OGM? Les principales raisons, en fait, sont une amélioration des caractéristiques agronomiques des plantes. Parmi les caractéristiques qui sont utilisées, on pense surtout à la résistance aux herbicides, c'est vraiment dominant au niveau des plantes qui sont utilisées présentement; résistance aux insectes avec le maïs Bt et d'autres applications similaires.

2100 On parle aussi de deuxième génération de plantes transgéniques avec une amélioration de la qualité des produits. On a, par exemple, du canola qui est disponible avec une modification de la composition en acides gras, qui favorise la production des margarines, par exemple. On a en développement actuellement X *on+ exclut la personne qui parle X mais les compagnies ont en développement des plantes avec une amélioration de la balance en acides aminés, les protéines.

2105 Et on parle aussi d'introduction, de diminution des facteurs antinutritionnels. Plusieurs plantes sont mal adaptées à l'alimentation animale. Donc, on a, par exemple, des diminutions directes des maïs avec une teneur réduite en acide phytique, en phytate, ou une diminution

indirecte par l'ajout d'enzymes. Donc, par exemple, du canola qui est en développement avec l'introduction de phytase directement, donc l'enzyme qui brise l'acide phytique.

2110

De quelle façon ces produits-là ont été adoptés par les agriculteurs? En 2002, on estime à environ 58,7 millions d'hectares dans 16 pays qui ont été plantés en plantes OGM. Ça, ça représente à peu près deux fois et demie la surface des sols du Royaume-Uni. Donc, c'est quand même assez important. Il y a quand même quatre pays qui représentent 99 % des OGM plantés dans le monde: les États-Unis évidemment avec les deux tiers; l'Argentine, qui est un autre gros joueur à 23 %; le Canada à 6 %; et la Chine à 4 %. Donc, il y a autant des pays industrialisés que des pays en voie de développement. L'Inde est venue rejoindre aussi les pays en voie de développement au niveau de l'utilisation des OGM.

2115

2120

Au niveau des surfaces en culture en OGM pour 2002, il y avait plus que la moitié des surfaces mondiales de soya qui était planté en OGM. Donc, on a dépassé le 50 % cette année. Au Québec, les statistiques qu'on a représentent 29 % du soya, donc à peu près un petit peu moins que le tiers du soya planté au Québec qui sont des variétés OGM.

2125

Il y a beaucoup de coton donc aux États-Unis, en Chine. On estime, en fait, à 20 % des surfaces mondiales plantées en coton OGM, ce qui représente une réduction d'à peu près 40 % des insecticides qui ont été utilisés, donc 33 000 tonnes d'insecticides qui auraient été utilisés en moins avec ce coton-là transgénique.

2130

Au niveau du canola, à l'échelle mondiale, 12 %. Quand on parle du 6 % au niveau canadien, le canola compte pour une bonne fraction de ça. Le canola est en développement au Québec actuellement et il y a à peu près les trois quarts des surfaces de canola plantées au Québec qui sont OGM ou qui étaient OGM en 2002. Et au niveau du maïs, 9 % à l'échelle mondiale, environ 31 % donc au Québec. C'est les dernières statistiques.

2135

C'est quoi les principales craintes? Bon, je n'ai pas traité tous les avantages non plus de toutes les craintes, je pense qu'on pourrait s'éterniser là-dessus. Mais les principales craintes concernent le transfert d'ADN.

2140

Entre autres, ce que François n'a peut-être pas mentionné en détail, c'est que généralement, quand on introduit une protéine nouvelle, on introduit aussi un gène marqueur, et il y a plusieurs plantes dans lesquelles on introduit un gène de résistance aux antibiotiques pour pouvoir identifier le succès au niveau du transfert de gène. Donc, il y a une inquiétude au niveau de la résistance, des possibilités de transfert de gène de résistance aux antibiotiques.

2145

Il y a une inquiétude aussi au niveau des croisements au niveau des plantes. C'est certain qu'on ne peut pas croiser du maïs avec du blé. Mais il y a des pays où, par exemple, il y a du maïs à l'état sauvage, comme le Mexique, donc quand on introduit des plantes OGM, il y a des craintes au niveau des croisements où le voisin qui n'est pas OGM, qu'il peut avoir évidemment du transfert de pollen OGM dans les champs suivants.

2150

L'autre inquiétude, c'est probablement une des questions que je vais traiter un petit peu plus en détail, c'est la question de transfert au niveau des micro-organismes et surtout aux animaux. Donc, est-ce qu'on peut intégrer dans notre propre génome ces nouveaux gènes-là.

2155

Et les autres effets indésirables possibles, ça concerne les modifications de composition chimique des aliments. Donc, je suis nutritionniste de formation, donc, ça, c'est évidemment une question qui est importante: est-ce que le maïs OGM est équivalent au maïs régulier? L'équivalence nutritionnelle, donc la composition chimique, c'est une chose, mais est-ce que l'animal l'utilise de façon équivalente? Donc, la valeur alimentaire. Et est-ce qu'on a introduit dans la plante des protéines toxiques pour l'animal ou des allergènes potentiels, évidemment qui est plus une préoccupation pour les humains.

2160

Il y a évidemment toutes les questions d'impact sur l'écosystème. Donc, c'est quoi les questions, qu'est-ce qui peut se produire au niveau de l'environnement.

2165

Au niveau donc du risque de transfert de l'ADN, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que généralement on introduit un gène pour une protéine ou deux protéines, donc les quantités d'ADN par rapport à l'ADN qui est consommé par l'animal. Donc, quand on parle d'utiliser des OGM en alimentation animale, si on regarde l'ADN qui est déjà contenu dans l'aliment, l'ADN des bactéries du tube digestif ou de nos propres cellules mortes dans notre tube digestif, vous avez une estimation qui vient de la littérature.

2170

Une vache laitière qui consomme du maïs ensilage Bt consommerait environ 54 microgrammes, donc millièmes de gramme, je parle de Bt, donc la protéine d'ADN qui code pour le Bt par jour, alors que sa consommation totale d'ADN dans une journée est de l'ordre de 54 grammes. Donc, 1 millième par rapport à 1, c'est un ratio de 1 pour 1 million. Donc, la quantité d'ADN modifié que la vache consomme dans une journée, c'est tout simplement 1 millième de ce qu'elle consomme au total. Donc, c'est une quantité très faible.

2175

2180

Notre tube digestif, le rumen de la vache ou notre tube digestif à nous, celui du porc, contient des DNases et des RNases qui sont des enzymes qui vont briser l'ADN des aliments, qu'ils soient transgéniques ou pas. Donc, on estime que généralement il y a une dégradation rapide de l'ADN dans le tube digestif.

2185

On n'a pas réussi à démontrer... donc, il y a plusieurs études où on a recherché l'ADN Bt. Donc, on a été capable de l'identifier dans le contenu du tube digestif de l'animal. L'animal l'ingère. On est capable de l'identifier mais on n'a pas été capable de l'identifier ni dans les tissus animaux ni dans le lait.

2190

Par contre, on a récemment identifié de l'ADN de chloroplaste dans les tissus de l'animal. Mais il n'y a pas eu X encore là, François pourra peut-être commenter là-dessus s'il y a des questions X mais il n'y a pas eu intégration dans le génome. Les humains mangent des plantes depuis des millions d'années, il n'y a pas eu d'intégration d'ADN de plantes dans notre système digestif. On n'est pas devenu du boeuf parce qu'on mange du boeuf.

2195

2200 La question d'équivalence en substance. Donc, il y a plusieurs rapports qui ont été faits récemment. Donc, on a servi à des animaux du maïs Bt, du soya *roundup ready* ou des choses comme ça. Donc, de façon générale, je n'ai vu aucune étude où il y avait des modifications de la composition, à l'exception évidemment des canolas qui sont prévus pour être modifiés au niveau des résistances aux herbicides, résistances aux insectes, la composition chimique est égale à la plante non transformée. Donc, quand je parle de composition chimique, ici, je parle de protéine brute de fibres d'acides aminés, etc.

2205 Il faut bien comprendre, encore une fois, que la quantité d'ADN transgénique est très faible. Et la quantité de protéine qui va être codée par cet ADN-là est aussi très faible dans la plante. Donc, si on regarde la protéine Cp4 epsps, qui est en fait une enzyme qui est codée pour la résistance au glyphosate, donc qu'on introduit dans le soya, on parle de 0,19 % à 0,4 % de la protéine totale, qui est cette protéine-là, donc une quantité très faible.

2210 Puis dans le cas du Bt, la concentration est plus faible dans le grain que dans les feuilles. Mais si on parle de porc, évidemment on va parler d'une concentration d'à peu près 1 ppm, une partie par million, donc .0001 % de la protéine totale, qui est la protéine Bt.

2215 Au niveau de l'équivalence nutritionnelle, encore une fois, il y a plusieurs études où on a donné des aliments transgéniques aux animaux puis voir s'ils étaient digérés de la même façon. Donc, on parle de digestibilité, la fraction de l'aliment qui est absorbée. La digestibilité est égale pour la plante non transformée et la plante transformée. Des études ont été faites autant avec des rats, des vaches, des taurillons, des moutons, des lapins, des porcs, des volailles, veaux, vaches, cochons.

2220 On a aussi une qualité des produits égale. Donc, on a examiné la composition du lait, la capacité de faire du fromage, la qualité de la viande, l'épaisseur de gras dorsal, etc. Les études qui ont rapporté ça, il n'y a pas eu de différence au niveau de l'équivalence nutritionnelle.

2225 On se pose la question évidemment: est-ce qu'on introduit des protéines toxiques avec le système transgénique? Il faut bien comprendre que les protéines toxiques sont rares. On connaît évidemment les venins de serpent, les venins d'araignée. Le Bt est une protéine toxique, c'est une entérotoxine. Donc, c'est une protéine qui est toxique pour le lépidoptère, les papillons, donc la pyrale du maïs. Mais par contre, ce récepteur-là pour la toxicité n'est pas présent chez les mammifères.

2230 Donc, l'évaluation classique de toxicité est généralement mal adaptée aux aliments. Parce qu'il faut bien comprendre qu'au niveau du maïs ou du soya, on représente des fractions de 10 % à 80 % de l'aliment total chez le porc. Donc, c'est une quantité qui est très grande. Et on a une faible dose de la protéine codée dans une matrice qui est complexe. Puis il faut aussi comprendre que les animaux vont l'ingérer à tous les jours durant une longue période.

2240 Donc, ce n'est pas comme vous autres, vous avez eu différentes choses pour souper. Mais dans le cas du porc, il a le même souper et le même déjeuner et le même... etc., sept jours par semaine jusqu'à temps qu'on l'envoie à l'abattoir. Donc, de cette façon-là, c'est différent un peu de ce qu'on a au niveau de l'alimentation humaine. Donc, pour cette raison-là, de façon typique, les études de toxicité ont été faites sur les protéines pures.

2245 Le Bt est utilisé depuis à peu près une trentaine d'années. C'est même approuvé au niveau de l'agriculture biologique. Donc, on applique des spores de Bt. Donc, il y a quand même des essais de toxicité qui ont été faits au cours de plusieurs années. On est allé à des doses chez le rat. Donc, il n'y a aucune des doses qui ont été testées, qui ont démontré des effets de toxicité chez les mammifères. Chez le rat, on est allé jusqu'à 8 400, donc 8,4
2250 grammes par kilo de poids par jour pendant deux ans sans effet négatif chez le rat. Et chez les humains, il y a des volontaires qui en ont pris pendant cinq jours, 1 gramme par jour, et on n'a pas eu d'effets négatifs non plus à ce niveau-là.

2255 Au niveau des protéines Bt purifiées. Donc, ça, c'est la préparation microbienne et la protéine Bt purifiée. On a donné à des souris des doses de 4 grammes par kilogramme par jour sans effets toxiques. Si je rapporte ça à un porc de 80 kilos, ça représente donc 80 fois cette dose-là, donc 320 000 milligrammes par jour. Sachant qu'il y a 1 ppm dans le maïs, il faudrait que mon porc consomme 320 tonnes de maïs par jour sans effets toxiques. Évidemment, on aurait un grave problème environnemental si les porcs consommaient 320 tonnes de maïs par
2260 jour.

2265 Au niveau des allergies alimentaires, c'est connu, en fait, que chez les humains, il y a certaines protéines, au niveau de l'alimentation, qui peuvent créer des problèmes. C'est une réaction du système immunitaire à une protéine étrangère. L'intestin est vraiment une barrière de protection, donc qui empêche les substances étrangères d'entrer dans l'organisme, mais cette barrière-là n'est pas parfaite.

2270 C'est connu, par exemple, qu'il y a des études récentes qui ont démontré que la femme qui consomme des arachides, les allergènes peuvent être transférés à son lait, qui vont être transférés au nouveau-né en quantité suffisante pour provoquer une réaction immunitaire. Donc, il y a quand même une préoccupation à ce niveau-là au niveau des protéines alimentaires.

2275 On sait que les enfants sont plus sensibles que les adultes au niveau des allergies alimentaires. On en a identifié pour les oeufs, le lait de vache, les arachides, le blé, le soya. Plusieurs de ces allergies-là vont se régresser au fur et à mesure que l'animal vieillit. Je m'excuse, quand je parle des enfants, de parler d'animal, déformation professionnelle. Mais généralement donc l'intestin est beaucoup moins étanche, beaucoup plus perméable chez le jeune enfant. Ça va se changer chez l'adulte.

2280 Et si on regarde les allergies alimentaires qu'on retrouve chez les adultes, on va retrouver encore une fois les arachides, mais on va retrouver aussi les noix d'arbre, les fruits de

mer, les fruits, les légumes. Généralement, celles-là sont fréquentes mais moins graves, et ça peut être modifié aussi par la cuisson.

2285 La prévalence est variable, parce que ça dépend finalement si c'est un test démontré ou si c'est la perception. Donc, généralement, si on demandait ici au nombre de personnes qui sont dans la salle: *Il y en a combien qui ont des allergies alimentaires+, ça pourrait aller jusqu'à 20 %, 25 %. Mais en réalité, confirmées par des tests plus sérieux, ça pourrait descendre facilement en bas de 5 %. Donc, c'est à peu près la prévalence qu'on va retrouver au

2290 niveau des allergies alimentaires à des protéines chez les humains.

2295 C'est quoi les risques? Qu'est-ce qu'on reproche au niveau des OGM et des risques d'allergies alimentaires? Bien, la première inquiétude qu'on a, c'est est-ce qu'on va introduire des allergènes qui sont déjà connus. Donc, par exemple, est-ce qu'on veut augmenter la quantité de protéines dans le blé; on va rajouter des gènes de noix du Brésil. Mauvaise idée parce que, effectivement, on pourrait introduire un allergène connu dans l'aliment.

2300 L'autre risque, c'est de créer un nouvel allergène. Donc, on peut modifier des protéines existantes par la biologie moléculaire. Donc, on peut créer une protéine qui n'existe pas dans la nature. Est-ce que cette protéine-là va être allergène? C'est une possibilité.

2305 L'autre question aussi qui peut arriver, c'est est-ce qu'on va augmenter la pression d'allergènes connus? Donc, est-ce que les modifications génétiques qu'on a faites au niveau de la plante vont augmenter la quantité d'allergènes qui sont déjà présents en faible quantité. Évidemment, les cas graves, ça peut conduire à un choc anaphylactique, qui peut conduire à la mort de la personne qui est allergique à ces protéines-là. Donc, c'est inquiétant.

2310 Qu'est-ce qu'on fait au niveau de s'assurer qu'on n'a pas des protéines allergènes? C'est qu'on compare... il n'y a pas vraiment de tests magiques à ce niveau-là. Mais une des analyses qu'on va faire, c'est de comparer les protéines qu'on introduit par modification génétique avec des allergènes connus au niveau de la composition. Et généralement, on va regarder...

2315 Les protéines qui sont allergènes sont dégradées lentement. Toutes les protéines qui ont été intégrées jusqu'à maintenant ont une digestion rapide. Et les protéines qui sont connues pour être allergènes sont généralement glycosylées, c'est-à-dire qu'il y a des sucres qui sont attachés à ces protéines-là. Ce n'est pas le cas des protéines comme le Bt, etc. Et le Bt est utilisé depuis trente ans et il n'y a pas aucune allergie à ce produit-là qui a été rapportée dans la littérature médicale.

2320 Donc, en conclusion, écoutez, c'est sûr qu'on a fait un survol très rapide, mais en conclusion, selon les connaissances actuelles, c'est toujours possible évidemment que les connaissances changent, mais on peut dire, en fait, que l'utilisation en alimentation porcine des OGM actuellement autorisés au Canada est sécuritaire, ne présente pas de risque direct pour l'animal. Donc, il n'y a pas d'évidence qu'il y ait de problèmes qui se sont développés avec ces

2325 produits-là, qui sont quand même récents chez l'animal, et indirects pour l'homme.

Donc, madame la présidente, ça termine notre présentation.

LA PRÉSIDENTE :

2330

Je vous remercie, monsieur Bernier, ainsi que monsieur Pothier. Mes collègues ont peut-être des questions.

Monsieur Beauchamp, en avez-vous?

2335

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je vais revenir à la question que j'ai posée cet après-midi à votre collègue de McGill, monsieur Fortin.

2340

Est-ce que je dois conclure que vous avez fait des tests avec des porcs élevés en alimentation génétiquement modifiée et des porcs élevés sans alimentation OGM en les suivant l'un et l'autre? Et avez-vous ensuite abattu des animaux pour les comparer, comparer les résultats? Et avez-vous trouvé des différences entre l'un et l'autre?

2345

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bernier.

2350 **M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER :**

Je ne l'ai pas fait personnellement. Si vous me posez la question, ça n'a pas été fait dans mon laboratoire, mais ça a été fait autant aux États-Unis qu'en Europe. Donc, il y a plusieurs études qui le rapportent. Et généralement, ces comparaisons-là impliquent la lignée transgénique comparée avec la lignée isogène. C'est-à-dire que c'est la même plante, la même lignée, mais tout simplement sur laquelle on a transformé, donc les transformations que monsieur Pothier a expliquées.

2360 Essentiellement, ce que je vous expliquais tout à l'heure, je répète ce qui était dans ma présentation, mais globalement, il n'y a pas eu... la quantité de protéines. Donc, au niveau du maïs, c'est du maïs Bt qui a été comparé. Et au niveau du soya, c'est du soya *roundup ready* résistant au glyphosate qui est un herbicide.

2365 Dans les deux cas, il n'y a pas eu de modifications majeures perceptibles par les analyses chimiques standard de la composition chimique. Il n'y a pas eu de modifications de la valeur alimentaire. C'est-à-dire que les animaux ont eu exactement les mêmes performances, la même digestibilité, la même digestion et la composition de la carcasse n'a pas été modifiée.

2370 Puis pour les raisons que je vous ai mentionnées, ce n'est pas nécessairement dans ces études-là, mais il n'y a pas eu d'évidence qu'on retrouve d'ADN transgénique dans les tissus de ces animaux-là. Ça n'a pas nécessairement été fait dans ces études-là, mais on peut présumer que ce n'est pas le cas.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Pothier, avez-vous quelque chose à rajouter?

M. FRANÇOIS POTHIER :

2380 Non. Essentiellement, c'est quand même des études sérieuses, qui sont récentes, ce sont des papiers qui ont été publiés en 2002, avec des nombres d'animaux qui sont suffisamment grands pour que ce soit convaincant. Donc, la reproduction n'est pas affectée non plus. La croissance n'est pas affectée, donc, la physiologie. Alors, on ne les a pas regardés seulement après l'abattage, mais on a regardé comment ça se passait durant le développement et la croissance. Et tous ces paramètres-là étaient identiques, qu'on utilise du maïs Bt ou du maïs, ou encore du soya transformé génétiquement ou pas.

LA PRÉSIDENTE :

2390 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2395 Je ne sais pas si c'est à monsieur Bernier ou Pothier qu'il faut adresser la question suivante. C'est quelle est votre position sur l'étiquetage des produits génétiquement modifiés?

M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER :

2400 Je croyais qu'on n'était pas censé donner d'opinion, plus donner des faits?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Alors, votre analyse scientifique.

2405 **M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER :**

Oui. Je peux vous expliquer deux situations qui sont un peu à l'opposé. C'est-à-dire qu'on a la situation européenne où vous savez probablement qu'il y a un moratoire sur l'approbation de nouvelles plantes transgéniques depuis 98, 99. Ce qu'on sent percevoir dans la littérature... puis écoutez, c'est ma lecture. Je ne suis pas politicien, même si je suis la politique comme un peu tout le monde. Mais la tendance qu'on semble voir, c'est qu'il va y avoir un déblocage à terme au niveau de l'Europe. Par contre, ce que le commissaire au niveau de la sécurité alimentaire de l'Union européenne semble présager, c'est que, dans leur cas, ils vont étiqueter effectivement la présence ou non d'OGM dans les produits.

2415 Il faut bien comprendre que dans le cas du porc, on a une situation qui est un peu particulière, parce que le porc n'est pas OGM, c'est l'aliment du porc qui est OGM. Donc, même dans les prévisions européennes, c'est-à-dire que si vous achetez du maïs et que ce maïs-là est transgénique, ça va devoir être identifié. Donc, de la farine de maïs qui aurait été produite à partir de maïs transgénique, ça va être identifié sur l'emballage.

2425 Par contre, même dans les prévisions actuelles, à moins qu'il y ait un changement de cap, mais même dans les prévisions actuelles, du porc qui aurait été nourri avec du maïs transgénique ne sera pas identifié comme tel. Ça, c'est la situation européenne.

2430 Actuellement, si on parle de produit comme l'huile de canola qui est produit à partir de canola transgénique, actuellement l'étiquetage n'est pas obligatoire parce qu'on ne retrouve pas de protéine, on ne retrouve pas d'ADN dans le produit. Donc, c'est tout simplement l'huile qui est extraite. On n'a aucun risque potentiel à ce niveau-là. Actuellement, on n'exige pas l'étiquetage, mais l'étiquetage va être exigé dans les nouvelles réglementations européennes.

2435 Au Canada, la situation est différente. L'approche de l'Agence canadienne d'inspection des aliments est de se baser sur l'équivalence de substances que je vous ai mentionnées tout à l'heure. S'il n'y a pas eu de modifications de la composition chimique du produit, on n'exige pas d'étiquetage.

2440 Par contre, l'étiquetage volontaire est permis à condition qu'il soit vérifiable. Donc, ça n'empêche pas quelqu'un d'étiqueter son emballage, dire: *ne contient pas d'OGM+, mais on va exiger à ce moment-là qu'il y ait des vérifications et qu'on puisse démontrer qu'effectivement, ça n'en contient pas.

2445 Encore là, au niveau européen *n'en contient pas+, ça peut en contenir jusqu'à 1 %, parce qu'on prévoit qu'il y a quand même des contaminations croisées qui sont possibles au niveau de la gestion des produits, au niveau de la gestion des grains, etc.

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question, mais c'est la situation à peu près actuelle.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2450 En Europe, vous avez bien dit 1 %. Est-ce que ce n'est pas plutôt un dixième de 1 %?

M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER :

2455 C'est 1 % la norme que j'ai vue, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2465 Les références que vous faisiez, monsieur Pothier, est-ce que ce serait possible de nous les fournir, du moins peut-être avec votre présentation, pour qu'elles puissent être consultées par les personnes qui voudront les consulter? Et en même temps peut-être, pouvez-vous nous dire à quel endroit ont été faites ces recherches? C'est aux États-Unis? C'est en Europe? C'est à quel endroit?

M. FRANÇOIS POTHIER :

2470 Oui. Il y a des études, avec le porc, ça a été fait aux États-Unis.

2475 Pour répondre à votre première question, bien sûr qu'on va les rendre disponibles. Ce n'est pas à nous, on les a trouvées dans la littérature. Ce sont évidemment des articles scientifiques en bonne et due forme, donc, ce n'est pas toujours facile à lire. Mais il y a quand même un résumé et des résultats sont présentés, et c'est quand même compréhensible.

2480

Donc, il y a eu des études qui ont été faites aux États-Unis. Il y a des études qui ont été faites sur la vache, la plupart ont été faites aux États-Unis, mais il y a aussi des données qui proviennent de l'Europe.

LA PRÉSIDENTE :

2485

Ça va? Alors, on vous remercie, messieurs Pothier et Bernier, pour votre présentation. Peut-être rester disponibles, ce serait gentil, au cas où il y aurait des questions qui porteraient sur les OGM.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2490

Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de question à poser, mais c'est parce qu'il y a une file de gens qui veulent en poser.

LA PRÉSIDENTE :

2495

Il y a beaucoup de monde et on veut laisser la chance aux citoyens de poser leurs questions. La formule est ainsi faite. Mais peut-être qu'il y aura des questions qui vous seront adressées.

2500

Alors, nous poursuivons avec monsieur Denis Wallace, qui est producteur.

M. DENIS WALLACE :

Bonjour, madame la présidente et tout le monde!

2505

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Wallace!

M. DENIS WALLACE :

2510

Moi, j'ai une terre familiale avec ma femme et mes deux enfants. On cultive le blé de consommation humaine, soya et blé d'Inde. Et on a de plus en plus, chaque année, il faut qu'on trouve des moyens d'être plus efficaces parce que c'est un marché global qui dit nos prix. Puis là, c'est un problème qu'est-ce qui existe maintenant. On a des problèmes avec le marché mondial pour avoir les bons prix, puis être efficaces tout le temps.

2515

Puis on trouve que, pas juste ici au Québec, partout au nord de l'Amérique, ils passent des lois de plus en plus sévères, soit environnementales, soit construction, soit de n'importe quelle chose, des contraintes sur les agriculteurs dans la zone agricole.

2520

2525 Je suis d'accord avec beaucoup des lois dans l'environnement, puis tout. Mais on a de plus en plus des lois, puis des citoyens de plus en plus ils forcent leur municipalité de passer des lois supplémentaires que le gouvernement provincial. Puis chaque paroisse, il y a des choses différentes. Puis ça prend des normes sur ciment, ça prend des ingénieurs, des agronomes, ça prend des hydrologues de l'eau. Toutes sortes de choses ils demandent dans ces règlements-là. Puis le but de ça, c'est pour empêcher la grosse agriculture, les grosses granges, les porcheries, soit des veaux grain, quelque comme ça. Ça, c'est le but en arrière de ça, j'imagine.

2530 Mais qu'est-ce qui arrive partout au nord de l'Amérique, de plus en plus, ils passent des lois pour contrôler les gros producteurs. Ça fait mal aux petits. Puis vous autres aussi, c'est pour trouver des solutions aux problèmes possibles. Mais chaque fois, c'est partout au nord de l'Amérique, ils mettent des obstructions pour les grosses, ça affecte les petits.

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous avez une question, monsieur Wallace?

2540 **M. DENIS WALLACE :**

Puis est-ce que vous avez une solution pour ça, vous autres?

LA PRÉSIDENTE :

2545 Pas ce soir. Mais c'est sûr qu'on a à examiner l'ensemble du dossier de la production porcine et à proposer, tel que demandé par le ministre Boisclair, à lui proposer un ou des modèles de production qui seraient plus harmonieux avec l'ensemble des milieux et des problématiques, je dirais. Maintenant, peut-être que votre question, on pourrait la refiler à nos invités.

2550 Monsieur Fortin, quand on propose un règlement comme le Règlement sur l'exploitation agricole, est-ce qu'on vise plus une classe d'agriculteur qu'une autre? Est-ce qu'on vise plus une taille d'entreprise qu'une autre?

2555 **M. PIERRE FORTIN :**

Le présent règlement résulte d'une discussion avec plusieurs intervenants. Donc, c'est un règlement qui a fait l'objet de consensus. Le règlement donne également des minimums, c'est-à-dire qu'en haut de 1 600 kilos, on demande l'entreposage étanche.

2560

Quand on fait l'étude d'un dossier, on ne regarde pas la taille des entreprises. Le règlement, lui, il fixe des objectifs environnementaux à atteindre. Et à la minute où on a une attestation de conformité de la municipalité, qui remplit les différents critères, il y a un C.A. qui est émis.

2565

Et dans le cadre des études d'évaluation environnementale, il y a un seuil qui est fixé. Quand on parle de gestion liquide, c'est en haut de 600 unités animales, pour lesquelles on demande des études spécifiques et qu'on regarde. Donc, là, à ce moment-là est prise en considération la grosseur des entreprises. Mais à part ce règlement-là, la grosseur des entreprises n'est pas prise en compte.

2570

Donc, il y a un seuil minimum, qui dit: *En haut de 1 600 kilos, ça prend un entreposage étanche+ et il y a une grosseur d'entreprise dans un règlement qui dit: *En haut de 600 unités animales, ça prend une étude d'évaluation des impacts.+

2575

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas la première fois qu'on entend, au cours de cette consultation publique, que les exigences de plus en plus élevées qu'on impose aux agriculteurs X je résume ce que j'ai entendu X ont pour effet d'étouffer les plus petits producteurs, donc, à brève échéance, peut-être de les obliger à prendre des décisions qui vont faire en sorte qu'ils vont être éliminés du portrait, de la grande photo de la famille agricole.

2580

Alors, est-ce que c'est une évaluation qui a été faite lorsqu'on a examiné, par exemple, le Règlement sur les exploitations agricoles?

2585

M. PIERRE FORTIN :

Souvent, il y a l'affirmation, plusieurs producteurs ont dit: *Oui, ça nous surprend. Ça nous prend plus de superficie. Vos normes changent fréquemment.+ Mais quand on compare qu'est-ce qu'on avait comme règlement en 1997, dans lequel on imposait déjà des normes de phosphore, qu'on disait: *En 2012, faites attention, ça vous prend les superficies requises pour appliquer certaines normes de phosphore+, alors quand on prend ce règlement-là, qu'on le compare avec le nouveau, le nouveau, lui, bien, il a changé plusieurs choses, mais en regard des nouvelles normes, le nouveau, il dit: on y va progressivement dans l'atteinte de certains objectifs environnementaux. Donc, on dit 2005, 2008 et 2010 pour atteindre notamment 2010 P à l'équilibre.+

2590

2595

2600 Donc, on n'a pas changé grand-chose et on n'a pas surpris les producteurs en disant:
*Ça va prendre des terres pour épandre un jour.+ Donc, dans ce sens-là, le règlement, lui, la
grande nouveauté dans le nouveau règlement, c'est le bilan phosphore, la quantité réelle des
déjections, la capacité des sols à recevoir cette quantité de phosphore-là. Mais les normes ou la
quantité de superficie, ça fait longtemps que les producteurs savent ça.

2605 **LA PRÉSIDENTE :**

 Donc, vous dites qu'ils ne devraient pas être étonnés de l'application de ce nouveau
règlement.

2610 **M. PIERRE FORTIN :**

 Surtout qu'on y va par une application progressive dans le temps: les rampes en 2005,
la moitié de la superficie en 2005, etc., etc.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Marquis.

2620 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

 Cet après-midi, monsieur Fortin, vous nous avez parlé que le nouveau règlement
contenait moins d'articles que les précédents. Mais je pense que les questions qui nous sont
posées dans les audiences nous montrent qu'un des objectifs du moins que vous vouliez
rencontrer, qui était celui d'alléger la structure administration du programme, est peut-être
2625 effectivement correct au niveau du ministère de l'Environnement mais ne semble pas en aucune
façon être correct au niveau des producteurs, au niveau des agriculteurs qui se retrouvent
effectivement avec beaucoup plus de formulaires administratifs et d'administration que ce qu'ils
avaient auparavant.

2630 Alors, je ne sais pas si vous avez des solutions à ceci? Mais je pense, du moins, que
si on regarde les questions qui nous sont posées et qui reviennent assez souvent, elles sont
dans ce sens-là, dans ce sens qu'on est loin d'avoir allégé l'administration du programme dans
le milieu.

2635 **M. PIERRE FORTIN :**

Je ne dirais pas ça. Parce que dès 1997, les producteurs devaient produire des PAEF. On avait ciblé une certaine catégorie de producteurs pour y aller de façon progressive dans le temps. Donc, déjà là, les PAEF existaient.

2640

Et le bilan phosphore, ce n'est pas vraiment un nouveau formulaire. Même s'il n'existait pas dans la forme actuelle qu'on a publiée v'là quelques semaines, le bilan phosphore, c'est pratiquement la première partie d'un PAEF.

2645

Ce qu'au ministère, on fait, quand on dit qu'il y a moins d'articles, les articles sont écrits plus simplement. Ils font référence à moins d'autres règlements et ils sont plus simples de compréhension. L'ancien règlement, on avait qu'à le lire et voir comment il était difficile de l'interpréter et de l'administrer.

2650

Quand on dit, sur le plan réglementaire, moins d'articles, plus simples à administrer pour le producteur, avis de projet pour les entreprises entre 1 600 ou 3 200 kilos plutôt qu'une demande formelle de C.A., donc, là ça vient alléger la paperasse sur le plan administratif pour permettre à nos ressources de pouvoir réaliser plus de contrôle. Et évidemment, ce qu'on a introduit et qui est plus novateur, c'est la notion d'accompagnement qu'on a discuté un peu plus tôt tout à l'heure, accompagnement pour accompagner le producteur dans sa démarche pour trouver des solutions environnementales.

2655

LA PRÉSIDENTE :

2660

Monsieur Wallace.

M. DENIS WALLACE :

2665

Mais là, je comprends l'affaire pour l'environnement. Je suis dans un club agroenvironnemental et puis on suit ça de proche, là. On sait qu'est-ce qui s'en vient un peu. Ça change des fois, mais on est habitué avec ça.

2670

Mais c'est plutôt les problèmes des municipalités. Si on continue comme maintenant, là, on va être rendu avec une loi différente dans chaque paroisse. Puis là, on a besoin plutôt comme agriculteur, agricultrice, d'une loi provinciale qui peut-être est différente dans chaque MRC, mais c'est très dangereux de laisser les MRC décider elles-mêmes tout seules qu'est-ce qui implique sur l'agriculture. Parce que les cultivateurs sont quoi, 2 % à 3 % de la population. On parle de démocratie, mais il n'y a pas de moyens d'avoir le pouvoir localement quand 80 % des citoyens décident quelque chose.

2675

Là, j'aimerais mieux qu'une des recommandations, c'est on vient plutôt avec les lois de Québec pour toute la province, pas nécessairement pareilles partout, mais ce n'est pas

nécessairement les MRC qui ont le pouvoir de décider qu'est-ce qu'on va faire. Parce qu'il y a des zones agricoles comme ça.

2680

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'on peut tout de suite aller voir monsieur Nadeau et lui demander de réagir à cette opinion. Mais plutôt de nous indiquer, est-ce que vraiment les MRC ont toute cette liberté de décider de l'aménagement de leur territoire?

2685

Moi, j'ai compris, au cours de cette consultation, qu'il y avait quand même un cadre national qui leur était imposé, que sont les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

2690

M. JEAN NADEAU :

Merci, madame la présidente. Peut-être une précision effectivement sur les documents que les MRC peuvent adopter, à savoir un schéma d'aménagement ou encore un règlement de contrôle intérimaire. Dans les deux cas, ces documents-là ne peuvent entrer en vigueur que dans la mesure où le gouvernement le décide. Le gouvernement va le décider si les documents qui lui sont soumis sont conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, particulièrement du territoire agricole.

2695

Les orientations gouvernementales qui ont été publiées en décembre 2001, en fait, reprennent pratiquement mot à mot le contenu de l'entente, les grandes balises de l'entente qui est intervenue entre l'Union des producteurs agricoles et la Fédération québécoise des municipalités. On en a parlé un petit peu cet après-midi avec la question du rapport de maître Jules Brière.

2700

2705

Donc, c'est des choses qui ont été convenues lors de négociation entre deux organismes, un représentant les producteurs agricoles, l'autre les municipalités particulièrement rurales et les MRC du Québec. Alors, c'est à la lumière de ces documents-là que le ministre des Affaires municipales statue sur la recevabilité ou non d'un document d'une MRC. Et puis dans la mesure où le ministre n'accepte pas l'entrée en vigueur d'un document d'une municipalité, donc il n'a aucune valeur légale, il ne peut pas être opposé aux citoyens.

2710

LA PRÉSIDENTE :

D'ailleurs, il y a déjà des règlements de contrôle intérimaire qui ont été refusés par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

2715

M. JEAN NADEAU :

Je n'ai pas le décompte exact, je pourrais le trouver éventuellement, mais il y en a plus qui ont été refusés qu'il y en a qui ont été acceptés.

2720

LA PRÉSIDENTE :

2725 Et ces règlements portaient pour beaucoup d'entre eux sur des modifications au regard de la production agricole?

M. JEAN NADEAU :

2730 Oui, madame la présidente. En fait, c'est des règlements de contrôle intérimaire principalement qui visaient l'aménagement du territoire agricole, donc qui ont été amenés par les municipalités régionales de comté pour permettre éventuellement aux municipalités visées par le règlement en question de pouvoir lever le gel qui vise la réglementation municipale en matière d'usage, de distances séparatrices et de normes d'implantation en vigueur depuis, en fait, le 21
2735 juin 2001, avec l'entrée en vigueur donc du projet de loi 184, qui a donné des garanties aux producteurs agricoles à l'endroit, en fait, l'adoption par les municipalités de règlements qui pourraient être défavorables à la production agricole.

M. DENIS WALLACE :

2740 J'ai une autre question reliée à ça. Là, tu parles le RCI des MRC.

LA PRÉSIDENTE :

2745 Il faut s'adresser à moi, monsieur Wallace.

M. DENIS WALLACE :

2750 Je m'excuse. Il parle les RCI des MRC. Et moi aussi, l'autre gros problème qu'on a, c'est des réglementations municipales. Est-ce que ça rentre dans ça?

LA PRÉSIDENTE :

2755 Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

2760 Merci, madame la présidente. Effectivement, un élément que je n'ai peut-être pas mentionné, c'est que, par exemple dans le cadre de la révision de la modification des schémas d'aménagement, les règlements locaux des municipalités devront être modifiés pour les rendre conformes au schéma d'aménagement.

2765 On peut donc imaginer que les règlements locaux seront conformes à ce que le gouvernement aura décidé, conformes également à ce qu'on retrouve dans les orientations gouvernementales pour l'aménagement du territoire agricole.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

2770

M. DENIS WALLACE :

Est-ce qu'on parle également de construction puis ces types-là?

2775

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on parle seulement des règlements portant sur les nuisances ou également la réglementation habituelle sur les normes de construction de bâtiments?

2780

M. JEAN NADEAU :

On parle, en fait, des règlements d'urbanisme, mais plus particulièrement du règlement de zonage parce que c'est souvent celui-là qui est le plus opposé, en fait, aux producteurs agricoles, notamment au niveau des usages qui peuvent être autorisés dans le territoire, ou interdits, effectivement.

2785

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

2790

M. DENIS WALLACE :

C'est ça le problème que j'ai. Les municipalités, ils contournent ça parce qu'ils passent des lois de construction, quel type de construction, des exigences d'architecte, d'ingénieur pour les petites granges, quelque chose comme ça, puis...

2795

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, on s'éloigne un petit peu de la production porcine.

2800

M. DENIS WALLACE :

Non, c'est tout lié ensemble.

2805 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau, peut-être réagir?

M. JEAN NADEAU :

2810

Oui, merci, madame la présidente. Un élément d'information peut-être. C'est que lorsqu'il y a des constructions, la municipalité peut, en vertu donc de ses règlements, exiger un certain nombre de plans, par exemple un plan de localisation de la part d'un arpenteur géomètre, ou encore exiger aussi un plan d'architecte dans certains cas.

2815

Je fais une parenthèse. Par ailleurs, la loi sur les architectes s'applique à l'endroit de la construction des porcheries, à la suite d'une modification qui remonte en 2000, je crois. Donc, je sais que de plus en plus des plans d'architecte sont exigés pour la construction de porcherie.

2820

Donc, la municipalité, en vertu de son règlement de construction, en fait, a un pouvoir relativement limité, dans le sens où, quand on parle de règlements de construction, on parle de type de matériaux utilisés, les matériaux de revêtement notamment, puis on parle aussi de l'assemblage des matériaux, de la façon que ça doit être fait pour que la construction soit solide.

2825

Alors, je n'ai pas encore vu, moi, de règlements de construction qu'on aurait pu juger abusifs à l'endroit des productions agricoles, ce qui est différent toutefois si on parle des règlements de zonage donc qui ont été adoptés peut-être dans certains cas, qui ne sont quand même pas nombreux, il y a quelques années par certaines municipalités.

2830 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DENIS WALLACE :

2835

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2840

Monsieur Allan Smith qui est accompagné de madame Carmen Labelle. Il n'est pas là et madame Carmen Labelle va poser sa question.

Mme CARMEN LABELLE :

2845 Monsieur Allan Smith m'a demandé de poser sa question.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2850

Mme CARMEN LABELLE :

Monsieur Allan Smith est un fermier, a une petite ferme à Hemmingford. Bon, je vais la lire en anglais.

2855

LA PRÉSIDENTE :

Une petite ferme de quoi?

2860

Mme CARMEN LABELLE :

Je ne le sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

2865

Vous ne le savez pas?

Mme CARMEN LABELLE :

2870

Il ne me l'a pas dit. Alors, je lirai sa question tel qu'il l'a écrite. Is the Government prepared to bill the integrators for any and all environmental and health effects caused by their industry?

2875

C'est-à-dire, est-ce que le gouvernement est prêt à facturer les intégrateurs pour tout dommage à l'environnement et à la santé causé par leur industrie? C'est la question de monsieur Smith, parce que j'ai parlé avec lui aussi, qui me disait qu'au Danemark, il est interdit le système d'intégration. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2880

Comme nous l'a dit monsieur Sanfaçon, il y a effectivement des règles au Danemark qui interdisent de posséder plus de trois porcheries. C'est ça, monsieur Sanfaçon? Plus de trois sites? D'accord, effectivement.

2885

Maintenant, la question, enfin, je peux demander, mais je pense qu'on connaît déjà la réponse. Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez sur vos tables à dessin actuellement un projet qui va dans ce sens-là? La réponse peut être non.

M. DENIS SANFAÇON :

2890

Madame la présidente, je ne sais pas pourquoi on s'adresse au ministère de l'Agriculture pour une question comme celle-là, mais je vous avoue...

LA PRÉSIDENTE :

2895

On ne sait jamais!

M. DENIS SANFAÇON :

2900

Ce que je comprends de la réglementation environnementale, c'est quand on obtient un certificat d'autorisation, quand on respecte la réglementation et qu'on prend pour acquis que cette réglementation-là a été bâtie dans le but justement d'éviter les problématiques de pollution, on ne peut pas à la fois respecter quelque chose et être tenu responsable d'un effet qui est relié à...

2905

En tout cas, je ne sais pas si je m'exprime comme il faut, mais, je veux dire, je ne comprends pas trop la question.

LA PRÉSIDENTE :

2910

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2915

On a vu quelque chose de semblable à ça à propos des questions de madame Lamoureux à propos de son puits. Alors, au fond, quel est le régime de responsabilité par rapport à de possibles pollutions, même si quelqu'un a un permis de faire quelque chose, mais qu'il a un incident ou un accident. Au fond, si quelqu'un pollue, même s'il a une autorisation dans un règlement donné, s'il pollue et s'il pollue grossièrement, est-ce qu'il y a une possibilité pour quelqu'un qui subit le dommage de... là, évidemment, la question, c'est est-ce que l'État va le lui charger? Avez-vous des prévisions dans ce sens-là? Et, sinon, quelles est la procédure qu'il faut suivre?

2920

M. PIERRE FORTIN :

2925

Si quelqu'un pollue, il va être poursuivi, poursuivi avec les moyens légaux, avec les tribunaux, conjointement ou selon la cause ou la nature.

2930

Comme je disais tantôt, nous, quand on émet un C.A., on ne regarde pas la grosseur. Donc, on ne peut pas dire: *On va poursuivre un intégrateur ou on ne poursuivra pas un intégrateur.+ De la minute où une entreprise pollue, on poursuit. Ce que le nouveau règlement amène: plus d'inspection, plus de contrôle, plus de suivi, donc plus de mise en infraction, etc, etc.

2935

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais il n'y a pas de cas prévus où le gouvernement va refiler la facture de dommages à un tiers à la personne qui a causé la pollution.

2940

M. PIERRE FORTIN :

2945

Comme on a vu dans la région de Québec, un producteur qui avait un certain problème, sa fosse allait déborder, le ministère de l'Environnement est intervenu rapidement pour éviter qu'il y ait un débordement ou un dégât, a pris les choses en main et a refilé la facture directement au coupable. Il est en démarche pour se faire rembourser.

2950

Donc, quand c'est une situation d'urgence, c'est évident que le ministère de l'Environnement réagit rapidement. Et après ça, bien, il y a des procédures qui s'entendent pour défrayer la facture.

2955

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais la question est posée dans le sens d'un tiers. Supposons qu'une population avoisinante d'un site, d'une porcherie, etc., estime, ou qu'on puisse le démontrer dans quelques années avoir un effet sur la santé, par exemple, quelqu'un qui poursuivrait ou qui informerait le ministère de l'Environnement que maintenant on a démontré que son cancer est attribuable à tel type de pollution, quel serait le recours? Tout ça est hypothétique, bien sûr.

2960

M. PIERRE FORTIN :

Mon collègue des régions va vous expliquer comment est-ce qu'il réagit dans ces cas-là.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2965 Madame la présidente, messieurs les commissaires, juste à titre d'information, au cours des cinq dernières années, il y a eu 29 condamnations dans le domaine agricole, dont 10 dans l'industrie porcine et 19 autres.

2970 Donc, oui, le ministère fait des contrôles. Oui, il y a des enquêtes qui se font et, oui, il y a des condamnations.

LA PRÉSIDENTE :

2975 Est-ce que c'est pour l'ensemble du Québec?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Non. C'est pour la Montérégie.

2980 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, parfait.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2985 On est très performants en Montérégie. Et dans le cas, monsieur le commissaire, que vous traitez, lorsqu'il y a préjudice causé à un tiers, le ministre, donc le directeur régional, peut utiliser l'article 115.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui oblige le contrevenant à exécuter les travaux correctifs pour faire en sorte qu'il n'y ait plus préjudice sur le tiers. Et à ce moment-là, le 115.1, c'est que s'il ne veut pas exécuter les travaux, le ministère les exécute à sa place et transfère la facture au contrevenant.

2990

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2995 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3000 Donc, tous les citoyens, qu'ils soient intégrateurs ou petits producteurs, sont considérés de la même manière dans l'application de cet article.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3005 Ils ont tous le même droit. Écoutez, j'ai des exemples dans d'autres régions. Bon, j'étais dans le Centre-du-Québec avant d'être en Estrie et, là aussi, il y a une station-service qui a pollué un puits privé, et le ministère a exécuté les travaux de décontamination du puits et on a refile la facture à la station-service.

3010 Donc, s'il arrive un cas de préjudice sur la santé notamment, le ministre a le pouvoir, en vertu de la loi, de faire exécuter ou d'exécuter les travaux et de refile la facture au contrevenant.

LA PRÉSIDENTE :

3015 Merci.

Mme CARMEN LABELLE :

3020 D'accord. Alors, la deuxième question, là, je vais essayer de résumer. C'est à propos des fosses septiques. Le ministère finalement oblige maintenant les gens à vider leur fosse septique tous les deux ans, dans le RR je ne sais pas quoi, là, alors que ces systèmes sont faits comme pour digérer, grâce aux bactéries, les déjections.

3025 Qu'est-ce qu'il y a dans ces fosses qui est considéré dangereux pour l'environnement par rapport au lisier? Et comment le ministère envisage-t-il de contrôler la façon dont les videurs de fosse disposent de leur contenu, alors que dans plusieurs régions du Québec, des gens ont été témoins que les fosses étaient vidées dans les fosses à lisier des agriculteurs ou encore directement dans les champs.

LA PRÉSIDENTE :

3030 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3035 Je ne parlerai pas pour le Centre-du-Québec, ma connaissance se limite à la Montérégie pour l'instant.

3040 D'abord, c'est de responsabilité municipale, la gestion des fosses septiques domestiques. Il n'y a pas d'obligation de *vidangeage* aux deux ans, c'est la réglementation municipale qui va la prescrire. Et lorsqu'il y a *vidangeage*, ça doit être fait normalement par des entreprises...

LA PRÉSIDENTE :

3045 Habilitées à le faire.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3050 ... attirées, habilitées. Et normalement, ces camions-là ou ces transporteurs-là font affaire avec des usines de traitement d'eaux usées de la municipalité.

Mme CARMEN LABELLE :

3055 Ça, c'était pour la première partie. C'est parce que la municipalité nous a dit que c'était le ministère de l'Environnement. Il nous a même dit le numéro dont je ne me souviens plus, là. Peut-être que je vais communiquer avec le ministère de l'Environnement parce que la municipalité veut nous obliger à les vider, sous prétexte qu'il y a tel numéro de la loi de l'environnement, qu'on est obligés de faire ça.

3060 Alors, vous me dites que ce n'est pas le cas. Je vais communiquer avec vous ou je vais référer la municipalité à vous.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3065 Bien, écoutez... excusez-moi, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3070 Oui, allez-y, monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3075 Madame la présidente, loin de moi de traiter la municipalité qu'ils sont dans les patates, mais ça va me faire plaisir de remettre ma carte à madame, la rencontrer, regarder dans quel cas elle parle.

3080 Il y a un complément d'information. Lorsqu'il y a utilisation des résidus de fosse septique à des fins de fertilisation, ça prend un certificat d'autorisation et ça prend une caractérisation des boues. Donc, ce n'est pas fait dans n'importe quelle condition.

LA PRÉSIDENTE :

Et donc, ça ne peut pas se faire de la fosse direct dans le champ.

3085 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Dans le fond, madame la présidente, c'est le même principe qu'une usine municipale qui épand ses boues, elle nécessite un certificat d'autorisation et nécessite une caractérisation des boues.

3090

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3095

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il me semble qu'il y a un nouveau règlement sur l'élimination des champs d'épuration des maisons, des résidences isolées. Alors, il faudrait peut-être voir les nouvelles modalités du règlement. Puis peut-être qu'on parle ici d'une fosse à vidange périodique. Auquel cas, si c'est une fosse à vidange périodique, il n'y a pas de champ d'épuration et, là, la situation peut être un petit peu plus complexe.

3100

Alors, comme vous êtes en train de vous échanger vos cartes là-dessus, il ne sera pas nécessaire qu'on prolonge trop longuement sur ce point-là.

3105

J'espère que vous avez apporté une bonne quantité de cartes, monsieur Boisvenu, parce que...

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3110

Monsieur le commissaire, il m'en reste trois. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

3115

Il y a des chances que vous les passiez.

Madame Chantal D'Auteuil, qui est de la Corporation baie Missisquoi. Elle est partie.

3120

Monsieur Stéphane Bisailon, qui est agriculteur. Madame Sylvie Deschênes, productrice agricole biologique.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3125

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

3130 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Bonsoir, tout le monde! J'aimerais inviter Dominique Hébert qui est productrice agricole également à Saint-Valentin à s'approcher. Je vais lui donner une de mes questions. Est-ce que c'est permis?

3135

LA PRÉSIDENTE :

Oui, pas de problème.

3140 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Merci. Je vais te laisser la parole, Dominique, étant donné que j'ai déjà pris la parole à différentes reprises.

3145 **Mme DOMINIQUE HÉBERT :**

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

3150

Bonjour!

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

3155 Dominique Hébert. Je suis productrice agricole à Saint-Valentin. Nous, on fait de l'agrotourisme. Nous, on fait de l'autocueillette de fraises, framboises, bleuets. Et maintenant, on a un vignoble. L'autocueillette de fraises et framboises, c'est depuis 1957. Mon beau-père a été le premier à faire de l'autocueillette de fraises et framboises au Québec. Nous, on a repris la ferme familiale. On reçoit entre 8 000 et 12 000 personnes par année.

3160

L'autocueillette, ça le dit, c'est dans le champ dehors, quand il fait beau. Quand il ne fait pas beau, on est là. On a beaucoup de difficulté à avoir des cueilleurs. Ça, c'est connu au point de vue maraîcher, on a de la difficulté déjà à avoir des cueilleurs pour venir cueillir nos fruits.

3165

Moi, ce que je me demande comme question, tantôt, il y a un monsieur qui a parlé: *Une production agricole ne peut X je vais lire comme il faut X ne peut nuire à une autre production+, mais moi, mon droit de production. Bon, ce n'est pas un problème, là, s'il y a une

3170 porcherie pas loin de chez nous, pour produire, mais pour vendre ma production, pour recevoir les gens chez nous.

3175 L'année passée, c'était la première année qu'on recevait vraiment des autobus. Parce que là, maintenant, on fait un vin, une mistelle de fraises et framboises, qui est déjà distribué dans une soixantaine de succursales dans la SAQ au Québec. On vend dans beaucoup de marchés publics. Mais les gens aiment venir chez nous, venir déguster notre produit, venir voir comment ça se produit, tout ça. On fait des visites au champ avec la voiture, avec les chevaux puis tout ça.

3180 Mais moi, ma crainte, parce que mon problème, c'est que mes enfants veulent reprendre la relève et j'aimerais que ma ferme soit encore là, surtout qu'ils finissent l'université bientôt, ma crainte, c'est est-ce que je vais être encore là? Est-ce que je vais encore pouvoir recevoir des gens chez nous?

3185 Parce que nous, ce qu'on veut et ce qu'on fait depuis 45 ans, c'est recevoir des gens chez nous. Je ne veux pas vendre mes fruits au marché. Ce n'est pas la bannière qu'on s'est attribuée. Et maintenant, avec notre vignoble, je veux bien croire qu'on va recevoir plus de monde, alors j'aimerais être encore là dans quelques années pour les recevoir et que mes enfants soient là.

3190 Alors, ma peur, parce que je sais qu'avec les... en tout cas, au point de vue des vents dominants, tout ça, ça avait été dit qu'il n'y en avait pas. Mais avec le C.A. que monsieur a eu et tout ça, nous, avec le Comité de citoyens, on a fait des recherches, on est allé au ministère et il y a des vents dominants. Et je suis en plein dedans. Et comme vous avez dit tantôt, il y a trois autres permis qui vont comme peut-être être attribués ou, en tout cas, que les gens veulent demander. Moi, je sais c'est qui et je suis entourée de porcheries.

3195 Alors, c'est ça mon problème. Je voudrais savoir s'il y a quelqu'un qui peut me répondre, est-ce que je vais être encore là dans quelques années pour produire mes fraises et les vendre?

3200

LA PRÉSIDENTE :

3205 Monsieur Nadeau, quels sont les recours qu'une productrice comme madame peut avoir? Comment elle peut essayer de prévenir un voisin moins harmonieux avec ses activités?

3210

M. JEAN NADEAU :

3210 Merci, madame la présidente. En fait, j'aimerais peut-être vérifier avec madame si c'est effectivement le cas de la porcherie dont on a parlé tout à l'heure? Bon. J'ai mentionné tout à l'heure que j'avais des vérifications à faire pour ce qui était de la possibilité éventuelle, étant donné que le permis de construction était échu. Donc, je pourrai vous fournir la réponse, j'imagine, demain soir. Du moins, je l'espère.

3215 Bon, dans des cas de porcheries qui sont déjà, en fait, annoncées, puis qu'il y a déjà des démarches d'entreprises, des C.A. d'autorisés, sous toute réserve, à la lumière de ce que j'aurai comme confirmation par les affaires juridiques, il n'y a pas grand-chose à faire. Ce qu'on demande de faire aux municipalités régionales de comté, bien sûr avec l'aide des municipalités, c'est de la planification pour le futur.

3220 Madame parle éventuellement d'implantation de nouvelles porcheries, bon, qui ne sont peut-être pas au même point que celle qu'on a discuté tout à l'heure. Il n'y a peut-être pas donc eu une attestation de conformité municipale et un certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement. Alors, il y aurait toujours possibilité pour la municipalité régionale de comté d'adopter, par exemple, un règlement de contrôle intérimaire ou de modifier le schéma pour
3225 essayer de circonscrire cette problématique-là et puis de proposer, à la lumière d'une justification appropriée, s'il n'y a pas des mesures qu'on pourrait mettre en place pour protéger certaines activités présentes dans le territoire, de nature notamment agrotouristique.

À ce moment-là, comme je le mentionnais, ça prendra des justifications de la part de la
3230 MRC, qui seront évaluées par le gouvernement. Et puis éventuellement, à la lumière de ce qui nous est soumis, on acceptera ou refusera le projet de la municipalité régionale de comté.

LA PRÉSIDENTE :

3235 Donc, les recours de madame devraient s'exercer auprès de sa MRC.

M. JEAN NADEAU :

Bien, moi, je pense que...
3240

LA PRÉSIDENTE :

Pour ce qui est du développement. Allez-y, monsieur Nadeau.

3245 **M. JEAN NADEAU :**

Excusez-moi, madame la présidente. Effectivement, pour ce qui est du futur, c'est effectivement auprès de la municipalité régionale de comté qu'elle devrait faire valoir ses vues, aussi par l'entremise de sa municipalité. Parce que, bien sûr, le maire siège au conseil de la
3250 MRC.

LA PRÉSIDENTE :

Et le faire plus tôt que trop tard.
3255 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui. Il s'agit bien de la même ferme dont on parlait tantôt à Saint-Valentin?

3260

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

Oui.

3265

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Dites-moi, est-ce que la municipalité voisine, Saint-Cyprien, a eu les mêmes problèmes déjà? Est-ce qu'ils ont trouvé une solution?

3270

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

Oui. Ils l'ont déplacée, parce qu'il y avait un vignoble.

3275

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il y a des vignobles aussi dans le village voisin. Et est-ce qu'il y a eu un zonage qui s'est fait? Est-ce qu'il y a une interdiction de construire des porcheries à certaines sections de Saint-Cyprien?

3280

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

Ils l'ont construite un peu plus loin pour pas que le vent dominant arrive sur les deux vignobles.

3285

Nous autres, il faudrait que ce soit dans l'autre municipalité à côté quasiment. Ils ne pourraient pas, en tout cas, de la manière que c'est fait, ils ne pourraient pas juste... mais je sais qu'il y a eu quelque chose. Mais dans ce temps-là, tu sais, quand ça ne te regarde pas, tu as moins le nez dedans, je n'ai pas...

3290

Puis aussi, on disait tantôt, tu sais, les C.A. puis tout ça, parce que ça a bien été écrit dans le C.A. du monsieur qu'il n'y avait pas de vents dominants. Puis nous, on peut prouver qu'il y en a maintenant des vents dominants. Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut jouer avec, qu'on peut prouver? Je ne sais pas, là.

3295

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est un bon argument dans la...

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

3300

Oui, c'est ça que je cherchais.

LA PRÉSIDENTE :

3305

Est-ce que c'est un bon argument ou un élément qui est pris en compte dans l'examen des projets lorsque...

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3310

Madame la présidente, il y a effectivement des raisons sur lesquelles le ministre peut poser un geste de révocation au certificat. Et le fait d'avoir fourni des mauvaises informations au ministère, ayant conduit à émettre une autorisation, peut être une de ces raisons-là.

LA PRÉSIDENTE :

3315

Alors, je pense qu'il y a des cartes qui devront être échangées. Je vous inviterais à peut-être, tous les deux, vous parler. D'accord?

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

3320

Juste une petite chose que j'avais oubliée aussi, c'est qu'on a la Route Verte et le gouvernement a dépensé beaucoup de sous pour la Route Verte. Nous, ça passe chez nous.

LA PRÉSIDENTE :

3325

Excusez-moi, je ne vous entends pas du tout parce que les gens murmurent autour. Allez-y.

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

3330

Le gouvernement et les municipalités ont dépensé beaucoup d'argent pour la Route Verte. Nous, ça passe chez nous. Et moi, l'été, je ne compte plus les cyclistes qui arrêtent chez nous. Ça fait qu'à un moment donné, en vélo, tu as beau avoir un casque sur la tête, ça sent pareil.

3335

LA PRÉSIDENTE :

3340

Alors, moi, je vous invite, madame Hébert, à venir nous exprimer votre opinion lorsque nous reviendrons dans la région au mois de mars. Il me semble que c'est au mois de mars prochain. D'accord?

Mme DOMINIQUE HÉBERT :

Merci.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Madame Deschênes, vous avez une question.

3350

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Oui, s'il vous plaît. Est-ce que je peux éclaircir une question de cet après-midi avant de poser ma question de ce soir? Parce que cet après-midi, j'avais demandé combien de fermes porcines sont propriété d'intégrateurs, où les intégrateurs investissent. Alors, on a vu les intégrateurs qui possèdent 250. On a vu 750 par contrat. Est-ce que c'est considéré les intégrateurs qui financent dans ces chiffres-là ou, ça, c'est une autre donnée que vous ne compilez pas?

3355

LA PRÉSIDENTE :

3360

Qu'est-ce que vous voulez dire par là, qui sont...

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3365

Qui sont comme des banquiers, qui sont comme... parce que nous, à Saint-Valentin, à l'heure actuelle, on a par contrat. Mais là, maintenant, la nouvelle ferme qui va s'installer, la maternité, c'est plus comme intégrateur financier. Est-ce que ça, c'est compilé dans les données?

3370

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que je comprends. C'est que s'il est financier, donc il est propriétaire.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3375

Non. C'est la personne qui est propriétaire. Bien, c'est la banque. Mais la banque, est-ce qu'elle est propriétaire de mon entreprise parce qu'elle me finance? C'est moi qui gère mon entreprise. Si j'ai des troubles, bien, là, ils viennent chercher ma ferme.

3380

Mais de la même manière, l'intégrateur finance, aide au financement de l'entreprise. Mais si la personne se cogne le nez, bien, il vient chercher l'entreprise. Dans ce temps-là, il n'absorbe pas la responsabilité, disons qu'il y a un petit débordement ou que le puits du voisin est contaminé. S'il y a une poursuite, bien, c'est celui qui possède. Ce n'est pas l'intégrateur qui va être poursuivi. C'est celui qui...

3385

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est un phénomène que l'on observe?

3390

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Est-ce que c'est compilé, quand vous m'avez donné les données, là, qu'il y en a 1 000 sur 2 200.

3395

LA PRÉSIDENTE :

Ce sont les données de monsieur Lacroix de l'AQINAC.

3400

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement, madame la présidente, je fais référence à la présentation de monsieur Yvan Lacroix de l'Association québécoise des industriels en nutrition animale et céréalière. Et c'est lui qui mentionnait que 250 fermes porcines étaient sous propriété d'intégrateurs, alors que 750 autres étaient sous contrat pour faire de l'élevage à forfait pour des intégrateurs.

3405

Dans ces contrats-là, habituellement qui lient les deux parties, selon monsieur Lacroix, le meunier fournit les animaux, les intrants alimentaires, les soins vétérinaires et les services spécialisés, tandis que le producteur fournit les bâtiments, les infrastructures et la main-d'oeuvre. Et la gestion des lisiers est sous la responsabilité du producteur.

3410

LA PRÉSIDENTE :

Alors que quand ils sont pleinement propriétaires, bien, là, ils assument la totalité.

3415 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Ça veut dire que c'est inclus dans les données que j'ai eues. Quand c'est à contrat, un intégrateur qui finance, c'est la même chose.

3420 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire, quand c'est à contrat, l'intégrateur fournit l'alimentation ainsi que les porcelets ou les...

3425 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Oui, oui, ça, je sais comment fonctionne un contrat.

LA PRÉSIDENTE :

3430

Et c'est le fermier qui est propriétaire de sa ferme et de son équipement.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3435

C'est la même chose, c'est le même principe. Puis c'est compilé. Dans la compilation, c'est inclus aussi. Pour savoir l'impact, la force des intégrateurs sur le secteur porcin actuellement, est-ce que c'est 50 % ou c'est encore un peu plus?

LA PRÉSIDENTE :

3440

On a parlé cet après-midi, là, on a 1 000 fermes sur 2 743, c'est ça, déclarantes?

M. DENIS SANFAÇON :

3445

Et monsieur Lacroix mentionnait qu'environ 40 % de la production totale est effectuée par des meuneries commerciales. Donc, dans un régime d'intégration, c'est 40 %, que ce soit directement par les intégrateurs propriétaires ou par les entreprises à contrat avec des intégrateurs.

3450 **LA PRÉSIDENTE :**

40 % des unités animales produites le sont soit directement par les intégrateurs, soit par des producteurs qui sont à contrat, par des intégrés, quoi.

3455

Oui, monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3460 Monsieur Sanfaçon, est-ce que je me trompe si ma compréhension est que le facteur clé, c'est la propriété des porcs. Si les porcs sont la propriété d'un intégrateur, c'est comptabilisé là-dedans et c'est comptabilisé dans le 40 %.

3465 Par contre, si quelqu'un, une institution, un intégrateur, une banque, un particulier finance une autre personne et n'est pas propriétaire des porcs, ce n'est pas de l'intégration dans le sens qui est comptabilisé là.

M. DENIS SANFAÇON :

3470 Madame la présidente, de ce que je comprends de la présentation de monsieur Yvan Lacroix, effectivement, on ne considère pas comme intégré le fait que quelqu'un aide au financement d'une entreprise parce que, que ce soit via une banque ou autrement, ce n'est calculé comme l'intégration. Les éléments qui font partie de l'intégration, c'est vraiment les éléments de propriété associée aux animaux et la fourniture des intrants alimentaires dans certains cas et des services vétérinaires, comme on disait, et des services spécialisés d'accompagnement du producteur.

LA PRÉSIDENTE :

3480 Ils deviennent à ce moment-là des créanciers.

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement.

3485 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3490 Peut-être pour répondre un élément d'information additionnel qui vient compléter, effectivement, on retrouve dans des cas d'intégration, il y a l'aspect contrat d'intégration et l'intégrateur peut être un partenaire financier pour une mise de fonds manquante ou un des créanciers de l'entreprise en complément du prêt de l'institution financière ou des choses du genre.

3500 Donc, on peut avoir des entreprises qui sont uniquement avec un contrat d'intégration, des entreprises qui ont un contrat d'intégration et dans lequel l'intégrateur est aussi un partenaire financier dans le financement des immobilisations, exemple comme mise de fonds pour la réalisation du projet.

LA PRÉSIDENTE :

Et ils ne sont pas comptabilisés dans les 1 000 dont a fait mention monsieur...

3505

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ils ne sont pas distingués.

3510

LA PRÉSIDENTE :

Distingués?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3515

C'est ça. S'ils sont uniquement prêteurs, ils ne sont pas là-dedans parce qu'ils ne sont pas des producteurs agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

3520

C'est ça.

Ça va, madame?

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3525

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3530

Mais vous pourrez vous parler à la pause.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3535

Oui. C'était pour éclaircir cette situation-là, parce que je me demandais si c'était comptabilisé, parce que l'impact de l'intégrateur est encore plus fort sur la production porcine à ce niveau-là.

3540

Mais ma question de ce soir reporte sur la qualité de l'eau, étant donné que c'est un dossier qui me touche de près parce que c'est l'année internationale de l'eau potable, de l'eau douce, puis on étudie ce dossier-là dans notre Cercle de fermières, et que ça me touche de près parce que c'est à Saint-Valentin qu'est l'esker, c'est à Saint-Valentin que les terres sont bien drainées et en sable, et que les porcheries sont sur ce sable.

3545 Et on se retrouve avec une situation aussi de 75 mètres cubes qu'il fallait étudier. Si c'est
au-delà de ça, il faut une étude spéciale. Et qu'on a 519 unités animales, donc 4 truies, ça fait
2 076 animaux dans la porcherie. On calcule, selon les données que j'ai dans mes documents,
que 60 % de gaspillage, pour une truie qui nourrit, elle demande 20 litres par jour, ce qui
équivalut à 50 litres. Si je fais la multiplication, 50 litres fois le 2 076, ça me fait 103 800 litres
par jour, donc un peu plus que le 75 mètres cubes que monsieur à l'Environnement nous a
3550 souligné pour une étude supplémentaire.

Alors, dans cette optique-là, je me demande où sont prises les données et comment
c'est comptabilisé, puis si cette étude-là a été faite avant l'autorisation du C.A. de la situation que
nous vivons à Saint-Valentin.

3555

LA PRÉSIDENTE :

Les données que vous venez de nous fournir, ce sont des estimations que vous avez
faites ou des données...

3560

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Le 20 litres?

3565

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3570

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

C'est le nourrissage avec les tétines. Je ne sais pas, moi, je ne suis pas productrice
porcine, mais ça a l'air que c'est assez répandu dans la production porcine.

3575

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va commencer par là, si vous voulez.

3580

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

D'accord. J'ai pris la donnée dans un article de journal qui a paru dans un quotidien de
notre municipalité.

3585

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. D'abord, on va commencer par le début de l'équation.
Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3590 Merci, madame la présidente. Alors, selon les informations que l'on a du Centre de
développement du porc du Québec, une truie en gestation, c'est 12 litres la consommation par
jour. Et quand elle est en lactation, ça va monter à 20 litres. Et ça, c'est en moyenne. Les
porcelets, environ 4 litres, 4 2 litres par jour. Et les porcs, on le mentionnait, de 20 à 197 kilos,
on calcule en moyenne une consommation d'eau d'environ 6 litres par jour. À ça, on ajoute le
3595 besoin en termes de lavage, dont on a déjà parlé et qui varie selon les modes, si on est en salle
all in - all out et les installations, qui est environ 1 litre par animal par jour.

LA PRÉSIDENTE :

3600 Pour arriver au 75 mètres cubes par jour, ça veut dire combien d'unités animales? Vous
allez me dire ça dépend si c'est des porcelets.

M. DENIS SANFAÇON :

3605 Mettons qu'on prend des porcs.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3610 Excusez-moi. De toute façon, c'est une maternité. Peut-être monsieur n'est pas obligé
de calculer pour les porcs à l'engraissement, étant donné qu'on vit la situation avec une
maternité, avec des...

M. DENIS SANFAÇON :

3615 C'est une maternité de combien de truies?

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3620 519.

LA PRÉSIDENTE :

Unités animales?

3625 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Unités animales, oui. Excusez-moi, unités animales. Là, il faut multiplier par 4, je
crois.

3630 **M. DENIS SANFAÇON :**

Une maternité de 2 000 truies?

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3635

2 076.

LA PRÉSIDENTE :

3640

Ce n'est pas loin de 600.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3645

Mais là, c'est un peu moins que 599, étant donné le 500 mètres qu'il partage avec le voisin.

LA PRÉSIDENTE :

3650

Non, non, je voulais faire sourciller...

M. DENIS SANFAÇON :

3655

Bien, à 20 litres, on parle de 41 mètres cubes. Donc, si on rajoute... là, on pourrait rajouter le gaspillage. Gaspillage, en fait, on parle des eaux de lavage et tout ça. Mais avant d'atteindre 75 mètres cubes, ça prendrait vraiment un gros gaspillage.

LA PRÉSIDENTE :

3660

D'accord. Mais dans la mesure où on atteindrait 75 mètres, donc qu'arrive-t-il?

Monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3665

Vous m'autorisez?

LA PRÉSIDENTE :

3670

Bien sûr.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Il serait coincé avec une demande de permis, donc une demande d'étude hydrogéologique.

3675

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Beauchamp.

3680

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je veux savoir, le 75 mètres cubes, il s'applique à toute consommation ou il s'applique à la construction d'un puits?

3685

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Un puits de captage.

3690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, ça veut dire que là, on suppose qu'à priori, le producteur n'a pas déjà un puits existant ou qu'il n'a pas déjà une alimentation en eau et qu'il est obligé de se construire un puits, se creuser un puits.

3695

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

La modification au règlement date de juin 2001. Donc, ça veut dire que tout ouvrage de captage d'eau à des fins commerciales, donc on est devant une entreprise commerciale, nécessite une autorisation et une étude géologique à partir du moment où le débit est au-delà de 75 mètres cubes.

3700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, c'est obligatoire maintenant pour l'émission du permis.

3705

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Oui.

3710

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Du permis d'élevage, indépendamment...

3715

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Non, non, excusez-moi. Pour avoir l'autorisation de capter l'eau. Je fais une différence avec deux autorisations qui seraient nécessaires, un permis pour capter l'eau, un permis pour installer la...

3720

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Si le monsieur n'a pas déjà une adduction d'eau.

3725

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Effectivement. Si, un exemple, il y avait déjà un puits de captage qui date, je ne sais pas, de cinq ou six ou dix ans, bien, il peut l'utiliser.

3730

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est parce que c'est sur une ferme déjà établie. Donc, on peut penser que le monsieur a déjà une adduction d'eau.

3735

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

C'est que le C.A. qui a été accordé avant le moratoire et que la construction n'est pas faite, que le permis municipal est échu et que là, maintenant on est en attente d'un autre permis.

3740

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai compris ça. Mais c'est déjà une ferme qui est là?

3745

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Non, non, c'est un intégrateur. Puis le propriétaire a une terre et puis il veut construire dans le fond du champ, puis il y a un producteur laitier qui est à 500 mètres devant.

3750 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'accord. Donc, c'est entièrement nouveau.

3755 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

C'est entièrement nouveau, oui. C'est sur le bord d'un esker.

3760 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien, merci.

3765 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Excusez-moi. La statistique que j'ai là, les pertes, le gaspillage et tout vient de Agriculture et Agroalimentaire Canada de 2000, page 23.

Ensuite de ça, j'ai un autre élément. Hier soir, on a parlé de la...

3770 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi, madame, excusez-moi.

3775 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Ça va avec mon eau encore.

3780 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, d'accord. Je veux m'en assurer parce qu'il y a plusieurs personnes encore.

3785 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Hier, on a parlé de la concentration sur une petite superficie. Là, on parle de phosphore, puis on va épandre à plusieurs kilomètres. Mais est-ce qu'on parle de toute l'eau qui va être puisée sur une faible concentration?

3790 Parce que nous, sur à peu près 700 mètres de superficie, on se retrouve avec deux porcheries de type industriel et une porcherie de type familial. Et on est sur un esker. Puis ensuite de ça, il y a le drainage dû au sable, que c'est tout drainé les terres, puis automatiquement ça va facilement dans les tuyaux de drainage, puis il y a du ruissellement qui se fait.

3795 Dans ce temps-là, moi, je me dis, est-ce qu'on considère ça, toute l'eau qui va être
puisée? Le monsieur qui reste juste à côté, qui n'habite plus sa maison parce qu'ils sont trop
proches, puis les odeurs sont trop nuisibles, il est en train de se creuser un nouveau puits. Ça
fait quatre ans environ, plus ou moins quatre ans que l'autre industrie porcine est installée. Là,
à l'automne, ils ont creusé un nouveau puits. Et le niveau d'un lac avoisinant a baissé aussi.

3800 Qu'est-ce qui se passe actuellement avec le souterrain, avec l'eau souterraine quand on
voit ces phénomènes-là se produire? La question est à l'Environnement, je crois?

LA PRÉSIDENTE :

3805 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3810 Il faut croire qu'au cours des... madame la présidente, excusez-moi, au cours des deux
dernières années...

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'êtes pas obligé de le dire tout le temps, on n'est pas à l'Assemblée nationale.

3815 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Oui, mais ça me permet de réfléchir.

3820 J'allais dire donc, au cours des deux dernières années, si madame a observé
effectivement des abaissements de la nappe phréatique, des abaissements des plans d'eau, ça
a été les deux années où effectivement on a observé ce phénomène-là à travers le Québec.
Donc, il faudrait ne pas être trop tenté de conclure que c'est à cause d'une activité industrielle ou
une activité agricole qui a été la cause. Ça a été le cas dans beaucoup de municipalités où on a
manqué d'eau, où on a émis des avis aux citoyens de cesser l'utilisation à d'autres fins qu'à la
3825 consommation. Donc, il faut faire attention à cette conclusion-là.

3830 Si, par contre, madame a un cas effectivement où il y a eu utilisation abusive ou une
baisse drastique, bien, écoutez, on va faire comme on fait dans d'autres cas, on va aller
investiguer, si on a assez d'information et si les évidences sont là.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3835 Il y a eu la sécheresse, mais la majorité des citoyens de Saint-Valentin n'ont pas été obligés de refaire un nouveau puits. Là, c'est le propriétaire qui est tout près de la porcherie, qui a recreusé un nouveau puits.

LA PRÉSIDENTE :

3840 Donc, ce propriétaire n'a qu'à vous contacter? Une autre carte d'affaires?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Une autre carte d'affaires, madame.

3845 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a des dîners des cartes d'affaires mais, ce soir, c'est la soirée des cartes d'affaires.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

3850 Je devrais les vendre, quoi!

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3855 Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3860 Merci, madame Deschênes.

Monsieur Patrick Morin, qui est conseiller agronomique. Il n'est plus là.

Monsieur Raymond Durivage, qui est producteur agricole.

3865 Alors, je veux juste expliquer aux citoyens que parfois, c'est difficile de régler des cas bien précis en audience publique, ce n'est pas d'intérêt nécessairement pour tout le monde. Et, parfois, on trouve plus les solutions à parler avec les personnes qui sont responsables des programmes gouvernementaux en la matière.

3870 Bonsoir, monsieur Durivage!

M. RAYMOND DURIVAGE :

3875 Bonsoir! Raymond Durivage. Je suis la cinquième génération d'une ferme. Et puis on fait partie de l'intégration, qui est un sujet beaucoup véhiculé ce soir, et puis je crois qu'il y a de la place pour bien travailler avec un système d'intégration dans le niveau du porc. Je ne dis pas que c'est général, qu'il n'y a pas des places où est-ce qu'il se fait de la mauvaise agriculture sous intégration, mais je crois qu'il y a des possibilités de faire de la bonne agriculture avec de l'intégration.

3880 Puis moi, j'ai une question en ce sens au ministère de l'Environnement. Est-ce qu'il y a dans notre région, Napierville X moi, je suis dans Saint-Édouard X eu un problème au niveau de l'environnement? Parce que depuis tantôt, il s'est véhiculé que les intégrateurs, ils font plein de pollution, puis tout le monde a peur. Est-ce qu'il y a des cas qui ont fait que le ministère a relevé que les porcheries sous système d'intégration faisaient de la pollution au niveau des cours d'eau, au niveau des sols?

3885

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3890 Madame la présidente, pendant que les gens se concertent, vous nous dites que vous faites partie du système de l'intégration?

M. RAYMOND DURIVAGE :

3895 Oui.

3895

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Êtes-vous un intégrateur ou un intégré?

3900 **M. RAYMOND DURIVAGE :**

Moi, je suis un intégré, si on peut dire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3905

Et la production porcine, pour vous, est votre activité principale?

M. RAYMOND DURIVAGE :

3910 Est une des activités qu'on a à l'intérieur de nos fermes. Parce que moi, je suis en association avec mes parents, ils sont encore dans la ferme, et un de mes frères, et puis le secteur porcin est une partie de notre entreprise.

LA PRÉSIDENTE :

3915

Est-ce que c'est la principale production?

M. RAYMOND DURIVAGE :

3920

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3925

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3930

Donc, comme je l'expliquais tout à l'heure, nous, on ne fait pas la distinction entre un producteur sous intégration ou un producteur qui ne l'est pas. Donc, on regarde le programme. On revient avec nos normes environnementales. Et on ne compile pas non plus, comme on ne fait pas la distinction entre les deux, bien, on ne compile pas non plus combien de C.A. on a émis sous intégration, combien de C.A. on n'aurait pas émis. Donc, encore moins quel est l'impact que Untel, par rapport à l'autre, aurait eu sur l'environnement.

3935

Et mon collègue aurait un complément d'information.

LA PRÉSIDENTE :

3940

Juste avant, monsieur Fortin, monsieur Marquis semble vouloir réagir.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3945

Oui, effectivement. Je pense que ce que l'on recherche, c'est de savoir combien de cas d'infraction et non pas combien de cas de C.A. Parce qu'on demande justement: *Est-ce qu'il y a eu des cas d'infraction de signalés au niveau des intégrateurs?+ Je ne sais pas si vous faites la séparation entre des producteurs sous intégration ou non lorsque vous faites des avis d'infraction, mais ce serait ça qui, je pense, qui serait la question.

M. PIERRE FORTIN :

3950

Mon collègue a justement le nombre de plaintes.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3955 Évidemment, dire: *est-ce qu'on a plus de difficulté avec les intégrateurs ou les non-intégrateurs+, ce serait un jugement de valeur, auquel on va s'abstenir.

3960 Par rapport aux plaintes, ça va quand même donner une bonne idée de l'ordre de grandeur dans l'industrie porcine par rapport à d'autres types d'industrie, les plaintes venant des citoyens en grande partie. Donc, de 2001 à 2002...

LA PRÉSIDENTE :

3965 C'est parce que, monsieur Boisvenu, moi, je pense que monsieur veut vraiment tenter de quantifier...

M. RAYMOND DURIVAGE :

3970 Parce que le débat de toute la soirée et puis depuis que je suis ici, c'est les intégrateurs et les intégrés. Moi, je veux savoir, parce que je n'entends pas vraiment parler que la pollution qui est dans les cours d'eau et puis la pollution qu'il peut y avoir dans les sols est reliée directement à l'intégration. Et puis c'est ça qui est véhiculé ce soir. Moi, j'aimerais bien ça savoir si c'est réellement vrai ou pas.

3975 Parce que chez nous, il y en a. Je suis un producteur intégré, puis la gestion qu'on fait chez nous est vraiment bien gérée et puis il n'y a aucune pollution qui est faite chez nous avec ça, là.

LA PRÉSIDENTE :

3980 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3985 On ne discrimine pas sur le plan de la statistique ou sur le plan de nos enquêtes à savoir si c'est un intégrateur ou pas. Donc, on ne peut pas répondre de façon objective au citoyen.

M. PIERRE FORTIN :

3990 On ne regarde pas si les porcs appartiennent à un autre. Ce n'est pas ça. Nous, c'est le règlement. On applique le règlement. On regarde la quantité de phosphore, on regarde la superficie, les normes environnementales. On fait une inspection. Mais on ne regarde pas, on ne fait pas aucune statistique d'intégration ou pas.

3995 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on n'a pas l'information.

M. RAYMOND DURIVAGE :

4000

Peut-être un commentaire. Aussi, il ne faudrait peut-être pas... je pense que la société présentement fait que tout le monde travaille ensemble et puis tout le monde se fait des associations. Puis je pense qu'en agriculture, on doit avoir le choix, un producteur, de pouvoir le faire.

4005

Parce que je pense qu'il n'y a pas de domaine qui n'a pas le choix, s'il veut le faire. Dans n'importe quel domaine. Un avocat peut s'associer avec un gros bureau. Même, il y a une madame Carmen qui a parlé ici, qui s'est associée avec un bureau de physio, qui est pour elle pour promouvoir sa méthode de travail. Je pense qu'il ne faut pas faire une discrimination dans ce sens.

4010

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

4015

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est intéressant qu'un jeune intégré comme vous vienne parce que, dans l'image publique X et là, je ne vous parle pas de la réalité, je vous parle de l'image X l'intégrateur est toujours associé à l'idée d'une très grosse organisation, d'une très grosse installation. Donc, quand les gens nous parlent d'intégrateur, ils nous parlent toujours de ce qu'ils appellent mégaporcherie.

4020

Là, vous m'avez dit, quand je vous ai posé une question: *Est-ce que la principale production de revenu de votre ferme, c'est la production porcine?+, vous avez répondu non. Donc, vous entrez dans une sous-catégorie. Je n'ai pas demandé la taille de votre entreprise. Mais c'est ça les images qui roulent. Alors, vous ne collez pas dans l'image. Et là, on est tout à regarder en disant: comment est-ce qu'un intégré peut être un petit? Alors, là, ça ne marche pas.

4025

4030

M. RAYMOND DURIVAGE :

Peut-être parce que vu qu'on travaille en famille, on possède des grandes superficies de terrain pour être capable de justifier les salaires et pour être capable de vivre, c'est peut-être à cause de ça que la partie sol est plus grande chez nous que la partie animaux. C'est juste ça.

4035

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et le nombre d'unités animales que vous avez, c'est quoi, dans le porc?

4040

M. RAYMOND DURIVAGE :

200.

4045

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

200 unités animales. Vous allez venir nous déposer un mémoire peut-être?

M. RAYMOND DURIVAGE :

4050

J'aurais une autre question au niveau... ils ont parlé d'aliments transgéniques. Est-ce qu'il y aurait une recherche ou quelque chose qui a été fait dans le sens que, avec un aliment transgénique, vu qu'il y aurait moins de pesticide qui est employé, beaucoup moins de chimie qui est employée sur les plantes, est-ce que la plante deviendrait meilleure pour la consommation des animaux et peut-être des humains, versus une plante qui, pour la rendre dans un standard de qualité pour la revente, a besoin souvent beaucoup de chimie? Est-ce qu'il y a des comparaisons qui ont été faites dans ces deux choses-là?

4055

LA PRÉSIDENTE :

4060

Monsieur Bernier.

M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER :

4065

Madame la présidente, ça fait partie des avantages du moins théoriques des OGM. C'est-à-dire que techniquement, un maïs Bt, par exemple, va contrôler la pyrale en sécrétant la protéine, l'insecticide directement dans ses feuilles. Donc, on n'a pas la préoccupation d'appliquer le produit, premièrement. Donc, on n'a pas besoin de prendre le tracteur, d'aller épandre dans le champ. Puis on n'a pas le problème non plus d'épandre au bon moment, parce que ce n'est pas tous les stades de... l'insecte n'est pas sensible à tous ces stades de développement au niveau de l'insecticide.

4070

L'insecticide étant présent, on a des taux de succès du produit qui sont énormes par rapport même à une application du même produit mais en application foliaire parce qu'il y a le risque de pluie le lendemain de l'application, etc. Donc, effectivement, ça fait partie des avantages théoriques.

4075

Ça se vérifie dans certaines cultures et ça ne se vérifie pas dans d'autres cultures, parce que le problème n'est pas si simple que ça. C'est-à-dire que dans certains cas, on a d'autres insectes à contrôler, donc, on est quand même obligé de revenir avec un insecticide.

4080

4085 Mais de façon typique, oui, on a un avantage. Puis l'élément étant aussi qu'en n'appliquant pas d'insecticide, en ayant un insecticide qui est sélectif, on bénéficie aussi à l'environnement en ayant des insectes prédateurs qu'on n'affecte pas avec un insecticide systémique, par exemple. Donc, des guêpes parasites qui vont affecter certains insectes, etc., vont rester en plus grand nombre au niveau du champ. Donc, ça, ça a été démontré dans certains cas, effectivement.

4090 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais la valeur nutritive, elle est identique?

M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER :

4095 La valeur nutritive, je vous l'ai mentionné tout à l'heure, c'est-à-dire que la quantité de protéine qui est sécrétée est très faible. Ça représente une fraction infime qui est souvent de l'ordre, dans le cas du maïs, on parle de 1 millionième de la protéine. Donc, c'est une quantité qui est vraiment très, très faible. Puis c'est une protéine qui est très dégradable dans le système digestif, puis qui a été démontrée comme étant très sécuritaire.

4100 Donc, c'est un produit qui, effectivement du point de vue environnemental, présente des avantages.

4105 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

M. RAYMOND DURIVAGE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4115 Merci beaucoup, monsieur Durivage. Madame Sarah Delisle, qui est agronome.
Bonsoir!

Mme SARAH DELISLE :

4120 Bonsoir, madame la présidente. Alors, moi, ma préoccupation touche un sujet qu'on a beaucoup discuté ce soir. Puis justement, monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

4125 Juste un petit moment.

Mme SARAH DELISLE :

Oui, j'entends.

4130 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a des gens qui parlent dans la salle, puis je ne vous entends pas quand les gens parlent. Il faut s'asseoir ici pour comprendre ce que je dis. Alors, allez-y.

4135 **Mme SARAH DELISLE :**

4140 Donc, le sujet que je voudrais aborder, c'est la question de la réglementation municipale. Puis justement, monsieur Nadeau a longuement expliqué très clairement le processus de la réglementation au niveau des municipalités et des MRC, etc. Donc, ce n'est pas exactement sur ce point-là dont je veux revenir. C'est plutôt, entre autres, je reviendrais à l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui parle du poids des municipalités de réglementer au niveau de l'environnement.

4145 Donc, tout à l'heure, si je reviens à une autre intervention de monsieur Serge Bouchard, qui mentionnait le pouvoir peut-être éventuel des comités de bassin versant de réglementer sur des aspects environnementaux dans leur région, je voudrais connaître de quelle façon vous prévoyez encadrer ce type de réglementation-là qui pourrait se...

4150 De ce que j'ai semblé comprendre de l'intervention de monsieur Bouchard, je crois cet après-midi, comment le ministère de l'Environnement ou le ministère des Affaires municipales peuvent s'assurer d'une certaine cohérence par rapport à des réglementations ou des objectifs qui pourraient être visés par des comités de bassin versant dans le futur.

M. JEAN NADEAU :

4155 Si vous me permettez, madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

4160 Oui, monsieur Nadeau?

M. JEAN NADEAU :

4165 Moi, ce que je comprends de la démarche d'instauration de comités de bassin versant, c'est d'abord, dans un premier temps, donc d'évaluer la problématique d'un bassin versant.

4170 Ce que madame mentionne, c'est que, bon, éventuellement le comité de bassin pourrait avoir, bon, la possibilité d'établir ou de mentionner un certain nombre d'éléments qu'il faudrait prendre en considération. Mais à ce que je sache, il n'est pas prévu que ces comités de bassin là, en tout cas à l'heure actuelle, aient des pouvoirs réglementaires.

LA PRÉSIDENTE :

4175 C'est bien ce que nous a indiqué monsieur Pierre Baril, lors de sa présentation à Montréal.

M. JEAN NADEAU :

4180 Alors, dans ce sens-là, il s'agira de voir comment on opérationnalisera la question de la gestion par bassin versant, puis qui à ce moment-là aura la responsabilité d'appliquer peut-être les objectifs ou les règles que le comité de bassin aura établis.

4185 Je sais que les comités de bassin pourront faire des recommandations aux municipalités régionales de comté. Bon, là, une recommandation et un pouvoir réglementaire, c'est très différent. Donc, le problème d'harmonisation, en termes de pouvoir réglementaire, à mon sens, il n'y en a pas, parce que ces comités-là n'auront pas de pouvoir réglementaire. En tout cas, ce n'est pas prévu dans l'immédiat.

LA PRÉSIDENTE :

4190 La première étape qui est prévue, c'est de dégager les priorités ou les actions prioritaires à exercer au niveau du bassin pour essayer de concilier les problématiques et les intérêts de tout le monde. C'est bien ça, monsieur Fortin?

4195 **M. PIERRE FORTIN :**

4200 Oui, oui, c'est tout à fait. C'est les plans directeurs des comités de bassin. Puis pour l'immédiat, tel que le disait mon collègue monsieur Nadeau, ce n'est pas envisagé d'avoir ce pouvoir-là. Mais dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, ce que monsieur Baril nous a expliqué à Montréal, c'est qu'effectivement il fallait l'entrevoir pour être capable de donner certains points puis de faire avancer certaines priorités.

LA PRÉSIDENTE :

4205 Mais il y a encore beaucoup de réflexion à faire en la matière.

M. PIERRE FORTIN :

4210 Mais pour l'instant, non, il n'y a pas de pouvoir.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau.

4215 **M. JEAN NADEAU :**

Merci, madame la présidente. Peut-être un complément d'information également parce que madame a mentionné l'existence de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le 5ième alinéa de cet article-là, en fait, je le résume, dit que: dans la mesure où une municipalité veut régler sur un objet qui est déjà couvert par un règlement du ministère de l'Environnement, elle ne peut le faire que dans la mesure où elle obtient l'autorisation du ministre de l'Environnement de ce faire.

4225 Et puis à ma connaissance, c'est virtuel, dans le sens que ça n'a jamais été utilisé.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, madame?

4230 **Mme SARAH DELISLE :**

Juste une deuxième question. Justement, monsieur Nadeau vient juste de mentionner un article que je trouve très intéressant. Puis je voudrais savoir, à ce moment-là, quand il y a des cas précis qui se passent X comme, dans notre région, on en a certains exemples X quelle est l'intervention que le... je ne sais pas à ce moment-là si c'est le ministère des Affaires municipales ou le ministère de l'Environnement qui intervient dans des cas particuliers comme ça.

4240 **LA PRÉSIDENTE :**

Quel genre de cas?

Mme SARAH DELISLE :

4245 Dans le cas où une municipalité réglemente au niveau de certains éléments qui sont déjà réglementés par le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

4250 Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

4255 Merci, madame la présidente. En fait, si une municipalité réglemente sur un même objet X puis là, je fais la mise en garde, je ne suis pas avocat, mais je vous répète des choses qu'on m'a déjà dites X si la municipalité réglemente sur un objet qui est déjà couvert par un règlement du ministère de l'Environnement et qu'elle n'obtient pas l'autorisation du ministère de l'Environnement, son règlement n'a aucune valeur légale. Elle ne peut pas l'opposer à un citoyen, ou si elle l'oppose à un citoyen, celui-ci a un recours quasi automatique devant un tribunal. Elle doit nécessairement obtenir l'autorisation du ministre de l'Environnement pour pouvoir réglementer sur le même objet.

4260

LA PRÉSIDENTE :

4265 Et à votre connaissance, ça ne s'est jamais fait?
Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4270 Il n'y a pas eu de cas que le ministre a autorisés. Il y a eu des tentatives, mais le ministre s'est toujours objecté à cette démarche-là.

LA PRÉSIDENTE :

4275 Merci.
Est-ce que c'était votre deuxième question?

Mme SARAH DELISLE :

4280 Oui. C'est beau, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4285

Alors, monsieur Robert Patenaude, comité de citoyens de Lacolle.

M. ROBERT PATENAUDE :

Rebonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires.

4290

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

4295

M. ROBERT PATENAUDE :

Rebonsoir à tous! Je pense que ça va être assez bref quand même à cause de l'heure. Est-ce que je peux vous apporter une légère information sur les questions de l'eau à Lacolle?

4300

Je n'ai pas tous les documents ici, mais il y a eu toute une recherche en eau souterraine, il y a eu un rapport qui a été fait le 28 mai 2002. Puis je pense qu'on pourrait demander à la municipalité, ça donne un portrait un peu de l'eau dans cette région-là, et les études comparatives qui ont fait qu'ils ont choisi l'usine de filtration. Peut-être que pour le sud du Québec, ça pourrait donner un peu des indications.

4305

Alors, je pourrais essayer de demander à la municipalité de vous fournir l'étude complète, qui comprend peut-être trop de papiers à notre goût, mais il y a toutes sortes d'analyses d'eau à l'intérieur. On n'en a pas pris connaissance beaucoup parce qu'on a eu le document seulement ces jours-ci.

4310

Une des questions va probablement être assez rapide, parce que j'ai eu quand même un commentaire de monsieur Fortin, qui m'a un peu surpris tantôt, quand il a mentionné que la fragilité du milieu ne faisait pas partie de l'environnement. J'ai pris ça presque mot à mot. Donc, je vais quand même poser ma question sur la fragilité du milieu, spécialement pour le déboisement.

4315

On n'a pas parlé beaucoup de déboisement. Je voudrais faire ça peut-être spécifiquement en relation avec la Politique de protection des rives, du littoral, des plaines inondables et de tous les milieux humides qui sont encore boisés et qui sont une faune. On prend connaissance dans des secteurs où je pense il y a des projets de construction de porcherie, de grands déboisements dans des terres humides.

4320

Alors, je voudrais savoir quelle est la politique de déboisement et qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer d'enrayer un peu cette épidémie, spécialement dans les terres humides ensuite qu'on draine et qu'on assèche et qui servent évidemment à la culture la plus répandue

4325

qu'on connaît. Alors, est-ce qu'il y a des moyens d'intervention? Est-ce que le ministère peut surveiller ça?

4330 Et le sud du Québec comporte encore... j'ai même discuté de ça avec monsieur Gauthier, le géographe au Saguenay, qui connaît la région et qui connaît tous ces petits boisés humides là. Alors, est-ce qu'il y a des interventions possibles des ministères ou est-ce que les ministères peuvent intervenir?

LA PRÉSIDENTE :

4335

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

4340

Merci, madame la présidente. En fait, le pouvoir d'intervention en matière de contrôle du déboisement appartient aux municipalités et aux municipalités régionales de comté. J'ai eu l'occasion récemment de faire état de nouveaux pouvoirs qu'on avait accordés aux municipalités régionales de comté à cet égard-là.

4345

Dans les orientations gouvernementales, on a une invitation qui est faite aux municipalités régionales de comté à prendre en considération la problématique du déboisement dans le cadre donc de la révision de leur schéma d'aménagement ou encore dans le cadre de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire, mais il n'y a pas de règle ou d'obligation formelle à cet égard-là.

4350

J'inviterais les citoyens, qui ont des préoccupations à cet égard-là, à intervenir auprès de leur municipalité locale ou encore auprès de la municipalité régionale de comté.

LA PRÉSIDENTE :

4355

Monsieur Letendre, est-ce que vous auriez quelques commentaires à l'égard du déboisement, particulièrement dans les milieux humides?

M. MICHEL LETENDRE :

4360

Oui. On a fait d'ailleurs nos commentaires dans notre document qu'on a déposé le 8 janvier dernier, sous la cote BIO-72, où on explique les conséquences sur la faune du déboisement. On pourrait inviter, vu l'heure tardive, monsieur Patenaude à aller consulter ce document-là. Je pourrais lui laisser une copie d'ailleurs du document.

4365

M. ROBERT PATENAUDE :

C'est un document que j'ai pris connaissance. Et j'étais d'ailleurs... je pense que c'est à Joliette que ça a été déposé?

4370

M. MICHEL LETENDRE :

Tout à fait. Et au niveau légal, au niveau de notre ministère, on n'a pas beaucoup d'emprise légale au niveau de la déforestation.

4375

Dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, il y a des prescriptions qui touchent les ravages de chevreuil, pour la protection des ravages de chevreuil. Mais lorsque la période hivernale est finie, là, à ce moment-là, il peut y avoir déboisement de ces zones-là lorsque le chevreuil n'est pas dans ces zones-là.

4380

Les lois qu'on a en vigueur concernent les terres publiques, les habitats fauniques sur les terres publiques, et on n'a pas de recours sur les terres privées au niveau des habitats fauniques. Ce serait l'information.

4385

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Maintenant, est-ce qu'il est habituel qu'on déboise pour cultiver dans des terres humides? Monsieur Normandeau?

4390

M. MARCEL NORMANDEAU :

Merci, madame la présidente. Il y a peut-être eu des périodes, au cours de l'évolution en l'agriculture, où il y avait eu des terrains humides qui ont été défrichés.

4395

À l'heure actuelle, je dirais les seuls terrains humides, on peut penser pour les cultures des terres noires qui sont en accumulation de matières, où il y a encore du potentiel, où il y a encore des terres qui vont, qu'on pourrait dire peut-être à un certain niveau d'humidité, qui vont être mises en valeur. Mais de façon générale, il n'y aurait pas de terrains humides mis en culture. Les bons potentiels l'ont déjà été, de façon générale.

4400

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu.

4405

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Madame la présidente, le citoyen amène deux problèmes: le problème de déforestation et le problème d'intervention en milieu humide. Donc, c'est deux problématiques.

4410

Sur le déboisement, on fait affaire avec des terres privées, donc de tenures privées, donc avec des réglementations qui sont relativement, sur le plan gouvernemental, relativement absentes. Souvent, ce sont les MRC qui vont réglementer en interdisant des coupes à blanc sur une superficie X, Y.

4415

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que monsieur Nadeau nous a dit plus tôt.

4420

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Exactement. Par rapport aux terres humides, par contre, aux milieux humides, toute intervention susceptible, donc c'est l'article 22, susceptible de dégrader nécessite un C.A., une autorisation. Donc, s'il y a un déboisement, s'il y a une activité quelconque, ça nécessite une autorisation de la part du ministère.

4425

C'est le cas que je vous parlais tantôt de Saint-Anicet, la rivière Laguerre, où effectivement il y a beaucoup de milieux humides et où le ministère va intervenir de façon assez, je dirais, pas musclée mais massive pour venir circonscrire la problématique.

4430

Il y a également actuellement la CMM, parce qu'on sait que la CMM déborde en Montérégie dans le grand couloir du Saint-Laurent, de Sorel jusqu'à Valleyfield, la CMM est en train d'identifier les boisés à protéger et les milieux humides à protéger. Donc, il y a un exercice qui se fait. Le ministère, on les accompagne là-dedans.

4435

Écoutez, je finirais en disant, pour corriger peut-être une parole du citoyen, je pense que la fragilité, ce n'est pas un mot qui est exclu du vocabulaire au ministère de l'Environnement; tout le contraire. Lorsque le milieu est fragile, le milieu est menacé, je pense qu'on intervient de façon très dynamique.

4440

Je voulais juste corriger la perception qu'on a. Et je le disais par rapport notamment aux usines d'épuration des eaux, le premier élément qu'on va caractériser, c'est la capacité du milieu à être un milieu récepteur pour recevoir les eaux traitées. Donc, je pense que la perception du citoyen, à ce moment-ci, mérite d'être corrigée.

4445

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Patenaude.

4450

M. ROBERT PATENAUDE :

Est-ce qu'il y a une certaine protection qui peut être possible de certaines terres? Parce qu'il n'en reste à peu près plus. J'en discutais à la pause, tantôt, avec quelqu'un du ministère de l'Environnement et du bassin de Chambly à la frontière américaine, si on regarde ça d'en haut, c'est presque inquiétant de voir qu'il ne reste plus rien et que l'horizon s'est allongé énormément. Et ces derniers mois, je dirais même l'horizon s'allonge dans plusieurs endroits.

4455

Et il y avait certaines terres, qui ne sont peut-être pas déclarées humides, mais qui sont des terres qui, traditionnellement, on allait jouer là-dedans quand on était enfant. Et ça inondait, ça mouillait. Et c'est encore mouillé. On déboise et on assèche et on arrose après. Alors, ça finit par être un grand déplacement d'eau.

4460

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu.

4465

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Madame la présidente, ça sera une autre carte d'affaires que je donnerai à monsieur.

4470

Au début de février, on a une rencontre en région avec nos spécialistes du centre sur la cartographie sur la déforestation 1999-2002. On sait qu'il y a une cartographie qui a été faite, je pense que c'est par le MAPAQ, 1996-1999, et le ministère est en train de réaliser 1999-2002.

4475

LA PRÉSIDENTE :

Juste dans la région, monsieur Boisvenu?

4480

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

On a celle de la Montérégie. Le Québec, je n'ai pas l'information, parce qu'on est en train de céduer une rencontre avec nos spécialistes du centre sur la cartographie de la Montérégie. Donc, on pourra remettre à monsieur Patenaude, possiblement au courant du printemps, ce document-là.

4485

C'est le document qui va nous servir également avec le Conseil régional de l'environnement à démarrer ce printemps un exercice de réflexion sur la déforestation pour

aboutir, on l'espère à l'automne prochain, avec un colloque régional sur cette problématique-là.

4490

Ça fait que si monsieur Patenaude veut être une personne, un bénévole dans l'organisation, nous, ça va nous faire plaisir de l'accueillir.

4495

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Ça va, monsieur Patenaude?

4500

M. ROBERT PATENAUDE :

Soyez-en sûr, j'y serai.

4505

La deuxième, c'était sur le creusage des rivières. Est-ce qu'il existe des règles? Parce qu'on assiste à nos MRC à des budgets faramineux pour le creusage des cours d'eau à chaque mois. C'est presque les montants qu'on voit passer, qui sont les plus gros. Est-ce qu'il y a des règles dans les politiques de l'eau sur les creusages des différents types de rivières? Par exemple, des rivières qui sont nommées, des rivières qui sont verbalisées ou différents types de rivières. Et quelles sont les règles?

4510

LA PRÉSIDENTE :

Mais en quoi ça a rapport avec la production porcine?

4515

M. ROBERT PATENAUDE :

Parce que ça écoule l'eau de plus en plus rapidement et les systèmes de drainage sont de plus en plus efficaces. Et j'ai posé beaucoup de questions sur les systèmes de drainage et ça permet, par exemple, certains creusages qu'on a vus dans notre région d'une rivière, entre autres, qui s'appelle la rivière Lacolle. Et il y a d'autres petites rivières dans le secteur aussi. Cette rivière-là, elle a été recreusée récemment. Pourtant, il y a longtemps, il y avait des poissons dans la rivière. Aujourd'hui, on la creuse pour écouler, pour en plus égoutter les terres humides en haut.

4520

4525

Est-ce qu'il y a des règles pour creuser les rivières? Parce que...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu.

4530

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4535 Je vais différencier deux problématiques: domaine agricole et, je dirais, autres types de dragage ou d'intervention. Parce que, dans le fond, on va parler d'intervention en milieu hydrique. Ça couvre tout type d'intervention, aussi bien du dragage que construction de quai, etc.

4540 Donc, lorsqu'on parle du milieu agricole et on fait référence aux travaux d'entretien que les producteurs font, ça ne nécessite pas d'autorisation et c'est de l'entretien normal qu'ils peuvent faire de leurs fossés. On ne parle pas, ici, de cours d'eau qui sont cartographiés ou des cours d'eau qui sont reconnus.

4545 Par rapport à d'autres types de cours d'eau, lorsqu'il y a une intervention en milieu hydrique, ça nécessite toujours une autorisation du ministère. Et si les travaux se font sur plus de 300 mètres linéaires ou 5 000 mètres carrés, ça nécessite une étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

4550 Je me rappelle de cette réponse. Non, c'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4555 C'est ça en théorie, mais on en fait des petits bouts ici et là. Puis, finalement, ça passe toujours en deçà du règlement.

LA PRÉSIDENTE :

Pas toujours.

4560 **M. ROBERT PATENAUDE :**

4565 C'est parce qu'il y a des rivières qui sont nommées, il y a des cours d'eau verbalisés en milieu agricole. Il y a toutes sortes de cours d'eau. Il y a quand même des rivières qui existent depuis très longtemps, qui ont des parcours, où les constructions des riverains, par exemple, où ils ne peuvent pas toucher, ils ne peuvent pas déplacer. Puis pourtant, à l'autre bout de la rivière, sur 30 kilomètres, on la drague toute la longueur. Alors, quelle est la...

LA PRÉSIDENTE :

4570 Mais ça demande un permis, monsieur Boisvenu. C'est ça?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

C'est toujours...

4575

M. ROBERT PATENAUDE :

Il y a une étude d'impact. Est-ce qu'il y a des types de rivières, je voulais savoir, où on ne peut pas intervenir et d'autres où on peut intervenir? C'est plutôt ça ma question.

4580

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu.

4585

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Il y a une définition, on appelle ça un cours d'eau, donc c'est une définition qu'on s'est donnée au gouvernement.

4590

Où est-ce qu'il y a toujours une petite problématique, c'est dans les cours d'eau intermittents. Et là, dans le fond, on s'assoit avec la municipalité, on s'assoit... ou si c'est une plainte, on y va, on essaie de regarder auprès de la cartographie. Souvent, on fait un recul en arrière sur l'historique parce que c'est des cours d'eau qui ont été redressés, des cours d'eau où il y a eu une intervention soit sur le plan d'urbanisation ou d'autres plans.

4595

Donc, ce n'est jamais facile de retrouver les cours d'eau historiques. Mais on va sur le terrain, puis on essaie, au mieux de nos connaissances, de définir quel type de cours d'eau. Une fois que le cours d'eau est déterminé, alors on prend la décision d'intervenir sur le plan légal ou pas. Mais c'est vraiment des cas à la pièce.

4600

On sait que la Montérégie, je ne dirais pas toute la Montérégie, mais une bonne partie, surtout la bande urbanisée, il y a beaucoup de milieux qui ont été artificialisés. Donc, lorsqu'on intervient et qu'on a à définir la nature du cours d'eau, ce n'est pas toujours facile. Ça fait qu'il faut aller sur les lieux, puis on fait du cas à cas.

4605

Donc, donner une réponse générale au citoyen, c'est plutôt difficile.

LA PRÉSIDENTE :

4610

Merci, monsieur Patenaude.

M. ROBERT PATENAUDE :

Merci et bonne fin de soirée.

4615

LA PRÉSIDENTE :

Madame Carmen Labelle.

4620

Mme CARMEN LABELLE :

Ça ne sera pas long, je vous promets. Moi, je voudrais savoir... je ne sais pas à qui je dois adresser cette question.

4625

LA PRÉSIDENTE :

À moi.

4630

Mme CARMEN LABELLE :

Oui, évidemment, c'est vrai. Je voudrais savoir, les terres qu'on morcelle, quand les porcheries vont fermer ou quand on va les vendre ou quand, bon, les parcelles qui vont être morcelées, est-ce qu'on va se ramasser, au bout de tout ça, avec ce qu'on voulait éviter quand on a fait la Loi de la protection du territoire agricole?

4635

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, vous allez me dire que c'est la Commission de la protection du territoire agricole?

4640

M. DENIS SANFAÇON :

Vous avez raison, madame la présidente.

4645

LA PRÉSIDENTE :

Mais expliquez-nous un petit peu mieux le dessin que vous voyez.

4650

Mme CARMEN LABELLE :

Bon, bien, c'est-à-dire que quand on a fait la Loi de la protection du territoire agricole, on voulait protéger les territoires agricoles qui, de plus en plus, étaient envahis par les promoteurs, les villes et tout ça, et on voulait éviter que ce soit morcelé.

4655 Parce que là, bon, à un moment donné, il y a un agriculteur qui divisait sa terre en trois et puis ça faisait des plus petits terrains. Puis il y a un des fils qui s'en allait, qui revendait. Il y avait tout ça. Puis il y avait les promoteurs. On a dit: *On va arrêter de morceler. On fait la Loi de la protection du territoire agricole.+

4660 Et là, tout à coup, qu'est-ce qu'on voit, c'est qu'on ne peut pas maintenant diviser nos terres entre nos enfants mais, par contre, on peut morceler une petite partie de notre terre et la vendre à un intégrateur.

LA PRÉSIDENTE :

4665 Ou à quelqu'un d'autre.

Mme CARMEN LABELLE :

4670 Non. On peut la vendre à un intégrateur pour faire une porcherie, c'est tout là. On ne peut pas la morceler pour faire autre chose parce que ce n'est pas rentable. Par contre, on dit que les porcheries, elles, sur un petit morceau de terrain, c'est rentable. Ce qu'on conteste. C'est très contestable parce que, au bout du compte, s'il n'y avait pas les subventions, ça ne le serait pas rentable.

4675 Alors, au bout du compte, est-ce qu'on va se ramasser comme en Europe où c'est tellement morcelé, qu'il y a des agriculteurs qui ont un arpent de terrain là, un autre à l'autre, puis qui ont 75 arpents sur des espaces de 2, 3 arpents. Alors, ma crainte, c'est ça. C'est que finalement, bien, on se ramasse avec qu'est-ce qu'on ne voulait pas. On a créé une loi pour ça
4680 puis elle va complètement avoir été inutile, on la défait.

LA PRÉSIDENTE :

4685 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

4690 Merci, madame la présidente. D'abord, le morcellement des terres, il a été autorisé par la Commission pas uniquement pour l'implantation de porcheries. On l'a eu pour la serriculture et d'autres usages. Maintenant, quand il y a abandon d'une partie morcelée, la Commission favorise le regroupement avec les parcelles avoisinantes, ça va être son premier critère de décision.

4695 Et l'autre élément que je connais par rapport à l'application de la loi par la Commission, c'est que le territoire va demeurer un territoire zoné agricole, à des fins agricoles. Donc, il n'y a pas de perte de territoire agricole au sens large du terme.

Mme CARMEN LABELLE :

4700 Quand on morcelle un territoire, un morceau pour faire une porcherie, souvent c'est des très petites surfaces et il n'y a à peu près rien d'autre qui est viable sur une si petite surface.

LA PRÉSIDENTE :

4705 Le bâtiment de la porcherie, quoi.

Mme CARMEN LABELLE :

4710 On ne peut pas faire autre chose, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4715 Il n'y a pas personne qui contredit.

Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

4720 Si vous permettez, madame la présidente, dépendant de la taille du morcellement, il peut y avoir, comme on mentionnait tantôt, des serres, un poulailler, etc. Et du moment qu'il y a, à ma connaissance, autorisation et respect de la réglementation, donc possibilité pour une entreprise de s'installer dans le respect des autorisations requises par le Règlement sur les exploitations agricoles, la Commission peut autoriser le morcellement si les surfaces correspondent à ce qui est exigé par la réglementation.

LA PRÉSIDENTE :

4725 En autant que ce soit une activité agricole.

M. DENIS SANFAÇON :

4730 En autant que ce soit une activité agricole.

Mme CARMEN LABELLE :

4735 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4740 C'était votre seule question? Merci, madame Labelle.

Monsieur Pol Petit, qui est président de l'UPA, syndicat Venise. Bonsoir, monsieur Petit!

M. POL PETIT :

4745

Bonsoir, madame. Bonsoir, messieurs. J'aurais deux, trois questions.

LA PRÉSIDENTE :

4750

Deux.

M. POL PETIT :

4755 Avec des sous-questions. Merci, excusez-moi. Ma première question, ce serait au MAPAQ, mais ce serait plutôt pour la CPTAQ, dans le fond.

J'aimerais savoir, mais je ne veux pas avoir la réponse aujourd'hui, ce n'est pas nécessaire, c'est que depuis 1950, à cause de l'étalement urbain, des autoroutes, des...

4760

LA PRÉSIDENTE :

Des lignes hydroélectriques?

M. POL PETIT :

4765

Non, pas lignes hydroélectriques parce qu'on cultive en dessous, quand même.

LA PRÉSIDENTE :

4770

Sauf en dessous des pylônes.

M. POL PETIT :

4775 Oui. Il y a peut-être des cultures intercalées en dessous des pylônes. Mais je veux dire, j'aimerais savoir quelles sont les surfaces qui ont été retirées de l'agriculture surtout à cause de l'étalement urbain. Je ne veux pas savoir la réponse aujourd'hui, mais c'est juste pour une question de réflexion.

4780 Parce qu'il y a beaucoup de problématiques avec les boisés. Les gens disent: *On déboise, on déboise.+ Puis d'après les statistiques d'hier, on n'a pas déboisé tellement, mais on a enlevé beaucoup de lignes de branches. Il va peut-être falloir en replanter où on voudra qu'elles soient plantées, où les producteurs désireront qu'elles soient plantées.

4785 Parce que pour l'instant, quand on a arraché du maïs pour planter des maisons, tout le monde était content. Mais maintenant, quand on arrache des arbres pour planter du maïs, il y a un mécontentement général. Ça, c'est une réflexion.

4790 La deuxième chose, ce serait au ministère de l'Environnement. Je siège aussi à la Corporation de la baie Missisquoi. J'aimerais que le ministère de l'Environnement nous explique la manière qu'ils analysent ou qu'ils prennent des échantillons de phosphore dans les cours d'eau par leurs stations de recherche qu'ils ont sur certains cours d'eau qui se jettent dans la baie Missisquoi.

4795 C'est sûr qu'il y a un problème dans la baie Missisquoi. Mais quand on regarde les cartes qu'on a présentées hier, l'eau qui sort de la baie Missisquoi, quelque fois, l'eau est trouble. Mais quand on regarde l'eau qui sort de la baie Missisquoi, elle commence à s'altérer à partir de Saint-Jean.

4800 Parfois, je me pose la question, je dis: la plus grosse porcherie de la région est à Saint-Luc, le long de la 35. Si on mettait, par exemple, le nombre de personnes qu'il y a en unités animales, je serais curieux de savoir combien est-ce qu'il y a d'unités animales qui se font traiter dans l'usine de Saint-Luc. C'est quand même bizarre que c'est juste après Saint-Jean que l'eau commence à s'altérer, alors que tout le sud est quand même de la terre cultivée.

4805 Quand on parle de terres humides, il ne faut pas oublier que Montréal, quand ils ont développé Saint-Luc... pas Saint-Luc, Longueuil et tout ça, il y a eu beaucoup de marécages qui ont été remplis. Alors, le ministère et tout ça essaie de rebâtir les terres humides, par exemple, autour de la baie Missisquoi, tout ça, parce que la ville a empiété dans les marécages qui ont été tout bâtis.

4810 Ça fait que j'aimerais ça que le ministère nous donne un peu une explication sur les prises de phosphore et tout ça dans les tributaires de la baie Missisquoi.

LA PRÉSIDENTE :

4815 Alors, j'inviterais monsieur Primeau peut-être à s'asseoir à côté de monsieur, ou monsieur Simoneau. Monsieur Simoneau.

M. MARC SIMONEAU :

4820

Madame la présidente, vous excuserez le temps de réaction plutôt lent à cette heure-ci.

4825

Concernant le programme de surveillance des tributaires de la baie Missisquoi, c'est un réseau qu'on a mis en place à partir de septembre 98, en collaboration avec la Direction régionale de la Montérégie. Donc, ça implique, grosso modo, la plupart des tributaires qui sont des cours d'eau transfrontaliers, donc qui chevauchent la frontière avec le Vermont.

4830

Donc, j'avais préparé quelques images, je ne sais pas si je devrais oser les montrer ou je peux tout simplement décrire la situation? C'est selon ce que vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

On peut les montrer, vous parlez rapidement.

4835

M. MARC SIMONEAU :

4840

Oui, absolument. Donc, au chapitre des cours qui sont surveillés, il y a du côté est de la baie Missisquoi, il y a la rivière Missisquoi elle-même, qui prend naissance du côté des États-Unis et qui se greffe en territoire québécois avec la rivière Missisquoi nord, avant de retourner à nouveau du côté des États-Unis. Donc, on a une station au point d'entrée de la rivière et à son point de retour. On a ensuite la rivière Sutton qui coule en direction sud vers le Vermont.

4845

Ce ne sont malheureusement pas des cartes, mais un profil amont-aval de la qualité des cours d'eau sur la base du phosphore. C'est celle qui s'appelle *qualité des cours d'eau*, voilà. On peut montrer la suivante, c'est juste pour montrer. On peut revenir, excusez-moi. C'est la rivière Châteauguay pour montrer le profil amont-aval et pour faire ressortir le fameux cours d'eau, le ruisseau Norton dont j'ai parlé avant l'arrêt en fin d'après-midi, pour montrer l'évolution de la qualité de l'eau.

4850

À l'extrême gauche, on a la station de la rivière Châteauguay à Powers Court, qui montre une qualité d'eau au niveau du phosphore qui est somme toute pas si mal. On parle quand même d'un dépassement de critères autour des 60 microgrammes. Mais on peut voir la qualité excellente de la rivière Trout à Kensington. On voit un peu plus bas, en aval, sur la rivière Châteauguay toujours à Dewittville, toujours une qualité d'eau qui est bonne, en partie dû à l'assainissement des eaux de Huntingdon et de la confluence avec la rivière Trout.

4855

4860

Et ensuite, on a la rivière des Anglais à son point d'origine en sol québécois, donc tout près de Hemmingford. Et là, on voit l'impact du ruisseau Norton qui se déverse dans la rivière des Anglais. On peut voir l'impact que ça a à la station de Howick à la rivière des Anglais, donc une augmentation assez importante des concentrations de phosphore.

Et on a la toute dernière station de Sainte-Martine, tout près de l'embouchure, qui montre une recrudescence des concentrations de phosphore toujours, bien sûr, en lien un peu avec tout le territoire drainé de la région qui est dominé par les productions végétales.

4865

On a, ici, le fameux bassin de la baie Missisquoi et le profil de tous les tributaires qui sont surveillés. Donc, on a la station complètement à gauche de la rivière aux Brochets à son point d'entrée en sol québécois, en provenance des États-Unis. On a une série de cours d'eau qui sont les tributaires de la rivière aux Brochets: le ruisseau Wallbridge, le ruisseau aux Morpions, le ruisseau Ewing et le ruisseau aux Castors. Il s'agit de quatre tributaires de la partie terminale de la rivière aux Brochets qui sont utilisés à des fins agricoles de façon assez intensive. On peut voir que les niveaux de concentration de phosphore sont assez importants.

4870

Mentionner que les bâtonnets qu'on voit là, le trait vertical, l'extrémité inférieure, c'est la valeur minimale. La partie supérieure, c'est le maximum. Le trait horizontal dans la boîte, c'est la valeur médiane, donc atteint ou dépassé par 50 % des mesures effectuées.

4875

Donc, si on progresse un peu plus loin sur la droite, la rivière aux Brochets à son point de l'embouchure ou à peu près, donc on peut voir que les niveaux de concentration sont un peu plus importants que ceux qu'on avait précédemment tout près de la frontière.

4880

Par la suite, on a l'autre tributaire qui se déverse dans la baie, donc la rivière de la Roche à son point d'entrée en amont et à son point de retour aux États-Unis en aval. On n'a pratiquement pas de différence significative entre les niveaux de concentration. Il s'agit d'un territoire qui est très agricole. Mais déjà, au départ, la rivière est affectée à son point d'entrée au Québec.

4885

On a la rivière Sutton, qui montre quand même une qualité qui est relativement bonne au niveau du phosphore; et les deux stations dont on a parlé précédemment sur la rivière Missisquoi, le point d'entrée et le point de sortie.

4890

La suivante, c'est le bassin de la rivière Yamaska pour montrer que, de façon générale, les niveaux de concentration de la rivière Yamaska, mises à part quelques stations sur la tête de la rivière Yamaska dans le secteur de lac Brome ou bien dans le secteur de Brome-Ouest, on voit que partout, de façon générale, sur le territoire de la rivière Yamaska et de ses principaux tributaires, les niveaux de phosphore sont assez élevés, combinaison de production animale, production végétale; donc, de façon générale, des valeurs qui sont plus importantes.

4895

Maintenant, la rivière Richelieu, voilà. Donc, on a, à l'extrême gauche, la station principale qui est opérée par le ministère à Lacolle. Donc, on a une qualité, au niveau du phosphore à Lacolle, qui est relativement bonne.

4900

Et on voit immédiatement sur la droite, à la station au barrage Fryer X donc on est au nord, si vous voulez, en aval de Saint-Jean-sur-Richelieu X donc pour une municipalité qui compte plus de 60 000 habitants et avec plusieurs industries en réseau, on peut voir que sur la

4905

base des concentrations de phosphore, on est quand même avec un niveau de concentration qui est relativement faible.

4910 On a, par la suite, les deux principaux tributaires de la rivière Richelieu, la rivière des Hurons et la rivière L'Acadie. La rivière des Hurons a une particularité. C'est un bassin qui est très, très utilisé à des fins agricoles, on parle de pratiquement 80 % de territoire agricole. Et il y a beaucoup moins d'unités animales dans ce bassin que dans d'autres bassins de la rivière Yamaska, si bien que le portrait qu'on a est largement en provenance de l'impact des productions végétales; donc, beaucoup de maïs, beaucoup de monoculture. Et c'est un cours d'eau qui a été redressé au fil des années, qui a subi beaucoup d'outrages. Donc, on a quand même des niveaux de concentration médiane de l'ordre de 200 microgrammes, donc ce qui est relativement important, et c'est un impact des productions, comme je l'ai mentionné, végétales.

4920 L'Acadie est un autre cours d'eau à vocation agricole, beaucoup de culture maraîchère également, encore moins d'unités animales dans ce bassin-là que dans celui de la rivière des Hurons. On voit quand même des concentrations appréciables de phosphore, niveau médian supérieur à 100 microgrammes.

4925 Par la suite, on se situe en aval du bassin de Chambly, à la station de Saint-Charles-sur-le-Richelieu. Donc, on peut voir une progression des concentrations mais, somme toute, toujours à des niveaux qui sont relativement satisfaisants. Et finalement, la dernière station qui est située à Sorel, à l'usine de filtration.

4930 On enchaîne rapidement pour montrer la suivante sur les niveaux de nitrates aux mêmes stations de la rivière Richelieu, pour montrer toujours l'impact des rivières des Hurons et L'Acadie sur le milieu récepteur. Donc, deux cours d'eau qui sont beaucoup plus impactés que le cours principal de la rivière.

4935 Les MES donc, encore là, on voit l'impact du grand territoire agricole de la rivière des Hurons, des variabilités très grandes pour la rivière des Hurons, un petit peu moindre pour la rivière L'Acadie.

4940 Et une dernière pour montrer l'impact de la pollution, si on veut, résiduelle au niveau bactériologique. J'ai mentionné précédemment qu'il y avait un problème résiduel dans le secteur de Saint-Jean, qui touche la désinfection en raison de la coloration des eaux associée à des rejets en réseau d'industries du textile. Donc, à l'occasion, on voit encore des pointes qui peuvent atteindre des 3 000 coliformes par 100 millilitres.

4945 La rivière des Hurons montre des valeurs beaucoup plus élevées. Il faut dire que pour ce tributaire, il n'y avait pas de prérequis de désinfection des eaux pour les rejets urbains. Pour le reste, on peut voir qu'on a des niveaux de concentration qui sont à peu près à l'intérieur des 1 000 coliformes fécaux, c'est à peu près le niveau de concentration qui est visé par l'assainissement des eaux.

4950 J'oserais continuer pour une dernière, mais je vais attendre la suite de la question de monsieur Petit.

LA PRÉSIDENTE :

4955 Ça vous oblige à déposer ces diapositives.

M. MARC SIMONEAU :

Sans problème.

4960

M. POL PETIT :

Donc, dans la baie Missisquoi, le principal cours d'eau qui amène le phosphore, c'est la rivière Missisquoi qui se charge aux États-Unis.

4965

M. MARC SIMONEAU :

En territoire québécois, un des cours d'eau importants qui apporte des concentrations importantes, c'est la rivière aux Brochets, à son embouchure. La rivière Missisquoi qui se déverse aux États-Unis a un impact majeur sur la baie Missisquoi, oui, en termes de charge, parce qu'on parle d'un bassin versant qui est de plus grande superficie.

4970

Mais si on parle de tributaires québécois, c'est la rivière aux Brochets, chez nous, qui est largement responsable de la qualité qu'on retrouve au niveau de la baie en territoire québécois.

4975

M. POL PETIT :

Bon, je vous remercie. J'aurais une dernière sous-question.

4980

LA PRÉSIDENTE :

Qui est votre deuxième question déguisée, c'est ça?

4985 **M. POL PETIT :**

Oui, madame, vous me comprenez. Le monsieur qui s'occupait des plantes transgéniques, êtes-vous au courant qu'on est en train d'homologuer ou qu'on est en train de travailler sur un blé transgénique qui aurait la possibilité de capter l'azote de l'air?

4990

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pothier.

4995 **M. FRANÇOIS POTHIER :**

Oui, effectivement, on est en train... en fait, il y a une explosion de toutes sortes de transformation des plantes. Et une des applications possibles serait d'utiliser des plantes éventuellement qui seront capables d'utiliser, d'avoir recours donc comme source d'azote en utilisant l'azote de l'air. Et là, il n'y a que l'imagination qui bloque présentement les applications, parce qu'on en est rendu à vouloir faire des plantes qui vont pousser dans des milieux très salés. Bon, on a déjà du riz doré.

5000

Alors, les applications, encore une fois, on arrive à de nouvelles générations. Ce qu'on vous a présenté ce soir, ce n'est pas de la science fiction, c'est ce qu'on a dans le champ. Mais ce qui s'en vient, incluant la non-utilisation du gène de résistance aux antibiotiques, on est en train d'apprendre à s'en débarrasser, donc il y a plein d'applications qui vont atteindre non seulement...

5005

On parlait de composition tantôt, de modification de la qualité des plantes, on va modifier les huiles qui sont produites à l'intérieur des plantes. Donc, on va vous donner de l'huile de canola qui n'aura plus la même composition, ainsi de suite. Et ça fait partie donc de ce qui est sur la table à dessin, ce qui est même assez avancé dans certains cas.

5010

5015 **M. POL PETIT :**

Merci bien. Ma dernière question, madame. Je ne sais pas si le ministère de la Santé est ici?

5020 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. POL PETIT :

5025

C'est parce que, hier, il y a eu un questionnement sur la quantité de médicaments qui sont administrés aux animaux, en général. Il n'y a pas de nomenclature ou de quantité définie parce que c'est un peu disparate, la charge, je veux dire.

5030

Mais est-ce qu'il y a une nomenclature sur la quantité des médicaments qui sont donnés aux êtres humains en Montérégie? Pour pouvoir un peu comparer. Parce que je pense que les êtres humains qui reçoivent des médicaments, par l'eau, par les déchets, c'est dirigé peut-être vers les rivières aussi. C'est une question. Si on peut avoir une réponse un jour, ce serait merveilleux.

5035

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Tardif.

5040

Mme ISABELLE TARDIF :

Madame la présidente, je ne suis vraiment pas en mesure de répondre à la question. Je peux vérifier à la Régie régionale qu'est-ce qu'on fait à ce sujet-là et vous revenir avec la réponse. J'aimerais juste qu'on me précise la question pour être sûre de l'avoir bien comprise.

5045

LA PRÉSIDENTE :

Mais il faut voir aussi l'intérêt d'une telle question.

5050

M. POL PETIT :

Oui. L'intérêt, c'est parce que dans le Richelieu, avec les études du ministère de l'Environnement, on retrouve des poissons à deux têtes, toutes sortes de déformations dans les animaux qui sont dans le Richelieu. On accuse souvent les pesticides, on accuse souvent l'agriculture, mais parfois, moi, je me pose la question.

5055

On va juste prendre l'Hôpital de Saint-Jean, tous les gens qui sont dans l'hôpital, en général, sont malades, à part ceux qui travaillent. Donc, l'hôpital rejette tous les produits qui sont laissés là, vais-je dire pour être poli, comment c'est traité, et si c'est mal traité, ça va dans les hormones, toutes sortes de médicaments. C'est ça la question que je me pose. Est-ce qu'il y a des études là-dessus?

5060

LA PRÉSIDENTE :

5065

Si je ne m'abuse, il y a une gestion des déchets biomédicaux. Monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

5070 Madame la présidente, effectivement, d'abord il y a deux choses: il y a le suivi des usines d'épuration des eaux du Québec. Parce que la majorité des établissements de santé déversent leurs eaux en réseau, très peu le font dans des stations ou des systèmes unitaires.

5075 Et l'autre élément, c'est que chaque hôpital doit avoir un registre des déchets biomédicaux et ils sont *collectés* de façon très contrôlée.

M. POL PETIT :

Je vous remercie.

5080 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur.

5085 Alors, madame, vous n'avez pas à faire cette recherche.

Monsieur Serge Beaulieu qui est producteur agricole. Bonsoir!

M. SERGE BEAULIEU :

5090 Bonsoir, madame la présidente. Moi, je suis producteur agricole dans la municipalité d'Ormston, juste à côté des lagunes de l'usine d'épuration des eaux à Ormston.

5095 Ma question. On parle souvent d'impact zéro dans le secteur agricole, industriel et municipal comme un objectif à atteindre. Depuis les interventions en assainissement urbain et industriel, quand on sait que ça a été subventionné à la hauteur jusqu'à 90 %, bien souvent, ces usines-là, puis les municipalités, est-ce qu'on peut affirmer que l'impact zéro a été atteint dans ces deux secteurs?

5100 Puis peut-être en sous-question: comment vous assurez-vous que les lois et règlements relatifs aux rejets de ces derniers soient respectés? Ce serait pour le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

5105 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

5110 Pendant que je réfléchissais à la première réponse, je n'ai pas écouté le citoyen, et je m'en veux beaucoup. Est-ce qu'il pourrait répéter, madame la présidente, sa deuxième question, tout en acceptant mes excuses.

M. SERGE BEAULIEU :

5115 Ah! il n'y a pas de problème. Moi, c'est: comment vous assurez-vous que les lois et règlements sont respectés justement dans...

LA PRÉSIDENTE :

5120 Dans le secteur industriel.

M. SERGE BEAULIEU :

5125 ... l'assainissement industriel et urbain. C'est ça ma question.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

5130 Je vais y aller avec l'assainissement industriel. D'abord, les industries ne peuvent pas déverser leurs eaux usées directement dans les stations d'épuration municipales, si ce n'est après traitement. Donc, il doit y avoir un traitement primaire, secondaire, dépendamment du type de déchets, du type de matières contaminées ou de matières... bon.

5135 Deuxième des choses, l'ensemble des grandes usines du Québec X je fais référence aux papetières X ont toutes maintenant des usines d'épuration des eaux qui font jusqu'au tertiaire, donc des usines aussi performantes dans le fond que les usines de traitement des eaux du municipal.

5140 Je donne l'exemple de Kruger dans Bromptonville, il prend son eau dans la rivière Saint-François. Donc, il rejette son eau plus propre, en termes de MES ou de DBO, plus propre que celle qu'il prend. Donc, si on avait une politique de redevance, on devrait payer Kruger.

5145 Pour les municipalités, c'est le même principe. Les normes qui sont données à l'usine sont en fonction du milieu récepteur et toujours la meilleure technologie disponible. Et à ce moment-là, lorsque le MAMM finance l'usine, il y a un cahier de charge, il y a toute la mise aux normes de l'usine. Et lorsque l'usine est aux normes et atteint ses objectifs de rendement, à ce moment-là, c'est le ministère de l'Environnement qui en fait le suivi. Mais actuellement, c'est en négociation entre le MAMM et nous à savoir comment ce suivi-là va se faire.

5150 C'est la même chose pour une lagune, si je fais référence à votre municipalité, s'il y a
une lagune donc, il y a un rejet soit en continu ou en ce qu'on appelle en *batch*, et les rejets sont
faits dans un cours d'eau en fonction du milieu récepteur et en fonction de normes à atteindre au
niveau des eaux usées. Donc normalement, les usines du Québec en majorité, il faut dire ici
que 98 % des eaux usées du Québec, des eaux usées urbaines sont actuellement traitées par
des usines. Il reste environ 2 % d'eaux usées à traiter.

5155 Donc, on peut dire que majoritairement, oui, le monde municipal respecte la
réglementation au niveau des eaux usées. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas, à l'occasion, des
problématiques au niveau des fonctionnements des usines, parce qu'on a des usines qui
atteignent maintenant presque 25 ans d'âge, donc il faut penser améliorer les technologies,
5160 mais normalement ces usines-là sont conformes à la réglementation.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

5165

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais par ailleurs, on n'est pas à l'impact zéro. Parce que monsieur a parlé d'impact
zéro, on n'est pas à l'impact zéro.

5170

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Non, on n'est pas à l'impact zéro. On est actuellement peut-être... Marc, on est quoi, .5
actuellement? Quelle norme qu'on a au niveau des usines?

5175

Excusez, madame la présidente. Est-ce que vous voulez demander à mon collègue
Marc de...

LA PRÉSIDENTE :

5180

Monsieur Marc Simoneau.

M. MARC SIMONEAU :

5185 D'après les chiffres qu'on a, bon, la station, on parle d'Ormston, la station a été mise
en service en mars 96, elle a reçu son avis de conformité en septembre 98. On parle de 2 400
personnes desservies. On parle d'étangs aérés, donc avec déphosphatation. Et
habituellement, lorsqu'il y a déphosphatation, on parle de moins de 1 milligramme à l'émissaire
après traitement.

5190

Donc, par la suite, il y a, bien sûr, le mélange avec le milieu récepteur et la dilution. Mais c'est le niveau de traitement qu'on a pour cette station, en plus, bien sûr, de la DBO, matière organique, les coliformes fécaux, bien sûr, et les MES.

5195 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce n'est pas résultat zéro.

5200 **M. SERGE BEAULIEU :**

Ce n'est pas résultat zéro, puis je peux vous dire, moi, en étant juste à côté de l'usine où est-ce qu'est justement les rejets des eaux traitées, si j'avais le choix de me baigner dans la rivière à cette place-là ou bien non me baigner dans la piscine, ce n'est pas dur à faire mon choix. Puis je vis d'agriculture, moi aussi, là, puis on essaie de me mettre des normes où est-ce qu'il va y avoir un facteur zéro, là. C'est un commentaire.

5205 J'aurais une autre question pour le MAPAQ. J'ai vu dans l'exposé qu'on constate qu'il se fait du déboisement en zone blanche. En zone blanche puis en zone verte, toutes proportions gardées, il s'en dézone plus en zone blanche qu'en zone verte. C'est quoi l'explication? Je ne sais pas s'il y a quelqu'un du MAPAQ qui pourrait me répondre là-dessus, l'explication ou les motifs qui pourraient faire que la zone blanche est capable de déboiser encore plus que la zone verte, toutes proportions gardées.

5210 **LA PRÉSIDENTE :**

5215 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

5220 Merci, madame la présidente. Effectivement, dans la période qui a fait l'objet de l'évaluation, en Montérégie Ouest, le déboisement à l'extérieur de la zone agricole a été un peu plus de deux fois supérieur à celui à l'intérieur de la zone agricole. Et on n'a pas examiné les motifs mais on peut penser qu'il s'agit d'urbanisation. Mais on n'a pas fait l'évaluation de chacun des phénomènes. Mais compte tenu que c'est à l'extérieur de la zone agricole, bien, c'est une probabilité.

5225 **LA PRÉSIDENTE :**

5230 Donc, il faut comprendre que l'exercice a été fait avec des photos aériennes et vous avez comparé une période à une autre, et vous retirez vos résultats de l'écart entre les deux.

M. DENIS SANFAÇON :

5235 Exactement, c'est une observation. Et on n'a pas été chercher les causes de chacun des déboisements, que ce soit en zone agricole ou hors de la zone agricole.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

5240 Madame la présidente, peut-être une information supplémentaire à mon collègue du MAPAQ. L'Étude que le ministère de l'Environnement a faite 1999-2002, on va aller chercher les facteurs de déboisement.

LA PRÉSIDENTE :

5245 Même dans la zone blanche?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

5250 Oui. Donc, on va pouvoir, dans le fond, comparer les coupes forestières en fonction des besoins urbains, besoins agricoles, projets industriels. On va tenter d'aller faire cette discrimination-là.

LA PRÉSIDENTE :

5255 D'accord.
Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

5260 Peut-être juste un élément de réflexion également, madame la présidente, si vous me permettez. Ce serait peut-être intéressant également, quand on regarde ces chiffres-là, d'avoir toujours une carte sous les yeux et voir au juste quelles sont les limites de la zone agricole au niveau de l'ensemble de la région, et voir quand on parle de déboisement effectivement, est-ce que c'est toujours, quand on parle de zone blanche, dans des milieux urbains ou à urbaniser, 5265 ou si ça peut être aussi dans des milieux forestiers qui ne sont pas inclus en zone agricole, où il peut y avoir du déboisement.

Alors, je soumets ça à votre réflexion.

5270 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. SERGE BEAULIEU :

5275

Je ne sais pas si je peux faire un commentaire? On peut dire qu'il n'y en a pas de porcherie en zone blanche, puis il y a eu plus de déboisement en zone blanche qu'en zone verte. Merci.

5280

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être ici, peut-être c'est différent ailleurs.

5285

Monsieur Denis Bouchard. Il a quitté. Et madame Micheline Bruno. Elle a quitté aussi. Alors, c'est fini.

5290

Je tiens à remercier tous les participants aux séances publiques qui se sont tenues à Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce n'est pas la première fois que je viens dans la région pour présider une audience publique et, à chaque fois, j'ai une assemblée qui manifestement nous fait coucher tard. J'ai déjà connu pire, 12 h 45 ou 1 h du matin. Alors, je tiens tous à vous remercier.

5295

Et je tiens à remercier nos conférenciers de la soirée qui ont accepté à pied levé, je pourrais dire, de participer à cette audience publique. Je vous en remercie beaucoup, vous avez apporté un bon éclairage à la Commission. Et je tiens à remercier tous les représentants régionaux qui ont participé à ces séances publiques à Saint-Jean-sur-Richelieu.

5300

Je dis à demain, à ceux qui nous accompagnent depuis le début de ce périple. Et je vous souhaite une bonne nuit à tous. Soyez prudents sur les routes. Et à la prochaine pour la réception de vos mémoires et opinions.

5305

5310

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

5315

LISE MAISONNEUVE, s.o.